MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOCUMENT DE TRAVAIL

ÉTAT DES LIEUX DE LA FRANCE 2020

Transformer la société par les Objectifs de développement durable

2020 2030

Avertissement

Ce document de travail est le fruit d'actions menées par le Commissariat général au développement durable, dans le but de poser un diagnostic sur la situation de la France, au prisme du référentiel que constitue l'Agenda 2030. Il s'appuie ainsi sur les enjeux portés par la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 et sur les cibles des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Il se base sur de nombreux indicateurs statistiques, mobilise diverses études ainsi que des contributions ministérielles et de la société civile.

Les informations et observations présentées dans ce document de travail n'engagent que leurs auteurs et visent uniquement à alimenter le débat sur les défis à relever par la France pour atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030.

Publié par :

Commissariat général au développement durable
Délégation au développement durable
Octobre 2021

AVANT-PROPOS

Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015 par les États membres des Nations unies, la France poursuit ses avancées pour l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

La Feuille de route « Agissons pour un monde plus durable et plus solidaire » de la France, nouvelle stratégie nationale de développement durable, co-construite avec les acteurs, fixe un cadre de mise en œuvre défini par six enjeux thématiques. Ces derniers contribuent à l'atteinte de plusieurs ODD. Cette Feuille de route a pour ambition de guider l'ensemble des acteurs de la société, du secteur public à la société civile, afin de construire ensemble une société plus durable et qui réponde aux grands enjeux de ce siècle sans laisser personne de côté.

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire, cela sera également le cas de l'année 2021. De nombreux acteurs ont engagé une réflexion sur les réponses à apporter à la crise, à l'instar du Conseil économique social et environnemental à travers ses rapports annuels « État de la France ». Celui de 2020 est ainsi centré sur la crise sanitaire et le plan de relance du Gouvernement.

Le CGDD propose ici une publication pour appréhender l'avancement des actions de la France pour les ODD. L'année 2020 a amorcé la décennie de l'action lancée par le secrétaire général des Nations unies. Si elle a été marquée par la crise sanitaire et ses nombreuses incidences à la fois sociale, économique et environnementale, le document analyse les trajectoires des politiques publiques sur un temps plus long dépassant l'actualité immédiate.

Le document de travail qui vous est présenté est étayé de références issues entre autres du suivi national annuel des ODD par l'Insee et le CGDD. Sans couvrir l'ensemble des avancées françaises, il offre un portrait non exhaustif de la France au regard des enjeux principaux de la Feuille de route de l'Agenda 2030. Il est complété par une présentation, ODD par ODD, des évolutions calculées, entre 2015 et 2020, au regard des 98 indicateurs de suivi adoptés par le Cnis en 2018. Le document a été réalisé en coopération avec un ensemble d'acteurs, ministères ou société civile, et se nourrit de leurs contributions, tout en restant de la responsabilité du seul CGDD.

Plusieurs lectures s'offrent au public, depuis la vision « en un regard » des infographies pour celles et ceux qui veulent aller à l'essentiel, à celle plus linéaire et détaillée pour celles et ceux qui souhaitent approfondir.

Les ODD constituent un prisme d'analyse, notamment pertinent, pour évaluer les politiques publiques. Leur caractère systémique et transverse permet de croiser les regards et de comprendre les interrelations entre l'action des ministères et celle des acteurs non gouvernementaux.

Nous espérons que cette publication pourra inciter davantage de parties prenantes à découvrir les ODD et la Feuille de route de la France, à engager un dialogue autour des enjeux associés et à agir pour mettre en œuvre les actions et atteindre ensemble les objectifs fixés par l'Agenda 2030.

Thomas LESUEUR

Délégué interministériel
au développement durable

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 3
INTRODUCTION 5

Situation de la France au regard de 5 enjeux de la Feuille de route Agenda 2030 9

Enjeu 1 11
Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

Enjeu 2 29
Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité

Enjeu 3 49
S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

Enjeu 4 63
Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

Enjeu 5 81
Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales

Aperçu des progrès de la France vers les Objectifs de développement durable 95

Introduction 96
Comment lire une fiche datavisualisation ? 99
Fiches 1 à 17 ODD 100
Rosace des 17 ODD 117

INTRODUCTION

Une décennie pour atteindre les Objectifs de développement durable

Le 25 septembre 2015, les Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). Pour les atteindre, la France s'est dotée en 2019 d'une nouvelle stratégie nationale de développement durable à travers la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030[1].

Au commencement de la décennie d'action pour l'atteinte des ODD, le Commissariat général au développement durable (CGDD) établit un état des lieux synthétique, non exhaustif mais documenté, des grandes avancées et points d'attention à retenir en 2021. Ce document s'inscrit dans une perspective d'accélération de la transformation de la société, par une meilleure prise en compte du développement durable en commençant par l'État, à travers l'action des ministères, en métropole comme en outre-mer.

L'« État des lieux de la France - Transformer la société par les Objectifs de développement durable » est un document court et volontairement focalisé sur une sélection d'actions, au regard des enjeux spécifiques de la France. Il révèle les questions prioritaires pour la société, dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

Le présent document traite dans une première partie des cinq premiers enjeux de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030. L'enjeu 6 « Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité » donne lieu à un traitement spécifique, le document établissant un état des lieux national vis-à-vis de l'Agenda 2030, il n'a pas pour vocation d'analyser l'intervention de la France à l'international. Chaque chapitre est néanmoins précédé de paragraphes permettant de situer la France dans le contexte international et européen.

Afin de rendre compte des avancées de la France dans l'atteinte des objectifs et cibles fixés par la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, les sujets sont regroupés en trois catégories :

- en bonne voie ;
- à améliorer ;
- progrès importants attendus.

En s'appuyant sur un ensemble de données chiffrées issues de divers rapports (cf. rubrique « documents de référence » ci-après), cette classification permet d'analyser l'état d'avancement de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030. La catégorie « en bonne voie » présente les enjeux dont les cibles sont très proches d'être atteintes ou sur la bonne trajectoire. La catégorie « à améliorer » regroupe les enjeux pour lesquels les cibles ne sont pas encore atteintes même si des progrès ont déjà été réalisés. Enfin, la catégorie « progrès importants attendus » met l'accent sur des enjeux dont les cibles restent éloignées.

[1] *Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 : Agissons pour un monde plus durable et solidaire*, parue en 2019.

Ce document de travail propose dans une seconde partie, sous la forme de data-visualisation, un aperçu de l'évolution de la France pour chaque ODD. Après les travaux d'élaboration du tableau de bord français de 98 indicateurs de suivi des Objectifs de développement durable (ODD), menés par un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis) en 2018, il est proposé une représentation visuelle des évolutions des indicateurs du tableau de bord de la France pour les différents objectifs. Ce travail, complémentaire à l'analyse transversale au travers des enjeux de la Feuille de route (première partie), s'appuie sur la version du tableau de bord diffusée sur le site Internet de l'Insee en janvier 2021. Les résultats obtenus sont basés sur l'évolution annuelle moyenne des indicateurs. La mesure du progrès s'inspire de celle retenue par Eurostat pour analyser, sur cinq ans, les progrès vers les ODD, dans son rapport annuel de suivi des progrès vers les ODD au niveau de l'Union européenne. Cette représentation visuelle constitue un premier exercice de suivi des progrès qui sera mis à jour au fur-et-à mesure de l'actualisation du tableau de bord. Accompagnant les 17 fiches ODD, une 18e fiche a été produite permettant d'appréhender la situation de la France en un seul coup d'œil.

Documents de référence

Ce document s'appuie sur plusieurs rapports de référence sur l'état de la France en 2020 qui, bien qu'ils ne partent pas tous des Objectifs de développement durable pour bâtir leur argumentaire, fournissent des éléments d'analyse de la situation en 2020.

Le **« programme national de réforme »** (PNR) de 2019[2] et de 2020[3] dresse la liste des reformes en cours et la situation de la France avant la crise sanitaire, avec une analyse des objectifs par thématiques (transition énergétique, inclusion sociale…) ainsi que, pour celui de 2020, des mesures prises pour répondre à la crise, des réponses aux défis économiques et des progrès sur la mise en œuvre des ODD au regard des objectifs des stratégies nationales sectorielles, de la stratégie Europe 2020 et de la Feuille de route nationale Agenda 2030. Ce document fait référence aux réformes citées dans le PNR sans chercher l'exhaustivité.

Le rapport de l'Insee, « la France et ses territoires » de 2021[4] dresse un état des lieux au sein des régions et des départements, ce qui permet d'affiner la vision nationale et de préciser des trajectoires diversifiées.

France Stratégie a publié plusieurs rapports qui permettent de documenter un état des lieux, tels que « 2017-2027 : Quelles priorités éducatives ? »[5] ou « Inégalités primaires, une redistribution et comparaison européenne »[6].

Le **Conseil économique et social et environnemental (Cese) a également publié cinq rapports** sur l'état de la France, depuis 2016. Celui de 2021 « Face au choc, construire ensemble la France de demain »[7] marque la fin de sa mandature 2016-2021 et se compose

[2] Programme national de réforme (PNR) 2019.
[3] Programme national de réforme (PNR) 2020.
[4] Insee, *La France et ses territoires*, 2021.
[5] France Stratégie, *2017-2027 Quelles priorités éducatives ?*, 2016.
[6] France Stratégie, *Note d'analyse : « Inégalités primaires, redistribution, comment la France se situe en Europe »*, 2020.
[7] Cese, *Rapport État de la France : « Face au choc, construire ensemble la France de demain »*, 2021.

de deux parties : une partie qui fait le bilan des avancées depuis 2015 sur les questions économiques, sociales, environnementales et une seconde partie qui analyse la situation de 2020 par rapport aux **10 nouveaux indicateurs de richesse** (NIR)[8] établis par la loi du 13 avril 2015 visant à « prendre en compte les NIR dans la définition des politiques publiques ». Un rapport NIR est en préparation par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et devrait paraître en 2021.

Le suivi des indicateurs pour les 17 ODD est établi par l'Insee[9] annuellement.

L'État poursuit une **politique d'investissement** dans la recherche et l'innovation, et notamment l'innovation de rupture. Cela passe notamment par une politique d'investissements publics efficaces dans les secteurs d'avenir et notamment dans la transition écologique : 30 milliards d'euros issus du **plan de relance** de 100 milliards d'euros, seront consacrés à la transition écologique. Le Gouvernement s'était également engagé dans un **Grand plan d'investissement** 2018-2022 de 57 milliards d'euros, dont 20 milliards consacrés à la transition écologique tout au long du quinquennat, accompagnant les réformes structurelles.

Au-delà de l'état des lieux, rechercher les moyens de l'action

Il est nécessaire de compléter les actions mentionnées dans le corps du document, généralement sectorielles par des chantiers plus systémiques :

- À l'échelle européenne, le programme national de réforme (PNR) a été modifié pour y introduire progressivement un alignement sur les ODD, notamment en révisant son ensemble d'indicateurs. Cette évolution répond à l'intention de la Commission de renforcer la prise en compte de l'Agenda 2030. Concrètement, en 2020, il a été possible d'introduire des références aux priorités des ODD suivants : 1 (pauvreté), 2 (alimentation/agriculture), 3 (santé), 4 (éducation), 5 (femmes), 8 (croissance et emplois justes), 9 (infrastructures et innovations), 12 (consommation et production durables), 13 (changement climatique).
- En septembre 2020, la France s'est livrée pour la première fois à un exercice d'analyse de son budget à l'aune de l'environnement et du climat. Sur un total de 488 milliards d'euros, la part des dépenses vertes atteint près de 40 milliards d'euros. Mise au point par l'Inspection générale des finances et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), la méthodologie prend en compte six objectifs environnementaux : la lutte contre le changement climatique ; l'adaptation et la prévention des risques naturels ; la gestion de la ressource en eau ; l'économie circulaire, les déchets et la prévention des risques technologiques ; la lutte contre les pollutions ; la protection de la biodiversité, des espaces naturels, agricoles et sylvicoles. Pour être considérée comme « verte », une dépense doit en respecter au moins un, sans nuire à un autre.
- En 2020, l'Assemblée nationale a voté une résolution suggérant au gouvernement de mentionner les ODD concernés par les projets de loi[10]. D'autres propositions ont

[8] Insee, *Indicateurs de richesse*, 2020
[9] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021.
[10] Mobilisant l'imaginaire d'un artiste, une exposition sur les grilles du Palais Bourbon venait compléter le propos politique.

également émergé des débats parlementaires. L'une d'elle proposait de concrétiser le portage de haut niveau de la Feuille de route par le Président de la République et l'Assemblée nationale, au travers d'un point d'avancement annuel au parlement et d'un débat conjoint une fois par an entre le Conseil national de la transition écologique (CNTE) et le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI). Les débats parlementaires autour du projet de loi climat et résilience ont permis à de nombreuses reprises de mentionner le cadre de l'Agenda 2030 et son intérêt dans la décision publique. La loi adoptée le 20 juillet introduit les ODD comme critère de décision des marchés publics.

- Enfin, la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales adosse à l'Agenda 2030 l'élaboration du rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse (NIR) ainsi que les rapports sur la situation en matière de développement durable des collectivités territoriales.

Situation de la France au regard de 5 enjeux de la Feuille de route Agenda 2030

LES CINQ ENJEUX

Enjeu 1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

Enjeu 2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité

Enjeu 3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

Enjeu 4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

Enjeu 5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales

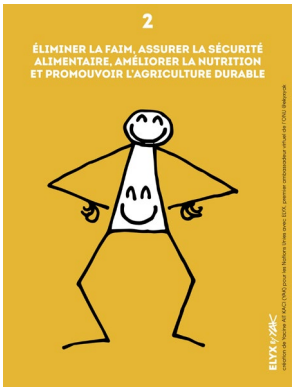

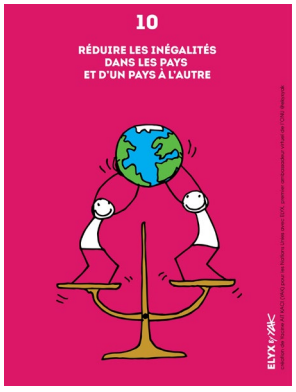

Enjeu 1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

Les points essentiels

L'enjeu 1 de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 recouvre les ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 2 (Faim « zéro »), ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites).

La crise sanitaire de 2020 marque la première hausse de la pauvreté dans le monde en dix ans. Plus de 20 % de population de l'Union européenne est menacée d'exclusion sociale. Même si la France est globalement bien classée selon les indicateurs internationaux, les enjeux d'inclusion et de santé demeurent prégnants.

La lutte contre la pauvreté demeure un point d'attention prioritaire : 9 millions de français sont concernées. Pour rappel, en 2020, 12 millions de salariés ont été touchés par le chômage partiel. Si la consommation des ménages a diminué de presque 20 % (en volume), la situation inédite causée par la crise sanitaire pourrait laisser entrevoir de nouveaux modèles de société plus respectueux des ressources et de l'humain. Accentuées par la crise, des actions d'économie sociale et solidaire émergent, que ce soit à travers le bénévolat, le don, l'envie d'agir individuelle ou par l'essor d'initiatives collectives telles que les emplois solidaires. L'engagement continu dans des démarches de responsabilité des entreprises ou des organisations suggère une prise de conscience de la société civile comme du secteur public.

Cependant, l'écart entre les 10 % des Français les plus riches, qui perçoivent des revenus presque sept fois supérieurs aux 10 % les plus pauvres, s'accroît. Des disparités régionales en termes de richesse perdurent, plus marquées au nord, au sud et au centre de la France ainsi que dans les grandes villes. La difficulté à se loger reste également un point d'attention avec notamment 2 millions de demandes de logement social en attente.

L'état de la France au regard de l'enjeu 1 de la Feuille de route s'analyse également par l'accès des jeunes à la vie active. Leur situation, en particulier pour les moins qualifiés, reste préoccupante avec un taux de chômage de 22 % qui dépasse largement le taux de chômage national (9 %). En 2020, les étudiants ont également été fortement fragilisés par la crise, financièrement et psychologiquement.

Si les inégalités territoriales restent très marquées en 2020, elles sont aujourd'hui mieux prises en compte par les politiques de l'État. L'ambition de fournir à tous un meilleur accès aux services, physiques ou numériques, concerne toujours davantage de personnes dans le contexte de l'essor du télétravail. Avec ces nouvelles pratiques de télétravail, un regain d'attractivité des villes moyennes pourrait se confirmer et ainsi contribuer à la réduction de certaines disparités régionales. Les inégalités générationnelles, telles les difficultés des personnes âgées à accéder aux soins ou aux services numériques, ont quant à elles augmenté avec la crise.

Des progrès vers l'accès à une alimentation saine pour tous sont en cours, à l'exemple de la loi Egalim qui instaure une part accrue de produits de qualité et bio dans la restauration collective. Si l'alimentation bio se démocratise peu à peu, il faut garder à l'esprit qu'une part de la population ne peut toujours pas assurer trois repas équilibrés par jour ni un apport régulier en protéines. En corollaire, les problèmes d'obésité touchent un quart des adolescents en milieu ouvrier.

La France mène une politique engagée pour la parité. La France est en 2020 placée 16e sur 156 dans le classement du forum mondial. À titre d'exemple, les conseils d'administration du secteur public comptent aujourd'hui en France un tiers de femmes.

ENJEU 1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.

EN BONNE VOIE

80,6 % DE PERSONNES CONNECTÉES AU **HAUT DÉBIT EN 2019**

CONTRE 64,4 % EN 2010

LA FRANCE EN PROGRÈS SUR LA PARITÉ

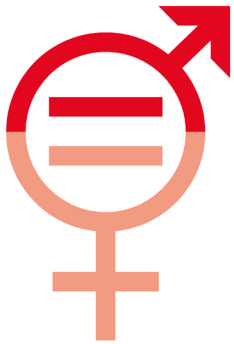

16e PLACE SUR 156

(FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL 2021)

À AMÉLIORER

20 % D'ALIMENTS GASPILLÉS EN FRANCE

= **150** KILOS PAR AN ET PAR PERSONNE

22 %

DE CHÔMAGE CHEZ LES MOINS DE 25 ANS EN 2020

CONTRE 9 % DE LA POPULATION ACTIVE

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

8,8 MILLIONS

DE PERSONNES SOUS LE SEUIL DE **PAUVRETÉ**

LA PRIVATION MATÉRIELLE CONCERNE

11 %

DES INDIVIDUS EN MÉNAGE EN 2019

1. Contexte international

L'enjeu de lutte contre les inégalités en France doit être replacé dans un contexte plus large, mondial et européen, marqué par la crise sanitaire et économique de 2020. À l'échelle mondiale, cette crise engendre la première hausse de la pauvreté de la décennie avec 71 millions de personnes supplémentaires touchées par l'extrême pauvreté en un an et de pertes économiques directes qui atteignent 19,9 milliards d'euros[11]. Le niveau de PIB par habitant a chuté de 4,2 % en 2020[12] et une perte de 114 millions d'emplois dans le monde[13]. La situation mondiale du logement est alarmante avec 24 % de la population mondiale logée dans des taudis[14] et 14 % de la population européenne dans des logements précaires[15]. Avec la crise, 1,6 milliard de travailleurs informels risquent de perdre leurs moyens de subsistance[16].

Au niveau international, plusieurs méthodes mesurent l'avancement des ODD, telles que le SDG *(Sustainable Development Goals)* Index score publié par UN-SDSN *(Sustainable Development Solutions Network)* en collaboration avec la Fondation Bertelsmann et Cambridge University Press ou l'étude OCDE de 2019 *« measuring assistance to the SDG targets »* et, au niveau européen, les bilans d'Eurostat.

Selon le rapport SDSN de 2021, qui reprend 91 des 169 cibles des ODD et 113 des 232 indicateurs onusiens, la France occupe la 8e place vers l'atteinte des objectifs des ODD, avec la Finlande, la Suède et le Danemark toujours en tête du classement[17].

La France connait des progrès notables sur les Objectifs de développement durable, d'après ce rapport, et est en voie d'atteindre trois objectifs sur 17 d'ici 2030 (ODD 1 sur la pauvreté, ODD 5 sur l'égalité des sexes et ODD 9 sur industrie, innovation, infrastructures). La France a un score proche de l'optimum pour l'ODD 4 « Éducation » et 7 « Énergie propre », et également un très bon score sur 3 « Santé et bien-être » et 11 « Ville durable ». Le pays doit néanmoins encore accélérer ses efforts sur les objectifs 12 à 15 liés aux actions pour le climat et la biodiversité[18].

Le rapport SDSN donne des pistes d'amélioration, dont celle d'aider les pays en développement à aligner leurs plans de relance sur les ODD ainsi que le soutien au multilatéralisme pour faire face aux pandémies, au changement climatique et à la crise de la biodiversité. Il confirme certaines de ces tendances tout en privilégiant un niveau d'exigence national indépendant de la comparaison avec d'autres pays.

---

[11] Soit 23,6 milliards de dollars.
[12] Nations unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable*, 2020.
[13] *OCDE, Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2020 : Crise du Covid-19 et protection des travailleurs*, 2020.
[14] Nations unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable*, 2020.
[15] SDWatch, *Situation 2020, Vision 2030 : Défis liés aux ODD et solutions pour l'UE*, 2020.
[16] Nations unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable*, 2020.
[17] *Bertelsmann stiftung, SDSN, Cambridge University, Sustainable Development Report 2021: The Decade of Action for the Sustainable Development Goals*, 2021.
[18] *Bertelsmann stiftung, SDSN, Cambridge University, Sustainable Development Report 2021: The Decade of Action for the Sustainable Development Goals*, 2021.

La France est globalement bien classée et figure parmi les 15 pays les plus avancés de l'Union européenne (UE) vers l'atteinte de l'Agenda 2030. La France est, en 2018, l'un des pays de l'OCDE avec le plus faible taux d'inégalités, après redistribution[19] [20] [21] c'est-à-dire après prélèvements obligatoires directs et prestations sociales. Le nombre de personnes en situation de pauvreté est réduit par cette redistribution de 14 millions à 9,3 millions de personnes[22].

Les valeurs pour l'Europe et la France données respectivement par le rapport Eurostat[23] 2021 et SDSN 2021[24] indiquent cependant que, malgré une espérance de vie élevée, les enjeux de santé restent prégnants, en particulier pour les personnes en précarité, et l'accès à l'emploi difficile, en particulier chez les jeunes.

Au sein de l'Union européenne, la poursuite de l'objectif de lutte contre la pauvreté[25] a permis la réduction considérable de certaines formes de pauvreté. Pour autant, l'amélioration de l'indicateur combiné du « risque de pauvreté et/ou d'exclusion sociale » a été jusqu'à présent trop lente pour mettre l'UE sur la bonne voie pour atteindre son objectif de sortir au moins 20 millions de personnes de cette situation d'ici 2020. En 2018, il restait 109,2 millions de personnes, soit 21,7 % de la population de l'Union européenne, menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale[26].

Les tendances relatives aux inégalités au sein des États membres de l'UE indiquent une stagnation globale des inégalités de revenus entre les différents groupes sociaux. Toutefois, l'écart entre les zones urbaines et rurales en matière de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale tend à se réduire.

Un point d'attention en matière d'inégalités concerne la situation des femmes dans le monde, qui s'est dégradée au cours de la pandémie liée à la Covid-19 avec le constat que le temps consacré aux tâches domestiques a encore augmenté, ce qui a contraint certaines femmes à réduire ou abandonner leur activité professionnelle. La forte représentation de femmes, qui a pu atteindre 70 %[27] parmi les professionnels de la santé « en première ligne » pendant la crise, illustre un quotidien particulièrement difficile pour ces métiers à bas salaires, souvent exercés dans des familles monoparentales[28]. La proximité imposée aux familles par le confinement a eu pour conséquence une hausse des violences domestiques atteignant 30 % dans certains pays et a également atteint les enfants. La pandémie a également privé certains enfants défavorisés de repas équilibrés et on dénombre 369 millions d'enfants dans le monde qui n'ont pas eu accès aux repas fournis par l'école durant cette période[29].

Éléments positifs, au sein de l'UE les salaires des femmes rattrapent lentement ceux des hommes, et la part des femmes dans les parlements nationaux et dans les postes de direction des plus grandes sociétés cotées en bourse a considérablement augmenté. Cependant, beaucoup plus de femmes que d'hommes

[19] Insee, *Indicateurs de richesse nationale, 2020* (Dispersion des revenus : distribution relative des niveaux de vie en France : 8,74 rapport interquintile des masses de niveaux de vie après redistribution contre 4,3 avant redistribution).
[20] Cese, *Rapport État de la France : « Face au choc, construire ensemble la France de demain »*, 2021.
[21] *France Stratégie, Note d'analyse : « Inégalités primaires, redistribution, comment la France se situe en Europe »*, 2020
[22] Insee, *Revenus et patrimoine des ménages*, 2021.
[23] Eurostat, Sustainable development in the European Union: Overview of progress towards the SDGs in an EU context, 2021
[24] *Bertelsmann stiftung, SDSN, Cambridge University, Sustainable Development Report 2021: The Decade of Action for the Sustainable Development Goals*, 2021.
[25] L'Union européenne a placé la lutte contre la pauvreté au cœur de sa stratégie « Europe 2020 » en faveur de la reprise économique et du développement social.
[26] *Eurostat, Sustainable development in the European Union: Overview of progress towards the SDGs in an EU context*, 2021.
[27] OMS, *Document de travail 1 : Équité femmes-hommes parmi les personnels de santé : analyse de 104 pays*, 2019.
[28] Cese, *Rapport État de la France : « Se donner un nouveau cap »*, 2020.
[29] World Food Organisation, *Global Monitoring of School Meals During COVID-19 School Closures*, 2020.

restent économiquement inactives en raison de l'inégal partage des tâches domestiques et responsabilités familiales. L'écart d'emploi entre les sexes reste préoccupant tant pour l'ensemble des personnes en âge de travailler entre 20 et 64 ans que pour les nouveaux diplômés (20 à 34 ans). Dans l'ensemble de l'UE en 2020, le taux d'emploi des hommes (78,1 %) reste sensiblement supérieur à celui des femmes (66,8 %)[30].

La représentation des femmes dans les instances de décision en France, notamment au sein de la sphère économique, a connu l'évolution la plus marquée de l'Union européenne[31]. Les améliorations ont été particulièrement remarquables dans le secteur privé : au cours de la dernière décennie, la représentation des femmes dans les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse a atteint 42 % en 2017, contre 7 % en 2005[32].

Afin de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau mondial, la France a développé plusieurs actions prioritaires, détaillées dans sa troisième stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)[33]. Elle mène une « diplomatie féministe » qui porte au plus haut niveau les droits des femmes dans les instances internationales et incite tous les pays à adopter des politiques en faveur de l'égalité. Elle mène une campagne pour la ratification de la convention d'Istanbul afin d'harmoniser les législations sur la lutte contre les violences basées sur le genre. Elle promeut l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » des Nations unies afin notamment de renforcer la protection des femmes dans les zones de conflits armés et assurer leur pleine participation dans les processus de prévention et de résolution des conflits. En 2021, la France a co-organisé avec le Mexique et sous l'égide d'ONU Femmes, le Forum Génération Égalité qui a permis de mobiliser, au travers de six coalitions d'action concrètes, des engagements ambitieux de la part des États, de la société civile féministe et du secteur privé en faveur de l'égalité de genre. La France est également très active dans la promotion des droits des femmes et des filles au sein de l'ensemble des instances onusiennes (AGNU, CDH, CSW, etc.) et européennes, notamment en soutien au 3e plan d'action « genre » de l'Union européenne pour son action extérieure (GAP III). Depuis la Conférence de Paris sur le climat – lors de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2015 (COP21) - la France soutient la pleine inclusion des femmes à la table des négociations internationales sur le climat et la biodiversité. Guidée par le nouveau plan d'action genre (GAP) quinquennal adopté en 2019 à la COP25 par l'ensemble des pays signataires de la CCNUCC, elle travaille à renforcer les capacités des femmes en matière de leadership dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et à faciliter l'accès des organisations de femmes aux financements verts.

Elle finance des projets concrets en faveur de l'égalité à travers l'aide publique au développement (APD). D'ici 2022, 50 % de l'APD seront dédiés à des projets qui contribuent à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. En juillet 2020, un fonds de 120 millions sur trois ans a été créé, le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), pour soutenir des projets

[30] *Eurostat, Sustainable development in the European Union: Overview of progress towards the SDGs in an EU context*, 2020.
[31] *Commission Européenne, Les femmes dans les instances de décision économique au sein de l'UE : rapport de suivi*, 2020.
[32] Direction générale de la cohésion sociale, *Vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes*, 2018.
[33] Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, *Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)*, 2018.

d'organisations de la société civile féministes. Elle soutient la société civile à l'international.

À travers de nombreuses opérations, la France s'engage pour la paix, la sécurité, l'état de droit et la lutte contre les inégalités. Elle mène des opérations de lutte contre le terrorisme sur son territoire, mais aussi au Levant et dans la bande Sahélo-Saharienne. Elle accompagne notamment les opérations de maintien de la paix de l'ONU ou de l'Union européenne au Liban, au Mali et en République centrafricaine, contribue aux opérations de réassurance de l'Otan en Europe de l'Est afin de garantir la sécurité de ces pays. À ces opérations de moyen ou long terme s'ajoutent des opérations plus ponctuelles d'aide aux populations affectées par des catastrophes sur le territoire national ou à l'étranger.

Par le déploiement de plus de 30 000 militaires français ou dans le cadre du partenariat militaire opérationnel auprès des forces de défense et de sécurité (FDS) de pays en crise ou fragiles, les armées françaises facilitent le travail des organisations internationales, des ONG et des autorités locales pour lutter contre l'extrême pauvreté. À travers la combinaison des actions militaires, de développement, de stabilisation et humanitaires, la France apporte une aide directe aux populations les plus touchées par les conséquences des conflits.

2. État des lieux de la France

La progression de la France au regard de l'enjeu 1 « Agir pour une transition juste en luttant contre les inégalités »[34] est abordée dans ce chapitre au regard des priorités de la Feuille de route que sont : l'accès de chacun aux services essentiels, la lutte contre tous types de discriminations et une meilleure répartition des richesses. L'importance de rétablir l'égalité territoriale, avec en particulier l'accès aux soins, a été mise en exergue par la crise sanitaire et fait l'objet de politiques ciblées, qui prendront en compte les spécificités des territoires d'outre-mer. Si des progrès semblent engagés sur l'accès des femmes aux postes de direction ou sur les projets d'économie circulaire, d'autres sujets prioritaires demandent un effort important et rapide attendu, comme la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les violences conjugales, l'accès à l'emploi ou l'accès à une alimentation saine pour les plus démunis.

EN BONNE VOIE

Quatre dimensions sont ici retenues au titre des initiatives positives qui émergent : ***l'accès à la santé*** *selon les territoires, malgré les défaillances que la crise liée à la Covid-19 a pu mettre en évidence dans le secteur hospitalier, des progrès se dessinent vers la démocratisation d'une alimentation de qualité ;* ***l'accès au numérique*** *sur les territoires ; l'évolution du regard porté sur* ***la situation des femmes*** *et enfin, les développements en matière d'****économie sociale et solidaire*** *complètent ces actions positives.*

Les inégalités territoriales restent importantes en France notamment dans l'accès aux soins et aux services

[34] Cette thématique fait écho au projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales déposé le 16 décembre 2020.

hospitaliers. Cependant, il faut noter que des mesures pour pallier la situation ont été prises et permettent de considérer le sujet comme « en bonne voie ». Ainsi, le « plan de lutte contre les déserts médicaux » de 2017, aujourd'hui remplacé par la stratégie « Ma santé 2022[35] » est complété par des actions telles que la suppression du *numerus clausus* des études de médecine ou le développement de la télémédecine en 2020 qui devraient permettre de rééquilibrer les difficultés territoriales[36] liées aux politiques de regroupement des CHU des dernières années[37].

Les inégalités de santé doivent également être appréciées au regard des inégalités dans l'accès à une alimentation saine. L'accès à une nourriture répondant au concept de One Health[38] - considérant de manière holistique la santé humaine, animale et la prise en compte de l'environnement dans les questions de santé publique, constitue un progrès vers une approche globale. La loi Egalim[39] impose dès 2022 50 % de produits durables ou de qualité, (dont des produits bio) dans la restauration collective publique. Les cantines scolaires doivent de plus proposer un plat végétarien par semaine. Enfin, si la crise a affecté l'alimentation de certaines personnes en situation précaire et a favorisé certains comportements addictifs (alcool, tabac), il est à noter que le plan « France Relance » a permis de relever l'allocation de rentrée scolaire[40] pour les familles avec un enfant entre 6 et 18 ans et d'aider les étudiants à accéder à la restauration universitaire avec le repas à 1 €.

Le domaine de la santé représente également un gisement d'emploi important à valoriser, tel que le relève le Haut-commissariat au Plan[41], dans la lutte contre le chômage. Avec la crise sanitaire, ce secteur a révélé le besoin d'appui aussi bien dans le cadre hospitalier que pour l'aide à domicile pour les malades et les personnes âgées.

De manière plus générale, la crise a révélé le potentiel des territoires dans la gestion des urgences, l'appui aux entreprises, les aides sociales qu'entend valoriser le projet de loi « 4D décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification »[42].

Alors que les inégalités d'accès aux services dans les territoires restent un sujet prioritaire[43], l'accès au numérique devient en corolaire un enjeu majeur, notamment dans un contexte de crise sanitaire qui divise la population entre ceux ayant accès au télétravail ou aux téléconsultations pour les soins et les autres. La couverture numérique des territoires est visée par un volet spécifique du « plan France très haut débit » qui vise à couvrir tout le territoire en

[35] Le Plan « Ma santé » 2022 prévoit un budget de 3,4 milliards d'euros d'ici 2022 dont 1,6 milliard d'euros pour la structuration des soins dans les territoires, 920 millions pour les investissements hospitaliers, 500 millions pour la révolution numérique et 420 millions pour l'évolution des métiers.
[36] Plan « Ma santé » 2022 annoncé en 2018 et loi du 24 juillet 2019 « relative à l'organisation et transformation du système de santé ».
[37] 898 établissements sont regroupés en 136 Groupements hospitaliers de territoire (GHT) par structures de 2 à 20 établissements.
[38] Approche « Une seule santé », qui met l'accent sur le caractère global d'une approche de la santé humaine et animale, et l'état de l'environnement.
[39] La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite Egalim, du 1er novembre 2018 met notamment en œuvre des mesures concrètes pour changer l'alimentation dans la restauration collective publique.
[40] Aide majorée à 100 €.
[41] Haut-commissariat au Plan, Note « Et si la Covid durait ? », 2020. Le haut-commissaire au Plan, nommé en septembre 2020, est chargé de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective pour le compte de l'État, avec le concours de France Stratégie.
[42] La loi 3DS intègre des nouvelles compétences accordées aux territoires (transports, RSA) et le renforcement des ARS santé.
[43] Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi engagement et proximité, du 27 décembre 2019.

2022 et à permettre un accès facilité à internet. La fracture numérique et l'illectronisme touchent plus particulièrement les plus de 65 ans et les classes populaires dont 20 % n'effectuent aucune démarche en ligne[44] alors que les services physiques sont de plus en plus éloignés. La crise sanitaire a aggravé cette fracture par la fermeture de commerces ou les téléconsultations de médecine. Pour répondre à cet enjeu, l'État a annoncé fin 2020 le recrutement de 4 000 conseillers d'ici à 2022 pour former les 19 millions d'habitants victimes de la fracture numérique. Une nette amélioration est toutefois constatée avec 80,6 % de personnes connectées au haut débit en 2019 contre seulement 64,4 % en 2010 et une proportion semblable de personnes qui utilisent internet régulièrement[45].

Des initiatives de solidarité ont émergé pendant la crise, telle que la plateforme « jeveuxaider.gouv » ou ont été confortées à l'exemple de l'initiative « territoires zéro chômeurs de longue durée ». Ces initiatives permettent de créer du lien et d'éveiller des solidarités intergénérationnelles aux échelles locales. Par ailleurs, l'État a accordé en 2020 la somme de 128 milliards de prêts garantis par l'État à 630 000 entreprises, ce qui a conduit à une baisse de 35 % du nombre de faillites.

Parmi les discriminations contre lesquelles l'engagement de l'État se poursuit avec succès, les indicateurs sur l'égalité entre les sexes indiquent que la France est en progrès sur la parité femmes-hommes et arrive à la 16e place sur 156 du classement du Forum économique mondial 2021, en recul d'un cran par rapport à 2019[46]. La place des femmes dans les postes à responsabilité a évolué positivement avec désormais 45,2 % de femmes représentées dans les conseils d'administration en 2020 (16,9 % dans le monde) contre 7 % en 2005[47] [48]. La loi « Copé-Zimmermann »[49] a été étendue en 2020 aux entreprises de plus de 250 salariés. Cependant, même si le taux d'activité des femmes s'élève à 62,4 % en 2019, il faut noter qu'un tiers d'entre elles travaille à temps partiel, pas toujours par choix, alors que les hommes sont 68,8 % en situation d'activité à temps plein[50]. Au sein de l'administration publique en 2018, 34,5 % des postes de direction sont occupés par des femmes, ce qui représente un meilleur taux que dans le privé où elles ne sont que 22,4 %[51].

Par ailleurs, les entreprises ont désormais l'obligation de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes et de redresser la situation en cas d'écarts significatifs. En effet, la loi avenir professionnel, promulguée en septembre 2018, a renforcé l'obligation des entreprises en la matière. Elle prévoit la mise en place d'un indicateur de l'égalité des rémunérations – dit indicateur « EgaPro »[52] - sur 100 points reposant sur cinq indicateurs : (i) écart de rémunération ; (ii) écart dans les

[44] Insee, *Une personne sur six n'utilise pas internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base*, 2019.
[45] *Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 10 : « personnes s'étant connectées à internet derniers 3 mois »).
[46] Forum economique mondial, *Gender gap* Report, 2021.
[47] Pour le périmètre du SBF 120 (indice boursier de la bourse de Paris regroupant les 120 valeurs les plus liquides du marché primaire et secondaire français). Le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes relève que « si l'on prend les entreprises cotées en deçà du SBF 120, les femmes ne sont plus que 34,1 % (2018 » et que « Les entreprises non cotées, de 500 salari.é.es et plus et au moins 50 millions de CA, compteraient 23,8 % de femmes en 2018 dans les CA. ».
[48] Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, *10 ans de la loi Copé-Zimmermann 2011-2021 : Accès des femmes aux responsabilités. De la parité à l'égalité professionnelle*, 2021.
[49] Loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, dite loi Copé-Zimmermann, du 27 janvier 2011. Elle oblige les entreprises de plus de 250 salariés au 1er janvier 2020 à avoir minimum 40 % de femmes en conseils d'administration.
[50] Insee, *Indicateurs de richesse nationale*, 2020 (Taux d'emploi).
[51] *Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 5 : « femmes occupant des postes de direction »).
[52] Disponible ici : https://index-egapro.travail.gouv.fr/

augmentations, (iii) écart dans les promotions ; (iv) part de salariées augmentées après la maternité et (v) part des femmes dans les dix plus hauts salaires.

Au 8 mars 2021, la note moyenne est de 85/100. 56 % des entreprises de plus de 50 salariés ont obtenu une note supérieure à 75/100, limite en deçà de laquelle les entreprises sont tenues de prendre des mesures correctives[53].

Afin de permettre un meilleur accès à l'emploi des femmes, la durée du congé paternité double, pour passer de 14 à 28 jours à partir du 1er juillet 2021. Son allongement poursuit deux objectifs : il offre de meilleures conditions de développement pour les nouveau-nés, en permettant au second parent d'être plus présent pendant ses premiers jours et il contribue à un rééquilibrage des tâches domestiques et parentales entre les parents.

Une attention particulière est portée au milieu scolaire et universitaire dans la lutte contre les stéréotypes, afin de faire évoluer la division sexuée des rôles dans la société et prévenir les discriminations. En 2019, la Convention interministérielle pour l'égalité dans le système éducatif a été renouvelée pour cinq ans (2019-2024) entre le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes. La convention dégage plusieurs axes d'intervention (formation du personnel ; transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel ; lutte contre les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles ; politique d'orientation en faveur d'une plus grande mixité des filières et métiers) et engage tous les ministères ayant la responsabilité de politiques éducatives (Enseignement supérieur, Recherche et Innovation ; Armées ; Culture ; Agriculture et Alimentation).

Ces dernières années, les femmes qui entreprennent des cursus scientifiques à l'université sont de plus en plus nombreuses avec 48,7 % en 2020[54] [55]. Ce résultat traduit non seulement une démarche des grandes écoles, comme l'ENAC, visant à susciter davantage de vocations féminines, mais aussi une ouverture des grandes écoles (ENA, Sciences-Po…) à davantage de diversité sociale et d'inclusion.

Malgré ces progrès, réduire les inégalités entre femmes et hommes reste un objectif à poursuivre. Elles se traduisent par un écart de salaire toujours important de 16,8 % en 2 017[56] [57], une concentration des femmes dans quelques filières professionnelles, des difficultés d'accès aux postes à responsabilité, des temps partiels encore majoritairement occupés par des femmes et un paysage régional contrasté marqué par 23 % d'écart de salaire, par exemple, dans les Pyrénées contre seulement 3 % en Lozère[58]. Enfin, sur le marché de l'emploi, le taux d'emploi des femmes chute de façon importante à partir du troisième enfant, tendance qui n'est pas observée chez les hommes.

En complément du cadre institutionnel, des actions ont été mises en œuvre pour inciter les femmes à faire davantage valoir leurs droits. En mars 2018, le Défenseur des droits a lancé une campagne de sensibilisation « #UneFemmeSurCinq » sur les réseaux sociaux, afin de mieux faire connaître ses compétences en matière de lutte contre les discriminations subies par les femmes. La

[53] *Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Infographie de l'index 2021 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*, 2021.
[54] Elles étaient 46,7 % en 2016.
[55] *Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 5 : « part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université »).
[56] Les femmes n'occupant pas les mêmes types d'emploi que les hommes, si l'on parle de l'écart en contrôlant du temps de travail et du type de poste occupé, on aboutit à 5,3 %, selon la même source.
[57] Insee, *Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé*, 2020.
[58] Insee, *La France et ses territoires*, 2021.

campagne a relayé des histoires vécues de femmes victimes de discrimination (inégalités salariales, harcèlement sexuel, accès au logement) ayant obtenu gain de cause après avoir saisi le Défenseur des droits.

La lutte contre les discriminations se déploie également au niveau local. Les villes françaises ont ainsi élaboré des plans de lutte contre les discriminations, dans le cadre des contrats de ville 2015-2020. Ces plans contiennent un axe relatif aux discriminations multiples, que rencontrent par exemple les femmes d'origine étrangère résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et/ou demandeuses d'emploi.

Enfin, dans un contexte sanitaire où les enjeux d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle sont devenus plus prégnants, entre autres par la prévalence de jours de travail effectués au domicile, les problèmes de santé physique et mentale liés au confinement et au télétravail se sont multipliés, en particulier pour les femmes. En mars 2020, dans les couples en situation d'emploi, 53 % des mères ont consacré plus de 4 heures par jour à leur enfant contre 29 % des pères et 63 % des femmes en profession indépendante ont cessé leur activité, soit deux fois plus que les hommes[59].

La France poursuit également ses avancées dans le développement de nouvelles solidarités qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire (ESS) ou à travers l'engagement des entreprises. En plus de dispositions favorisées par la loi « Pacte[60] » qui encourage les entreprises à s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, l'ESS est par ailleurs en pleine expansion et la crise sanitaire a constitué une opportunité pour son épanouissement. La démarche a en effet été reprise par les organisations et certains services publics. Les magasins solidaires, associations déjà présentes sur le territoire souvent en accompagnement des tiers lieux, ont pu se développer avec la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire ». Il existe environ 160 ressourceries qui permettent de créer des emplois solidaires, de répondre à une demande de produits abordables et d'agir dans la lutte contre les déchets en réparant et recyclant. La possibilité pour l'État ou les collectivités de faire des dons a été ouverte et accompagnée, pour l'État, par une plateforme unique d'échanges et de dons.

[59] *Credoc, La crise sanitaire provoque un retour à des rôles genrés traditionnels*, 2021.
[60] Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, du 22 mai 2019.

À AMÉLIORER

Certaines inégalités économiques et sociales perdurent malgré des efforts qui ont conduit par exemple à une baisse significative du surendettement. Ces difficultés sociales impliquent de maintenir le cap vers 2030, en particulier dans les régions françaises qui révèlent de fortes disparités sur les questions ***d'inégalités d'emploi ou de salaire****. Par ailleurs, la crise a exacerbé la* ***situation difficile des jeunes,*** *qu'ils soient étudiants ou moins qualifiés, aussi bien sur les plans financiers qu'en matière de santé physique ou psychique. L'accès à une* ***alimentation saine pour tous****, en particulier pour les populations défavorisées reste un enjeu essentiel.*

Concernant les inégalités de revenus, l'accroissement se poursuit. En 2019, les 10 % des Français les plus riches perçoivent des revenus 6,7 fois plus élevés que les 10 % les plus pauvres et détiennent 23,8 % de l'ensemble des revenus[61]. Si les chiffres de l'Insee montrent un accroissement de 3 % du taux de croissance en niveau de vie[62] entre 2013 et 2018, ce taux en ce qui concerne les 40 % les plus pauvres est en hausse de 0,3 % seulement sur la même période[63]. Les taux de pauvreté en conditions de vie[64] se sont, cependant, améliorés entre 2012 et 2019 passant de 12,8 % à 11,1 %[65]. Un point positif à relever est la baisse du surendettement de 38 % en partie grâce aux politiques de sensibilisation. Afin de poursuivre ces efforts, la « stratégie nationale de lutte contre la pauvreté » prévoit la hausse du pouvoir d'achat en simplifiant le recours aux minima sociaux et une intégration facilitée des jeunes sur le marché du travail. En outre, un plan de 27 milliards d'euros a été mis en place pour couvrir le chômage partiel de 2020 lié à la crise sanitaire, ce qui a pu répondre aux besoins des populations protégées par un contrat de travail.

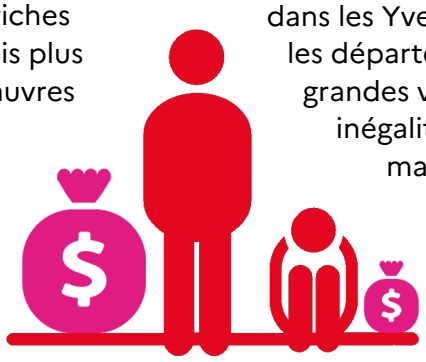

Les disparités s'expriment aussi sur le plan régional en matière de pauvreté et dessinent un paysage français contrasté. La Seine-Saint-Denis, l'Aude et les Pyrénées-Orientales affichent un taux de pauvreté élevé atteignant jusqu'à 20 %, voire 30 à 40 % en outre-mer et, *a contrario*, ces taux sont inférieurs à 10 % en Haute-Savoie, dans les Yvelines ou en Vendée[66]. Ce sont les départements comprenant des grandes villes qui présentent les inégalités de revenus les plus marquées[67]. La crise que nous traversons laisse, cependant, présager une nouvelle attractivité pour les villes moyennes avec des migrations, depuis l'agglomération parisienne, permises par les nouvelles pratiques de télétravail. Il faudra attendre un ou deux ans pour confirmer ce mouvement et son incidence sur l'économie territoriale. Ce rééquilibrage pourrait également jouer favorablement sur l'accès au logement qui reste critique en région parisienne.

[61] Observatoire des inégalités, Rapport sur les inégalités en France, 2019.
[62] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 10 : « taux de croissance du niveau de vie moyen »).
[63] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 1 : « taux de pauvreté en condition de vie »).
[64] Le taux de pauvreté en conditions de vie représente le bien-être des ménages et leur niveau de restrictions matérielles.
[65] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 1 : « taux de pauvreté en condition de vie »).
[66] Insee, *La France et ses territoires*, 2021.
[67] Insee, *La France et ses territoires*, 2021.

Afin de surmonter la crise économique et sociale causée par la pandémie de la Covid-19, l'UE finance, par la « facilité pour la reprise et la résilience (FRR) », les politiques de relance des États membres. Le plan de relance français, d'un montant total de 100 milliards d'euros, sera remboursé à hauteur de 40 milliards d'euros grâce à la FRR. Pour bénéficier de ce remboursement, les mesures de relance prises par la France devront notamment contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'égalité des chances pour tous, les orientations données par la Commission européenne pour la rédaction des plans nationaux de relance et de résilience faisant explicitement référence à l'ODD 5.

La crise a également mis en évidence la situation difficile des jeunes et des étudiants. Il y a, aujourd'hui, 80 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme. De nombreux jeunes se retrouvent isolés, dans des logements exigus, qu'ils soient étudiants ou en recherche d'emploi, sans revenus, et souvent en grande précarité financière avec d'autres fragilités. Les chiffres de 2020 communiqués par une association d'entraide étudiante indiquent que 31 % d'entre eux seraient fragilisés psychologiquement. La situation apparaît confirmée par une hausse de 40 % d'appels de détresse enregistrés en 2020[68] et la multiplication par trois de la fréquentation des épiceries solidaires proches des campus.

Toutefois, avant la crise liée à la pandémie de la Covid-19, le nombre de jeunes sans emploi ni formation avait baissé à 10,6 % en 2019 contre 12 % en 2015[69]. Cette évolution encourageante a été freinée, l'accès aux stages et aux emplois non qualifiés plus difficile. Le chômage des moins de 25 ans atteint 22 % en 2020 (comparé à 9 % pour toute la population active)[70] [71]. L'emploi des jeunes reste une priorité du gouvernement avec le plan « 1 jeune, 1 solution » dans le cadre du plan de relance[72] et il est envisagé la mise en place d'un filet de sécurité conditionné à un parcours d'insertion ou de formation. Parmi les pistes de réponses aux inégalités sociales, le Cese propose la création d'un revenu minimal social garanti qui se substituerait à sept des huit minima sociaux[73] dans son rapport « éradiquer la pauvreté à l'horizon de 2030 ». Ce revenu serait plus particulièrement destiné aux jeunes sans emploi et qui ne suivent pas d'études, dès 18 ans.

La pauvreté entraîne non seulement des situations de précarité alimentaire, mais aussi des situations de mauvaise nutrition et d'obésité. L'obésité constitue un problème de santé public d'ampleur et touche davantage les adolescents de milieux ouvriers (24,2 %) que les cadres (11,2 %) pour une moyenne de 18,2 % des adolescents en 2017[74]. Ces questions d'alimentation saine concernent aujourd'hui tous les âges même si les étudiants sont particulièrement touchés depuis la crise sanitaire. On estime que 21 % des Français ne peuvent assurer trois repas équilibrés par jour[75]. L'accès aux sources de

[68] Association Nightline *in* Les Echos, *Covid-19 : « des effets délétères chez les jeunes » (site internet)*, publié le 21 décembre 2020.
[69] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 8 : « jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation »).
[70] Soit + 4 points.
[71] *Eurostat, Sustainable development in the European Union: Overview of progress towards the SDGs in an EU context*, 2021.
[72] Premier ministre, Rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse (NIR), (à paraître).
[73] Cese, *Avis Cese : « Les jeunes et l'avenir du travail »*, 2019. Ce rapport proposait que les employeurs privilégient des recrutements dans des statuts durables (CDI).
[74] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 2 : « prévalence du surpoids chez les adolescents par catégorie socio-professionnelle des parents »).
[75] Ipsos, Secours Populaire, *Résultats 14e baromètre Ipsos / Secours Populaire*, 2020.

protéines et de vitamines reste lui aussi inégal[76], malgré un travail de sensibilisation mené depuis plusieurs années. Le renoncement à la consommation de protéines pour des raisons financières concernait 9,1 % des ménages en 2019 contre 7,9 % en 2011[77] . Les banques alimentaires ont augmenté leur offre de 20 % en 2020[78] [79] (à titre d'exemple, dans la situation en outre-mer, en Guyane, 6 000 familles ont reçu des chèques services et 290 000 enfants ont

bénéficié de panier repas pour remplacer la cantine, parfois unique repas de la journée). Une meilleure gestion des invendus et des quantités proposées à la vente semble une piste intéressante dans un contexte où 20 % des aliments sont toujours gaspillés en France soit 150 kg par an et par personne selon l'Ademe[80]. L'objectif que s'est fixé la France en 2020 est de réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025[81] par rapport à 2015[82].

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

La lutte contre la pauvreté reste l'enjeu prioritaire pour atteindre une société plus solidaire et « qui ne laisse personne de côté ». Malgré des progrès importants sur certaines thématiques ces dernières années, les conditions de vie ont été, en particulier pour les plus démunis, dégradées avec la crise. L'action doit se poursuivre, en ligne avec les aides déjà mises en place par l'État. Ce chapitre adresse les points d'attention pour aider les personnes les plus fragiles à traverser la situation de crise, tels que : le ***support à l'emploi****, l'accès à un* ***logement décent pour tous****, l'aide au maintien du* ***pouvoir d'achat*** *dans un contexte de crise économique, l'****accompagnement des familles*** *dans le contexte d'une promiscuité liée au confinement qui engendre des* ***violences, intergénérationnelles et/ou faites aux femmes*** *et a des répercussions sur le* ***parcours scolaire des jeunes.***

La France n'est pas encore suffisamment avancée en matière de lutte contre la pauvreté avec 8,8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire[83] dont 3 millions en précarité grave et 5 millions vivant avec 855 € par mois[84] [85]. Cela représente plus de 9 % de la

[76] Sénat, *Rapport d'information « Vers une alimentation durable : Un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France »*, 2020.
[77] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 2 : « renoncement à consommer des protéines pour raisons financières »).
[78] 4,7 millions de personnes bénéficiaient de l'aide alimentaire avant la pandémie.
[79] Cese, *Rapport État de la France : « Se donner un nouveau cap »*, 2020.
[80] *Ademe, Étude « État des masses des pertes et gaspillage alimentaires : état des lieux par étapes de la chaîne alimentaire »*, 2016.
[81] Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite Egalim, du 1er novembre 2018 ; Programme national pour l'alimentation 2019-2023 : Territoires en action, de septembre 2019 ; Outil aide alimentaire programmée.
[82] Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite Egalim, du 1er novembre 2018 et Pacte national de lutte contre le gaspillage 2017-2020.
[83] Selon l'Insee, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.
[84] 855 € correspond à 50 % du revenu médian. Une personne est considérée comme pauvre en France quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 885 € ou à 1 063 €, selon que l'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian. Ce niveau de vie médian correspond au montant pour lequel la moitié des personnes touche moins et l'autre moitié davantage et est mesuré après impôts et prestations sociales. Pour plus d'informations : www.inegalites.fr/A-quels-niveaux-se-situent-les-seuils-de-pauvrete-en-France.
[85] Observatoire des inégalités, Rapport sur les inégalités en France, 2020.

population active en situation de pauvreté dont un tiers sont des jeunes. Le taux de pauvreté en condition de vie[86] est proche de la moyenne européenne avec 11,1 % en 2019 contre 12 % pour l'UE[87].

L'objectif de la France à horizon 2030 est de réduire de 1,9 million de personnes les chiffres de pauvreté et d'exclusion[88] [89].

L'État a mis en place des mesures pour soutenir les plus vulnérables avec la réforme du marché de travail et une politique de revalorisation du travail et de soutien au pouvoir d'achat, dont une garantie de ressources de 900 € pour les salariés en alternance frappés par la crise[90]. La « stratégie nationale de lutte contre la pauvreté » de septembre 2018 vise à créer une dynamique d'amélioration de l'égalité des chances et mobilise 8 milliards d'euros jusqu'en 2022. Pendant la crise liée à la Covid-19, le nombre de foyers en droit de percevoir le revenu de solidarité active (RSA) a atteint un maximum en septembre 2020 avec 2 millions de personnes (+ 8,6 % par rapport à septembre 2019) - il a diminué depuis[91].

Un autre indicateur d'inégalités sociales est le taux d'emploi, qui a fortement baissé au second trimestre 2020 perdant 1,6 point[92]. En 2019, pour référence, le taux d'emploi était de 65,5 %[93]. Les principales réformes de l'assurance chômage préalablement prévues ont été reportées pour tenir compte de l'impact de la crise. Les « contrats aidés »[94] recentrent l'action sur l'insertion professionnelle. L'impact de la pauvreté sur les conditions de vie rend compte des difficultés concrètes vécues : les 40 % les plus défavorisés peinent à accroitre leur niveau de vie par rapport à la population générale avec un décrochage de la courbe entre 2016 et 2018[95]. La privation matérielle concerne 11 % des individus en ménage en 2019, ce qui est cependant moins élevé que la moyenne européenne.

Le risque d'une aggravation de la fracture sociale suite à la crise des gilets jaunes en 2019 et à la crise sanitaire et économique de 2020 est attesté par un rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE)[96]. Le « plan d'urgence » mis en œuvre par le gouvernement permet de palier temporairement les conséquences, mais le chômage touche aujourd'hui 2,7 millions de

---

[86] Selon l'Insee et Eurostat, la pauvreté en conditions de vie, ou privation matérielle et sociale désigne, depuis 2017, une situation de difficulté économique durable définie comme l'incapacité à couvrir (plutôt que le choix de ne pas couvrir) au moins 5 dépenses parmi les 13 d'une liste.
[87] Insee, *Indicateurs de richesse nationale*, 2020 (Taux de pauvreté en condition de vie).
[88] L'objectif européen pour cet indicateur est une réduction de 20 millions du nombre de personnes risquant de tomber dans la pauvreté ou l'exclusion par rapport au chiffre de 2007. L'objectif pour la France est une réduction de 1,9 million de personnes risquant de tomber dans la pauvreté ou l'exclusion par rapport au chiffre de 2007.
[89] Programme national de réforme (PNR) 2020.
[90] Premier ministre, *Rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse (NIR)*, (à paraître).
[91] Drees, *Suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire*, 2020.
[92] Premier ministre, *Rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse (NIR)*, (à paraître).
[93] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 8 : « taux d'emploi »)
[94] Selon l'Insee, un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et leur nombre est piloté par les pouvoirs publics. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple du contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des établissements publics locaux d'enseignement.
[95] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 10 : « taux de croissance du niveau de vie moyen ») : indicateur qui passe pour les 40 % les plus défavorisés de 1,2 % en 2016 à - 0,4 % en 2018.
[96] Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, *Rapport au Premier Ministre : « La pauvreté démultipliée, Dimensions, processus et réponses, Printemps 2020 – Printemps 2021 »*, 2021.

personnes[97], soit 9 % de la population active et il faut noter que 12 millions de salariés ont été mis en chômage partiel avec la crise. La crise liée à la Covid-19 a généré une perte d'activité de 36 %. Le chômage partiel a été prolongé pour certains secteurs mais le monde de la culture, des restaurateurs, des petits commerces a souffert de l'arrêt total de l'activité. Le ministère de la Culture a enregistré 25 % de baisse de chiffre d'affaires dans le secteur. Un plan de soutien aux entreprises a été mis en place par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance pour faire face à la pandémie. Le taux de non-recours aux prestations sociales indique cependant qu'un grand nombre de personnes reste sans aide[98] [99].

En matière de logement, plus de 65 % de la population est éligible au logement social en France, soit 18 millions de personnes. Cependant, seuls 4,5 millions de logements sociaux sont disponibles et 2 millions de demandes sont en attente[100]. La demande en logements sociaux reste forte avec 55 000 ménages reconnus prioritaires et en attente de logement depuis 8 ans dont 30 000 en Île-de-France. En 2019, 3,9 millions de personnes sont encore mal logées selon la fondation Abbé Pierre[101]. La situation est particulièrement grave à Mayotte qui compte 50 % de personnes sous le seuil de pauvreté. Il faut noter également que la précarité énergétique[102], en métropole et en outre-mer, dont les besoins portent sur le rafraîchissement, touche 11,9 % de la population française soit 3,7 millions de ménages[103].

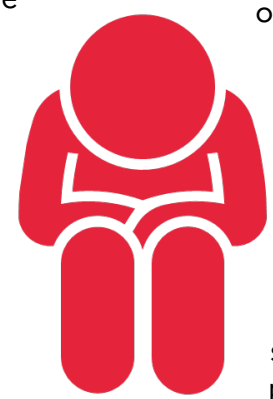

Sur le plan économique, la consommation des biens par les ménages chute lourdement de 17,9 % en volume. Seules les dépenses en consommation alimentaire ont augmenté de 7,8 %[104]. Au premier trimestre 2020, la consommation des ménages baisse de 7,3 %. L'étude sur les impacts du confinement sur le budget des familles suivies par l'UNAF[105], montre que 55 % de ces familles en difficultés financières, ont subi une hausse de leurs dépenses de 200 € en moyenne. L'observatoire des crédits des ménages rapporte fin 2020 une part de 46,5 % des ménages qui ont au moins un crédit en cours contre 47,4 % en 2019[106]. En revanche, le surendettement a connu une baisse de 24 % en 2020, selon la Banque de France, probablement liée aux dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement (la baisse avait été déjà engagée précédemment, avec - 38 % entre 2014 et 2019[107]).

Pour mémoire, le « programme national de réforme » (PNR) établi en 2019[108] actait une amélioration de la situation

[97] Insee, *Au troisième trimestre 2020, le taux de chômage rebondit fortement et atteint 9,0 % (site internet)*, publié le 10 novembre 2020.
[98] Le taux de non-recours aux aides sociales en matière de santé atteignait en 2018 entre 32 % et 44 % pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de 53 % à 67 % pour l'aide au paiement de la complémentaire santé (ACS).
[99] DRESS, *Le non-recours aux prestations sociales : Mise en perspectives et données disponibles*, 2020.
[100] Union sociale pour l'habitat, *79e congrès Hlm de l'Union sociale pour l'habitat : Demain les Hlm*, 2018.
[101] Fondation Abbé Pierre, *24e Rapport sur l'état du mal logement en France*, 2019.
[102] On parle de précarité énergétique si le poste « énergie » dépasse 8 % des revenus totaux d'un ménage.
[103] Observatoire national de la précarité énergétique, *Tableau de bord de la précarité énergétique*, 2019.
[104] Insee, *La consommation des ménages en biens chute lourdement en mars (- 17,9 %), seule la consommation alimentaire augmente*, 2020.
[105] *Union nationale des associations familiales (UNAF), Étude : « Impacts du confinement et de la crise sanitaire sur le budget des familles »*, 2020.
[106] Observatoire des crédits des ménages, *33e rapport annuel*, 2021.
[107] Banque de France, Le surendettement des ménages : Enquête typologique 2020, 2020.
[108] Programme national de réforme (PNR) 2019.

macroéconomique liées aux réformes (listées dans le document), avec des créations d'emploi, une bonne compétitivité et une hausse des investissements. Les perspectives de croissance prévues pour 2020 ont toutefois été contrariées par la crise.

Cette situation économique et sociale exacerbe également les tensions intergénérationnelles, comme le relève le Haut-commissariat au plan, avec un virus qui affecte plus durement (au moins dans ses deux premières vagues) les personnes âgées et les contraint d'une part, à un isolement qui pèse psychologiquement, et d'autre part, à repousser des soins considérés comme moins prioritaires. La crise de la Covid-19 a également aggravé les inégalités face à la maladie avec une mortalité plus élevée chez les personnes en situation de précarité[109]. Les chiffres de l'Insee rapportent 668 800 décès en 2020, soit 55 500 de plus qu'en 2019 avec un impact inégal sur les territoires. Sur l'ensemble de l'année 2020, les départements où les décès dépassent d'au moins 10 % ceux de 2019, sont situés dans la moitié Est de la France métropolitaine, en incluant la région Île-de-France. Mayotte, frappé par une épidémie de dengue début 2020, enregistre en fin d'année un quart de décès supplémentaires par rapport à 2019[110].

La crise a augmenté les tensions familiales[111] dont les violences faites aux femmes, exacerbées par le confinement et les pertes d'activité conjoncturelles. Les violences sexuelles sont en forte hausse de 19 % avec une hausse des déclarations et une augmentation de 12 % de faits enregistrés en 2020 possiblement encouragés par l'émergence du mouvement militants comme par exemple « #metoo » et de la plateforme de signalement de violence sexuelle ou sexiste lancée en 2018 par l'État[112]. L'Insee relève, en référence à l'ODD 5, une hausse très importante des violences sexuelles[113] hors contexte familial, de 66 % entre 2010 et 2018. Les violences conjugales ont augmenté de 16 % en 2019, mais ont enregistré une hausse de 30 % entre 2019 et 2020, ce qui est à mettre en relation avec un confinement dans des conditions d'habitation et de vie difficiles. En matière de féminicide conjugal, en 2019, 146 femmes ont été tuées par leur partenaire ; 90 en 2020. Dans les transports, une femme sur deux avoue ne pas se sentir en sécurité[114] : ce chiffre révèle un état général des rapports entre les femmes et les hommes constituant le terreau des violences.

---

[109] *DRESS, Les inégalités sociales face à la pandémie de Covid-19 : État des lieux et perspectives*, 2020 : « Si le Grand Est puis l'Île-de-France sont les régions les plus touchées (carte 3), la surmortalité n'est pas homogène à une échelle infrarégionale : en Île-de-France, dans la semaine du 16 mars, l'excédent de mortalité le plus élevé est de + 51 % en Seine-Saint-Denis et il atteint + 290 % dans la semaine du 30 mars, département qui connaît le plus fort excès de mortalité en France, toute semaine confondue ».

[110] Insee, 2020 : *une hausse des décès inédites depuis 70 ans*, 2020.

[111] Encadrées par la loi visant à agir contre les violences au sein de la famille, du 29 décembre 2019.

[112] Disponible ici : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50509.

[113] Loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, du 3 août 2018.

[114] Ministère chargé des Transports, *Les marchés exploratoires dans les transports collectifs terrestres : Guide méthodologique*, 2020.

MISE EN DÉBAT

L'enjeu 1 « Inégalités » a été discuté par deux intervenants dans le cadre de la semaine anniversaire de l'Agenda 2030 organisée par le CGDD en septembre 2021

Jérôme Jumel,
chef de service, adjoint à la directrice générale de la cohésion sociale, ministère des Solidarités et de la Santé

Marie-Aleth Grard,
présidente ATD Quart-Monde

Apports de la discussion :

En France, la grande pauvreté est en augmentation et des inégalités persistent. Certaines ont été aggravées par la crise de la Covid-19, qui a poussé des personnes déjà en situation précaire dans des conditions d'extrême pauvreté. Cette augmentation de la grande pauvreté demande des actions immédiates pour les personnes concernées, dont les droits doivent être respectés.

Les inégalités touchent particulièrement le logement (avec près de 4 millions de personnes mal logées et une baisse de la construction du logement très social) et la scolarité (100 000 jeunes quittent le système scolaire sans diplôme ni qualification chaque année). Les évolutions technologiques génèrent aussi parfois des inégalités : en excluant les personnes précaires qui n'y ont pas accès, le numérique réduit ou empêche l'accès aux droits pour certains. On observe par ailleurs une augmentation du chômage de longue durée et des salariés précaires, dont les jeunes, particulièrement touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise.

L'absence de participation citoyenne des plus pauvres est pointée du doigt comme étant l'une des causes du manque d'efficacité de certaines actions menées. La difficulté à toucher les plus précaires peut s'expliquer par une incompréhension de leur situation, souvent insuffisamment considérée et trop peu envisagée dans sa globalité.

Cependant des actions ont été mises en place en France pour lutter contre ces inégalités. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'accès à l'alimentation saine pour tous, avec un plan d'actions de transformation de l'aide alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire lancé en juillet 2021 en mobilisant les acteurs impliqués autour d'enjeux identifiés collectivement. On note également une progression concernant la situation des femmes (avec la mise en place de quotas et des mesures concrètes en termes de rattrapage salarial). M. Jumel souligne la redistribution sociale efficace menée par l'État français.

Des mesures ont été prises afin de réduire la grande pauvreté, par l'insertion grâce au travail par exemple.

Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été mise en place avec une simplification du recours aux droits et une contractualisation avec des mesures socles visant à l'harmonisation des prises en charge sur le territoire et une insertion facilitée des jeunes.

Le dispositif « Garantie jeunes » qui permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation, a augmenté ses places de 50 % et le plan « 1 jeune, 1 solution » a été lancé dans le cadre du plan de relance. Selon Mme Grard, des jeunes de milieu très défavorisés ne sont malgré tout pas touchés par tous ces dispositifs.

La situation de crise sanitaire a également donné naissance à de nombreuses initiatives solidaires de proximité. Cet élan de solidarité a été observé sur l'ensemble du territoire français et a réuni des acteurs d'horizons différents, qui ont pu s'appuyer sur la plateforme gouvernementale jeveuxaider.gouv.fr et des aides exceptionnelles de solidarité pendant la crise.

Enjeu 2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité

Les points essentiels

L'enjeu 2 de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 recouvre les ODD 6 (Eau propre et assainissement), ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (Villes et communautés durables), ODD 12 (Consommation et production responsable), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique), ODD 14 (Vie aquatique), ODD 15 (Vie terrestre) et met l'accent sur le changement de modèles économiques vers des modèles sobres en ressources.

Sur le plan international, la crise sanitaire a fortement remis en question nos modèles de société. Elle a appelé une réponse des gouvernements sous forme de plans de relance dont la plupart intègrent désormais la transition écologique. Le plan France relance consacre 30 milliards d'euros à la transition écologique.

La France est classée 7e au niveau européen sur ses efforts de diminution de gaz à effet de serre, l'un des niveaux les plus faibles parmi les pays développés. Cependant, nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de baisse de 40 % à l'horizon de 2030 fixé par la stratégie nationale bas-carbone. C'est en particulier le cas dans le secteur du transport dont les émissions augmentent toujours. Les mesures d'économie circulaire sont un levier complémentaire de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, en plus de favoriser l'inclusion et la solidarité. Le plan France relance leur consacre 500 millions d'euros.

Une rupture nette dans nos modes de consommation reste nécessaire pour diminuer les émissions et notre empreinte carbone. Le déséquilibre entre la baisse des émissions intérieures et la hausse des émissions importées appelle à poursuivre les efforts. Alors que la recherche sur la capture carbone ne permet pas encore d'envisager des pistes de solution, l'atténuation ne peut désormais plus être dissociée de mesures d'adaptation au changement climatique pour protéger les populations. Les catastrophes naturelles ont touché plus de 100 millions de personnes dans le monde en 2018.

Les énergies renouvelables ont progressé de 70 % depuis 2005 soutenues par les politiques publiques. Les énergies fossiles les plus polluantes disparaissent peu à peu et les dernières centrales à charbon fermeront en 2022.

Si la pénurie en eau et le réchauffement climatique menacent une partie de la population, l'aggravation de l'état des espaces naturels, dont les océans, menace l'équilibre vivant des écosystèmes. Une attention toute particulière doit être portée aux milieux aquatiques et vivants. Les océans absorbent 90 % du réchauffement climatique au détriment de leur équilibre et de leurs faune et flore marines.

La biodiversité terrestre de la France, très riche et mondialement reconnue, demeure menacée par l'étalement urbain et les pratiques d'agriculture intensive qui fragmentent les habitats naturels. La disparition des oiseaux, avec une perte de quasi 40 % en milieu agricole, doit alerter et attirer la vigilance sur la qualité de nos aménagements.

La qualité de l'air dans les grandes villes s'améliore, l'accès à l'eau également, malgré des disparités régionales qui perdurent en particulier en outre-mer.

ENJEU 2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité.

EN BONNE VOIE

LES FORÊTS FRANÇAISES

REPRÉSENTENT 10 % DE LA SURFACE BOISÉE EUROPÉENNE

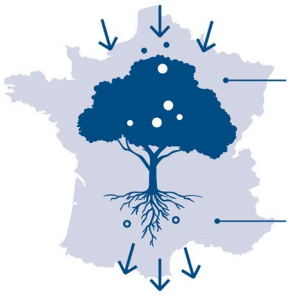

31 % DE LA SURFACE NATIONALE

SOIT 16 MILLIONS D'HECTARES

70 MILLIONS DE TONNES DE CO_2 CAPTÉES

LA QUALITÉ DE L'AIR S'AMÉLIORE DANS LES GRANDES VILLES

TAUX DE PARTICULES FINES

31,4 % EN 2011 → 0,7 % EN 2019

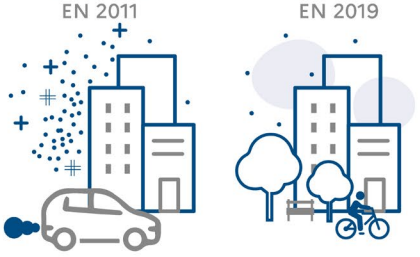

À AMÉLIORER

EMPREINTE CARBONE

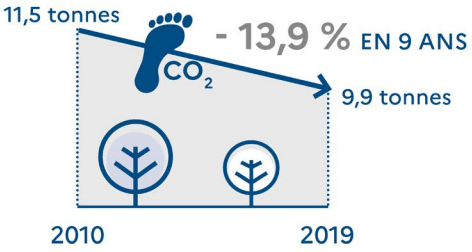

ENTRE 1995 ET 2019

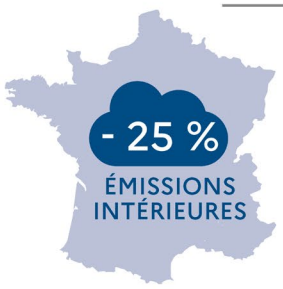

MAIS

+ 72 % ÉMISSIONS ASSOCIÉES AUX IMPORTATIONS

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

BIODIVERSITÉ TERRESTRE

1 DES 17 PAYS **MÉGADIVERS** AU MONDE

MAIS

3/4 DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MAUVAIS ÉTAT

- 24 % D'ESPÈCES SPÉCIALISTES DEPUIS 1989

ET

- 39 % EN MILIEU AGRICOLE

ENTRE 2014 ET 2019, DIMINUTION **DE 2,4 % DES POPULATIONS D'OISEAUX COMMUNS**

LES OCÉANS ABSORBENT +de 90 % DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

RISQUE POUR LEUR ÉCOSYSTÈME

1. Contexte international

L'enjeu d'engager la France vers une société sobre en carbone qui préserve les ressources et le climat doit être replacé dans un contexte mondial marqué en 2020 par une crise sanitaire et économique majeure. Certaines conséquences ne peuvent pas encore s'interpréter sur le long terme. La crise a fortement freiné les déplacements et le secteur de l'aviation a connu le plus fort déclin de son histoire. En mars 2021, les aéroports français ont accueilli 1,85 million de passagers, soit 86,3 % de chute par rapport à 2019[115]. À quoi ressemblera la sortie de cette crise, du point de vue des modes de consommation et de production ?

En réponse à la pandémie, plus de 170 pays ont élaboré un plan de relance à hauteur de 9 000 milliards de dollars[116] dont certains visent également à accélérer la transformation des modèles économique, social, sociétal et écologique. Ces plans sont une occasion unique de repenser l'évolution de nos sociétés vers un modèle plus sobre en ressources et plus solidaire.

De fait, l'année 2020 a été la plus chaude enregistrée à ce jour avec une température moyenne de 14°C, soit environ 3° supérieur aux moyennes de référence[117], et l'urgence climatique est donc plus actuelle que jamais. Face à cette menace, la crise de la Covid-19 a certes entraîné une baisse de 6 % des gaz à effet de serre (GES) en 2020, soit une baisse significative mais toujours insuffisante puisqu'une baisse de 7,6 % serait nécessaire pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris[118] (limitation du réchauffement de la planète à 1,5°C en 2050). La France est néanmoins bien placée, en 7e position au niveau européen, avec « seulement » 6,3 tonnes par habitant de GES rejetés en 2019[119].

Corollaire du dérèglement climatique, la question de l'eau est centrale pour comprendre les évolutions géopolitiques à venir. Ainsi, la pénurie d'eau dans le monde pourrait déplacer jusqu'à 700 millions de personnes d'ici à 2030 et malgré des progrès constants, il reste 2,2 milliards de personnes toujours privées d'eau potable et 4,2 milliards sans assainissement[120]. Les pénuries en eau affectent les populations avec près d'un quart de la population mondiale vivant dans 17 pays en situation de stress hydrique[121], avec une perspective de monter à 40 % en 2030[122]. L'accès à l'eau courante reste un enjeu important dans le monde, 71 % de la population ont accès aux services de base en 2017 contre 61 % en 2000[123]. Malgré les progrès accomplis, 2,2 milliards de personnes dans le monde ne disposent toujours pas d'eau potable gérée en toute sécurité, dont 785 millions sans

---

[115] Direction générale de l'aviation civile (DGAC) *in* Aerobuzz.fr, *Chute de 86,3 % du trafic aérien en mars 2021 en France (site internet)*, publié 22 avril 2021.
[116] Nations unies, *Policy Brief: The world of work and Covid-19*, 2020.
[117] Météo France, *Bilan climatique de l'hiver 2019-2020*, 2020.
[118] Nations unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable*, 2020.
[119] Insee, *Indicateurs de richesse nationale*, 2020 (Empreinte carbone).
[120] Nations unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable*, 2020.
[121] *World Ressources Institute, 17 Countries, Home to One-Quarter of the World's Population, Face Extremely High Water Stress (site internet)*, publié le 6 août 2019.
[122] Nations unies, *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)*, 2015.
[123] Nations unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable*, 2020.

accès à une eau potable « de base »[124]. Dans l'Union européenne en 2019 on recensait 1,6 % de ressortissants n'ayant pas accès à des installations sanitaires à domicile, contre 2,9 % en 2010[125].

Les océans couvrent 70 % de la planète et 90 % du volume habitable pour le monde vivant[126].

Les océans absorbent une grande partie des gaz à effet de serre et l'acidification se poursuit donc avec un risque d'augmentation de 150 % en 2100 par rapport à 1850[127]. L'océan représente 90 % de l'espace physique habitable de la planète[128], mais son état s'est encore détérioré depuis 2016[129]. Les zones mortes - dites hypoxiques - restent sous-estimées : on en recensait 700 en 2019 et elles ont augmenté depuis, en particulier le long des côtes, en partie à cause des rejets de nitrates et de phosphates de l'agriculture intensive[130]. Le volume global d'oxygène dissous a diminué de 2 % ces cinq dernières décennies. Ceci contribue à la prolifération de microalgues toxiques ou autres algues brunes et au déclin de la faune et de la flore marine[131] . Durant les 200 dernières années, 30 % des émissions de CO_2 ont été absorbées par l'océan. L'acidification augmente de 25 % chaque année. L'océan joue un rôle majeur de régulateur du réchauffement, mais cette acidification pourrait avoir des conséquences irréversibles sur la biodiversité marine en affectant les coraux, les coquillages, et le plancton, base essentielle de la chaîne alimentaire.

L'accès à l'énergie reste un enjeu essentiel avec 789 millions de personnes dans le monde toujours non raccordées à l'électricité. La part des énergies renouvelables reste faible avec une part mondiale de 17 % seulement. Une accélération des investissements dans ce secteur serait nécessaire, couplée à un frein significatif des subventions aux combustibles fossiles dont on constate qu'elles continuent à augmenter de 17 % entre 2014 et 2019. Cette tendance est à rebours de la baisse observée dans les pays du G20[132], ce qui démontre un fort différentiel dans l'atteinte de la transition souhaitée vers une énergie décarbonée. En Europe, en 2019, l'UE a réduit ses émissions de GES de 25 % par rapport à 1990 et la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie était de 19,7 %, soit une trajectoire proche de l'objectif « 20-20-20 » en 2020[133]. En 2020, l'UE s'est engagée à une réduction supplémentaire des émissions de GES de 30 % à l'horizon 2030 par rapport aux émissions actuelles puis à zéro émission nette en 2050. Si les émissions de CO_2 ont connu un répit de courte durée pendant la pandémie, elles ont repris à la hausse fin 2020 en dépassant de 2,1 % le niveau de 2019[134] et nécessitent une action rapide et coordonnée de la part de tous les pays pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

---

[124] Nations unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable*, 2020.
[125] Eurostat, Indicateurs ODD6 (site internet), dernière consultation le 4 août 2021.
[126] Fondation pour la recherche sur la biodiversité, *Enjeux de la biodiversité (site internet)*, dernière consultation le 4 août 2021.
[127] Jean-Pierre Gattuso (directeur de recherche au Laboratoire d'océanographie de Villefranche au CNRS) dans Euronews le 14 février 2020.
[128] UNESCO, *Journée mondiale de la diversité biologique (site internet)*, dernière consultation le 4 août 2021.
[129] Date de la première version du World Ocean Assessment par les Nations unies.
[130] Nations unies, *The Second World Ocean Assessment (WOA UN)*, 2021.
[131] Nations unies, *The Second World Ocean Assessment (WOA UN)*, 2021.
[132] International Institute for Sustainable Development, *Overseas Development Institute et Oil Change International, Rapport Doubling Back and Doubling Down: G20 scorecard on fossil fuel funding*, 2020.
[133] Paquet climat-énergie de l'Union européenne adopté le 12 décembre 2008 : 20 - 20 - 20 en 2020. L'engagement des pays membres était triple : réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à celles de 1990, porter à 20 % la part des énergies renouvelable dans le mix énergétique, améliorer l'efficacité énergétique de 20 %.
[134] Agence Internationale de l'énergie, *Global energy review: The impact of the Covid19 crisis onglobal energy demand and CO_2 emissions*, 2020.

En outre, notre empreinte-matière[135] mondiale augmente plus rapidement que la croissance démographique et économique[136] [137]. Elle révèle, elle aussi, des inégalités fortes, l'empreinte[138] des pays à revenu élevé étant de 60 % supérieure à celle des pays à revenus intermédiaires[139]. La demande en ressources est en augmentation constante sauf en 2020 où le « jour de dépassement » des ressources annuelles a reculé de juillet au 22 août[140]. Des études soulignent que le rythme de l'urbanisation qui accompagne la démographie, en particulier dans les pays en développement, conduira à doubler la surface construite existante d'ici 2050 (plus 230 milliards de mètres carrés)[141], ce qui correspond à la surface de Paris ajoutée chaque semaine aux surfaces déjà urbanisées.

Le changement de modèle, vers plus de sobriété, doit combiner la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de résilience face aux chocs climatiques. L'accélération des événements climatiques extrêmes incite en effet à coupler systématiquement les démarches d'adaptation à celles d'atténuation des effets du changement climatique. Les catastrophes naturelles ont touché 108 millions de personnes en 2018. Ce chiffre augmente chaque année et pourrait atteindre 150 millions de personnes par an en 2030 avec un coût de 20 milliards de dollars par an selon un rapport de l'Organisation météorologique mondiale (UN-OMM)[142]. La Commission mondiale pour l'adaptation au changement climatique estime une dépense à 180 milliards de dollars par an pour 2020-2030 afin de répondre aux besoins. En France, le deuxième plan national d'adaptation au changement climatique définit l'ambition pour 2018-2022[143].

De fait, aucun pays n'a atteint les objectifs de l'ODD 13 (« Lutte contre le changement climatique ») selon le suivi de l'approche des ODD par territoires de l'OCDE[144]. Toutefois, la France fait partie des pays ayant le moins de chemin à parcourir pour atteindre les valeurs fixées, puisqu'elle se place en 12e position de ce suivi. Il faut noter que 30 % des fonds de l'UE sont consacrés à la lutte contre le changement climatique, ce qui représente la part du budget européen la plus élevée jamais enregistrée pour l'environnement.

---

[135] Selon les Nations unies, l'empreinte matière représente la quantité totale de matières premières extraites pour satisfaire les demandes de consommation finale. C'est une indication des pressions exercées sur l'environnement pour soutenir la croissance économique et satisfaire les besoins matériels des individus.
[136] Elle est passée de 73,2 millions de tonnes en 2010 à 85,9 millions de tonnes en 2017.
[137] Nations unies, *Rapport sur les Objectifs de développement durable*, 2019.
[138] Empreinte par habitant en tonnes métriques : 17 tonnes pour les pays à haut revenus contre 2 tonnes pour les pays à bas revenus.
[139] Nations unies, *Rapport sur les Objectifs de développement durable*, 2019.
[140] Earth Overshoot day, *Past earth overshoot days (site internet)*, dernière consultation le 4 août 2021.
[141] Alliance mondiale pour le bâtiment et la construction, *2020 Global Status Report for buildings and constriction*, 2020.
[142] ONU Info, *150 millions de victimes des catastrophes par an d'ici 2030, selon un rapport de l'ONU*, 2020.
[143] Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 (PNACC 2) adopté en 2017.
[144] OCDE, *Rapport A territorial approach to SDG goals*, 2020.

2. État des lieux de la France

L'enjeu 2 « Transformer les modèles de société par la sobriété carbone, l'économie, les ressources naturelles en faveur du climat et de la biodiversité » porte, en complément des questions sociales et sociétales traitées précédemment, **la question de la transition écologique**, priorité française qui représente un tiers du budget du plan de relance. Les avancées nationales sont inégales selon les sujets avec de bonnes avancées sur l'amélioration de la **qualité de l'eau et de l'air** et des points de vigilance qui perdurent entre autres sur les sujets de **biodiversité** ou d'**artificialisation des sols**. Les thématiques retenues illustrent celles des ODD liés à cet enjeu au travers des priorités de la Feuille de route en retenant celles qui sont les plus significatives au moment où paraît ce rapport.

EN BONNE VOIE

*L'enjeu 2 renvoie aux principales **politiques de transition écologique,** portées principalement par le ministère de Transition écologique et le ministère de la Cohésion des territoires. Parmi les ressources essentielles à notre survie, **une eau et un air de qualité** sont un prérequis. Ces deux sujets sont en bonne voie d'avancement.*

L'élément essentiel à la vie humaine et animale est notre ressource en eau. L'eau est une priorité dont l'accès en toute sécurité est assuré à 97,9 %[145] en métropole en 2019. Malgré tout, à ce jour, 2,1 % de la population, soit 1,4 million d'habitants de la métropole, bénéficient seulement d'accès à des services d'assainissement « de base » (élémentaires)[146]. Si l'assainissement collectif est conforme à 97,6 % en 2017, des efforts restent à fournir pour l'assainissement non collectif dont le niveau de conformité n'atteint que 58,4 %[147]. En particulier, un effort considérable reste nécessaire en outre-mer avec 82 % de la population de Mayotte et 40 % de Guadeloupe encore non raccordée. De plus, 1,8 % de la population n'a toujours pas un accès à l'eau selon la norme réglementaire[148].

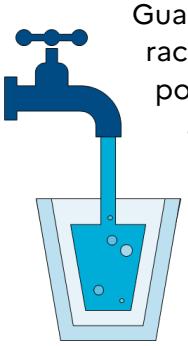

La crise de la Covid-19 a révélé l'urgence vitale de l'accès à l'eau et à l'assainissement, alors que se laver les mains à l'eau et au savon est devenu un geste vital et souvent difficile pour les plus démunis et sans abris[149]. La loi « engagement et proximité » votée en décembre 2019 prévoit des moyens à disposition des collectivités locales pour rendre abordable le coût de l'eau potable par des tarifications « sociales » ou aides ciblées mais actuellement, ces dispositifs ne s'adressent qu'aux collectivités volontaires, peu nombreuses. Par ailleurs, lors du premier confinement à partir de mars 2020,

[145] Coalition eau, *Note Les chiffres de l'accès à l'eau et à l'assainissement en France*, 2020.
[146] Coalition eau, *Note Les chiffres de l'accès à l'eau et à l'assainissement en France*, 2020.
[147] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 6 : « conformité des dispositifs d'assainissement »).
[148] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 6 : « population desservie par une eau non conforme »).
[149] Fondation Abbé Pierre, *Pour continuer à aider les plus démunis, la Fondation Abbé Pierre lance un « Fonds d'urgence SDF » et un nouvel appel aux dons (site internet)*, publié le 3 avril 2020.

l'insuffisance de l'accès à l'eau et à l'assainissement des personnes en habitat précaire, comme les SDF ou les migrants, a ajouté pour certains une difficulté à respecter les gestes barrières, malgré les solutions transitoires mises en place par les collectivités. Au total, la situation globalement satisfaisante de la France sur ces deux aspects de l'accès à l'eau et de l'assainissement, ne doit pas masquer des carences graves dans certains territoires ou pour certaines populations fragiles.

La ressource en eau dépend aussi des réserves naturelles, c'est pourquoi une attention particulière doit être portée aux nappes phréatiques. Au plan quantitatif, les niveaux de recharge des nappes phréatiques à l'automne hiver 2020-2021 sont majoritairement en hausse, signe positif[150]. Cependant, au plan qualitatif, une vigilance s'impose sur les rejets qui résultent des engrais agricoles, en particulier les nitrates, et les rejets domestiques et industriels dégradent les environnements aquatiques par eutrophisation. Le phénomène de marées vertes touche, notamment, la moitié nord-ouest de la France[151]. Cet exemple montre la nécessité d'une approche systémique pour le développement durable qui prenne en compte davantage de transversalité dans les politiques sectorielles, comme ici l'influence des rejets polluants agricoles sur les ressources d'eau potable.

La part protégée du patrimoine naturel aquatique a significativement augmenté en quinze ans[152] [153]. Toutes les façades maritimes de la France métropolitaine font maintenant l'objet d'une approche systémique[154]. L'aggravation de la pollution des océans par le plastique qui menace les espèces doit néanmoins attirer notre attention. En France, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire[155] et la loi « Egalim » prévoient de réduire l'utilisation du plastique à usage unique, une des principales causes de pollution des milieux aquatiques. La Directive-cadre sur l'eau adoptée en 2020, impose un cadre législatif européen de protection des eaux douces, saumâtres et salés, superficielles et souterraines, de « transition » et côtière pour lutter contre cette pollution.

À titre d'exemple, la Marine nationale s'inscrit dans cette démarche de préservation en promouvant une gestion spécifique des déchets en mer et leur retour à quai. Elle a fêté le 25 juin 2021 les 10 ans de son label « PassePort Propre », créé pour valoriser la démarche écoresponsable des équipages volontaires. La Marine préserve également la biodiversité marine par de nombreuses actions de sensibilisation telles que les opérations « rade propre » ou le nettoyage des plages à Brest.

Un autre élément vital caractéristique des « limites planétaires »[156] est l'air que nous respirons. La qualité de l'air dans les grandes villes est globalement en amélioration, les mesures rapportent une baisse substantielle des dépassements du seuil réglementaire des particules fines,

[150] BRGM, Communiqué de presse : Nappes d'eau souterraine au 1er juin 2021, 2021.
[151] Insee, La France et ses territoires, 2021.
[152] En passant de 3,83 % en 2014 à 23,57 % en 2019.
[153] Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 (ODD 14 : « aires marines protégées »).
[154] GéoLittoral (ministère de la Transition écologique), Documents stratégiques de façades (site internet), dernière consultation le 4 août 2021.
[155] Ministère de la Transition écologique, Lutte contre la pollution plastique (site internet), publié le 4 mai 2021.
[156] Les limites planétaires sont les seuils que l'humanité ne doit pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle a pu se développer et pour pouvoir durablement vivre dans un écosystème sûr. Ce concept a été proposé par une équipe internationale de 26 chercheurs et publié en 2009 (Johan Rockström *et al.*, « A safe operating space for humanity », 2009).

passé de 31,4 % en 2011 à 0,7 % en 2019[157], taux qui se rapproche des taux observés dans les villes moyennes, et qui résulte d'efforts sur les secteurs polluants (résidentiel, transports, industrie). Cependant, des pics de pollution sont toujours observés.

La qualité de l'air est régulée par les arbres et, à ce titre, les forêts qui couvrent plus du quart de notre territoire jouent un rôle essentiel[158]. La France possède un riche patrimoine naturel et il est à noter que les forêts françaises ont doublé en un siècle et couvrent 31 % de la surface nationale avec 16 millions d'hectares ce qui représente 10 % de la surface boisée européenne[159] dont 74 % appartiennent à des propriétaires privés[160]. Les forêts françaises permettent de séquestrer[161] 70 millions de tonnes (au regard de 8 milliards de tonnes dans le monde)[162] de CO_2 chaque année, soit 20 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES). Les arbres souffrent du changement climatique, d'un manque d'eau et d'attaques d'insectes, mais la forêt est un régulateur important de CO_2 par la capacité des arbres à absorber le carbone pendant leur phase de croissance. Les forêts en gestion durable permettent ainsi de stocker du CO_2 sur le long terme et de replanter des arbres jeunes, puits de carbone.

Cependant, les forêts françaises restent fragiles face au changement climatique. Un plan de remplacement des essences menacées, par des espèces plus résistantes au changement climatique, est en cours, ainsi qu'un dispositif en faveur du renouvellement forestier dans le cadre du plan de relance[163].

À AMÉLIORER

Après avoir présenté dans le paragraphe précédent les actions en bonne voie liées aux éléments eau et air, ***la présente partie aborde les conséquences climatiques qui résultent de la production d'énergie ou de matière****. Bien que les émissions nationales de gaz à effet de serre soient globalement en baisse, la tendance s'inverse lorsque l'on regarde l'empreinte carbone[164] de la France qui tient compte des émissions liées aux importations de biens et de services. Les efforts de réduction doivent prendre en compte ce facteur également.*

Si les ***énergies renouvelables*** *progressent significativement, elles n'ont pas encore permis d'atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne de 23 % en 2020. La précarité énergétique reste un sujet d'attention qui a reçu l'attention du gouvernement au travers du plan de relance. La France progresse également sur le développement de l'économie circulaire. Pour rappel, l'objectif de neutralité climatique est fixé à horizon 2050 par le Pacte vert[165], la baisse de 55 % des émissions est attendue d'ici 2030 et, pour les transports, l'objectif est d'atteindre une baisse de 90 % d'émissions en 2050.*

[157] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 11 : « Particules PM10 dans les villes »).
[158] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Infographie – La filière forêt-bois (site internet)*, publié le 16 décembre 2020.
[159] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Infographie – La filière forêt-bois (site internet)*, publié le 6 décembre 2020.
[160] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Forêt – Bois (site internet)*, publié le 11 février 2020.
[161] Pour plus d'informations que la capture et le stockage du carbone : www.fao.org/soils-portal/soil-management/sequestration-du-carbone-dans-le-sol/fr/
[162] Office national des forêts, *Comprendre la forêt (site internet)*, dernière consultation le 4 août 2021.
[163] Office national des forêts, *Forêts publiques françaises : quel nouveau visage ? (site internet)*, publié le 15 mars 2021.
[164] Selon l'Insee, l'empreinte carbone de la France représente la quantité de gaz à effet de serre (GES) induite par la demande finale intérieure d'un pays (consommation des ménages, des administrations publiques et des organismes à but non lucratif et les investissements), que les biens ou services consommés soient produits sur le territoire national ou importés.
[165] Pacte vert pour l'Europe de 2021.

La France est relativement en bonne place, 7e au niveau européen[166], en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre par habitant et en 3e place en termes d'émissions par PIB[167]. Le plan Climat de juillet 2017 a fixé l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015. Après une baisse importante des émissions de GES de 2 % en moyenne annuelle entre 2004 et 2019[168] [169], la réduction s'est atténuée à 0,6 % par an entre 2014 et 2019[170], mais la France présente toutefois l'un des niveaux d'émissions les plus faibles parmi les pays développés. Ces émissions de GES sont constituées à 74 % de dioxyde de carbone, gaz qui a marqué une baisse de 18 % entre 1990 et 2019 [171]. La crise liée à la Covid-19 a engendré une baisse des émissions carbone entre 5 et 15 % en 2020 selon le Haut conseil pour le climat[172]. Malgré cela, nous ne sommes toujours pas sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de baisse de 40 % entre 1990 et 2030 pour l'ensemble des gaz à effet de serre, objectif établi par la stratégie nationale bas-carbone[173]. Entre 1990 et 2019, le secteur des transports voit ses émissions de GES augmenter de 9 %, tandis que les émissions des autres secteurs sont, au contraire, en baisse.

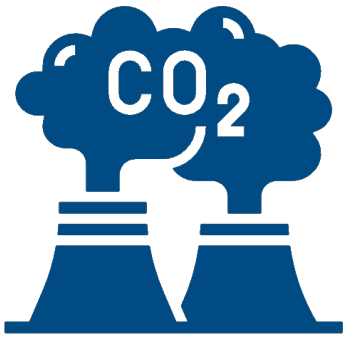

L'empreinte carbone a globalement baissé de 11,5 tonnes en 2010 à 9,9 tonnes par habitant en 2019[174] soit de 13,9 % en 9 ans. Les émissions intérieures ont sensiblement diminué entre 1995 et 2019 (- 25 %) tandis les émissions associées aux importations se sont nettement accrues (+ 72 %). Après une forte progression entre 1995 et le milieu des années 2000, le niveau de l'empreinte amorce une décroissance sur la dernière décennie[175].

Ces chiffres ne sont toujours pas significatifs d'une rupture nette dans nos modes de consommation, le Haut conseil pour le climat[176] rapporte qu'il faudrait enregistrer une diminution drastique des émissions importées de 27 % en 2030 et de 65 % en 2050 par rapport à 2005 pour atteindre les objectifs.

Le développement de technologies bas carbone, de capture, de stockage et de valorisation du CO_2 (technologies dites CCS[177], qui restent controversées), ainsi que la démocratisation des énergies vertes pour en permettre l'accès au plus grand nombre, sont autant de pistes de recherches. Le développement de l'hydrogène bas-carbone à destination des secteurs les plus polluants comme les mobilités lourdes, constitue une piste prioritaire soutenue par le gouvernement, avec 7 milliards d'euros d'investissements sur 10 ans. La stratégie

166 Devant la Suède, la Finlande et le Danemark.
167 European Environment Agency, *EEA greenhouse gases – data viewer (site internet)*, publié le 13 avril 2021.
168 Emissions de GES hors UTCATF.
169 Notre-environnement.gouv.fr, *Les émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone (site internet)*, mis à jour le 27 juillet 2020.
170 *Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 13 : « émissions françaises de gaz à effet de serre »).
171 Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 13 : « empreinte carbone »).
172 Haut conseil pour le climat, *Rapport spécial : Climat, santé : mieux prévenir, mieux guérir*, 2020.
173 CGDD (Ministère de la Transition écologique), *Rapport de synthèse 2019 sur l'environnement en France*, 2019.
174 Insee, *Indicateurs de richesse nationale*, 2020 (Empreinte carbone).
175 Données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement et les transports, *Estimation de l'empreinte carbone de 1995 à 2019 (site internet)*, publié le 11 décembre 2020.
176 Haut conseil pour le climat, *Réponse à la saisine du gouvernement : Maîtriser l'empreinte carbone de la France*, 2020.
177 CCS : Carbon capture and storage (soit capture et stockage de carbone).

nationale bas-carbone sera révisée en 2023 et devrait proposer des objectifs chiffrés de réduction de l'empreinte carbone pour répondre à la loi « relative à l'énergie et au climat de 2019 ». Le Cese préconise pour le futur que l'empreinte carbone devienne un indicateur central des politiques publiques[178].

Les émissions de carbone sont en grande partie liées à la demande en énergie qui reste un sujet d'attention prioritaire pour l'atteinte des objectifs. Le taux d'indépendance énergétique en France (énergie non importée) s'élève à 56,3 %[179]. La consommation finale d'énergie a baissé de 1,0 % entre 2014 et 2019 et les énergies renouvelables représentent en France 17,2 % de la consommation finale d'énergie en 2019[180]. Pour rappel, les objectifs français en matière d'énergies renouvelables fixés pour 2020 issus du paquet énergie-climat 2020, adopté en 2008 par l'Union européenne, avaient été fixés à 23 %[181].

La production primaire d'énergies renouvelables a progressé de plus de 70 % depuis 2005. Cette croissance résulte principalement du fort développement de l'éolien, des pompes à chaleur et des biocarburants : ces trois filières, qui ne représentaient que 6 % de la production primaire d'énergies renouvelables en France en 2005, en représentent plus de 30 % en 2019[182].

La loi de finances 2021 prévoit de porter à 6,9 milliards d'euros son soutien aux énergies renouvelables contre 5,4 milliards d'euros en 2020. Il est à noter que la filière bois-énergie, longtemps considérée comme vertueuse, est aujourd'hui remise en question. En effet, au niveau européen, le temps nécessaire au renouvellement des forêts ne permet plus de conserver un équilibre à zéro entre le bois-énergie brulé émetteur de CO_2 et le CO_2 capté par les arbres en croissance, du fait de la massification de l'usage[183].

En ce qui concerne les énergies fossiles, la France n'a plus que quatre centrales à charbon en fonctionnement, contre 250 en Europe. Fournissant 2 % de l'énergie, elles devraient fermer d'ici 2022.

La politique de diversification du mix énergétique devrait favoriser la pénétration des énergies renouvelables et de récupération. La « programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) » prévoit que la part du nucléaire soit réduite à 50 % de la production en 2035 (contre environ 70 % en 2019[184]). Cette réduction suppose la fermeture de 14 réacteurs nucléaires d'ici 2035 (dont les deux réacteurs de la centrale de Fessenheim). En parallèle, la PPE prévoit un doublement de la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028

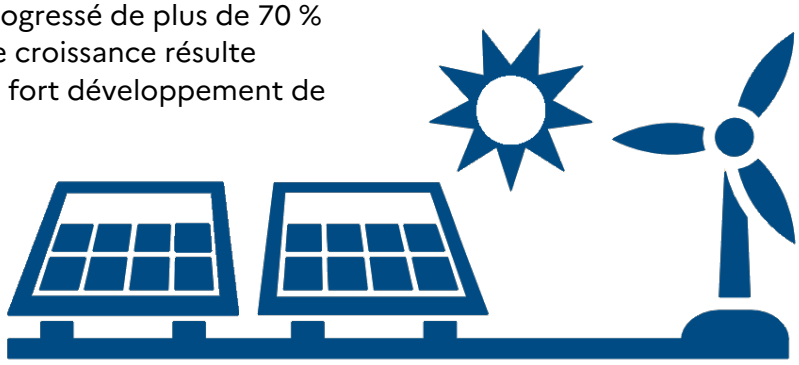

[178] Cese, *Rapport État de la France : « Se donner un nouveau cap »*, 2020.
[179] CGDD (ministère de la Transition écologique), *DataLab : Bilan énergétique de la France en 2019*, 2020.
[180] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 7 : « consommation finale et part des énergies renouvelables »).
[181] Programme national de réforme (PNR) 2020.
[182] CGDD (ministère de la Transition écologique), *DataLab : Chiffres clés des énergies renouvelables*, 2020.
[183] European Academies Sciences Advisory Council, *Rapport « Forest bioenergy, carbon capture and storage, and carbon dioxide removal: an update »*, 2019.
[184] RTE, *Bilan électrique 2019 (site internet)*, dernière consultation le 3 août 2021.

par rapport à 2017, soit 40 % de renouvelable en 2028. La PPE prévoit aussi d'augmenter de 40 à 60 % la production de chaleur renouvelable par rapport à 2016, et de produire davantage de gaz renouvelable en 2028.

Par ailleurs, l'adhésion des populations est indispensable pour favoriser la modification des comportements de consommation. Elle nécessite la mise en place de dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement. Entre les populations subissant une précarité énergétique et celles repoussant l'idée de sobriété énergétique, la mise en place de lieux d'information, de débats et de dispositifs participatifs sur les territoires reste nécessaire pour transformer les pratiques quotidiennes.

Le texte de loi qui illustre le mieux les trajectoires de transition écologique vers 2030 est sans doute la loi « de lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets[185] » adoptée le 20 juillet 2021 et issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat et qui propose des avancées dans divers domaines liés à cinq thématiques : la consommation, le travail et la production, les déplacements, le logement, l'alimentation et la protection judiciaire de l'environnement. La loi prévoit entre autres mesures de renforcer les sanctions en cas d'atteinte contre l'environnement, d'atteindre zéro artificialisation nette d'ici 2050 et une diminution de 50 % en 2030, la rénovation énergétique d'ici 2028 des 4,8 millions de foyers dont le diagnostic de performance est compris entre F et G, l'interdiction de vente en 2030 de voitures neuves fortement émettrices en CO_2, ou encore l'interdiction de vols domestiques si une alternative en train existe en moins de 2h30.

Le plan France relance fait également de la transition écologique un objectif stratégique en consacrant 30 milliards d'euros exclusivement aux investissements verts. L'enjeu est principalement la décarbonation de l'économie et de contribuer à l'objectif de réduction des émissions de carbone de 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 tout en soutenant les secteurs d'avenir et en misant sur les technologies vertes (hydrogène, recyclage, biocarburants).

Les stratégies les plus courantes et communément acceptées portent sur l'atténuation des effets du changement climatique. Cependant, l'atténuation seule n'est pas suffisante et il est important d'ajouter les actions d'adaptation au changement climatique, dans un contexte où la trajectoire du réchauffement reste incertaine et l'adaptation nécessaire. Portée par le « plan national PNACC2[186] », l'adaptation est appelée à progresser encore dans l'ordre des priorités, en s'accompagnant d'objectifs, de mesures concrètes et d'indicateurs de suivi[187]. Une démarche propre à l'outre-mer est à prévoir, dans la mesure où les régions ultramarines sont soumises à des aléas climatiques d'une autre nature.

Avec l'énergie, les secteurs des transports et du bâtiment sont à l'origine d'une part importante des émissions. Les chiffres clés sur les transports fournis en 2020 par le CGDD[188] indiquent que le **transport représente 18,1 % du PIB français.** Les grèves fin 2019 et la crise sanitaire liée à la Covid-19 ont affecté à la baisse les transports individuels et collectifs. La part des déplacements individuels reste prépondérante avec 80,6 % et l'effort de promotion et de maillage du territoire par

[185] Loi de lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience (en cours de discussion au Parlement).
[186] Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 (PNACC 2) adopté en 2017.
[187] Ministère de la Transition écologique, *Adaptation de la France au changement climatique (site internet)*, publié le 26 janvier 2021.
[188] CGDD (ministère de la Transition écologique), *DataLab : Chiffres clés du transport*, 2020.

les transports en communs doit être poursuivi. Si les véhicules affichent une baisse constante des GES, le secteur du transport représente 31 % des émissions nationales de GES et 94 % du carbone émis provient du transport routier en 2019[189]. La SNBC[190] avait fixé un premier budget carbone pour la période 2015-2018, qui n'avait pas été respecté. Dans le cadre de la SNBC 2019-2023, et pour la première fois, les chiffres de 2019 indiquent des émissions inférieures[191] aux objectifs de l'année fixés[192]. En matière de pollution liée aux transports, tous les polluants - à part le cuivre - ont été réduits entre 1990 et 2019[193]. Pour réduire les émissions de GES, le covoiturage est une piste intéressante dont l'esprit s'inscrit dans l'élan d'initiatives solidaires générées par la crise. Les initiatives des services publics de l'État, qui emploient 2,4 millions d'agents, sont recensées sur l'action mobilité du dispositif Services publics écoresponsables initié début 2020[194].

Le secteur du bâtiment représente 25 % des GES et 44 % des consommations d'énergie[195]. L'enjeu de précarité énergétique dans le logement reste prégnant avec 6,2 % de la population qui ne peut maintenir son logement « à bonne température » (soit 19° C[196]) en 2019, contre 4,9 % en 2017[197]. Aujourd'hui, 5 millions de personnes subissent la précarité énergétique, alors que 60 % des logements construits avant 2012 relèvent de la réglementation d'avant 1974 et nécessitent des travaux de rénovation[198].

Les incidences sociales sont importantes, les rénovations énergétiques permettent de réduire les factures des ménages les plus précaires et répondent à une demande importante tandis que 900 000 personnes sont toujours privées de logement en 2020 d'après la fondation Abbé Pierre[199]. Les demandes en logements sociaux sont en hausse constante. La question de la qualité du logement[200], des matériaux employés, des performances énergétiques des logements sociaux, restent essentielles pour améliorer le budget et la santé des occupants et diminuer les émissions. Il est encore tôt pour présager d'une évolution de l'offre et de la demande en logements suite à la crise sanitaire, en particulier en Île-de-France, mais elle pourrait évoluer avec la préférence récente marquée vers les villes moyennes.

Par ailleurs, on recense 40 % des logements dont la qualité de l'air intérieur est dégradée[201] alors que nous passons, en moyenne, 80 % de notre temps en intérieur.

Des moyens importants sont désormais dégagés avec le Plan de Relance qui consacre 6,7 milliards d'euros à la rénovation thermique des bâtiments dont 2 milliards d'euros pour la rénovation des logements privés. Les dispositifs mis en

---

[189] Données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement et les transports, *Chiffres clés du transport –Edition 2021 (site internet)*, publié le 27 mai 2021.
[190] Stratégie nationale bas-carbone, mars 2020.
[191] Avec 441 $MtCO_2e$.
[192] Citepa, *Gaz à effets de serre et polluants atmosphériques : Bilan des émissions en France de 1990 à 2018*, 2020.
[193] Citepa, *Inventaire des émissions de polluants atmosphériques en France au titre de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance et de la directive européenne concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques*, 2021.
[194] Services publics écoresponsables, 2020, *une première année de mise en œuvre prometteuse*, 2021.
[195] Ministère de la Transition écologique, *Réglementation environnementale RE 2020 (site internet)*, publié le 27 novembre 2020.
[196] Service-Public.fr, *À quelle température doit être chauffé un logement ? (site internet)*, vérifié le 16 octobre 2019.
[197] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 7 : « incapacité à maintenir son logement à bonne température »).
[198] Mise en œuvre dès 2019 pour le chèque énergie et la prime à la conversion. Le programme « Habiter mieux » sera déployé sur la période 2018-2022.
[199] Fondation Abbé Pierre, *25e Rapport sur l'état du mal logement en France*, 2020.
[200] Loi portant sur l'évolution du logement et l'aménagement numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.
[201] OQAI : Observatoire de la qualité de l'air intérieur.

place permettent notamment aux ménages modestes de réaliser, à moindre frais, les travaux nécessaires à une réduction de leurs émissions de GES et à l'amélioration de leur confort. Le grand plan d'investissement de 2017 avait engagé un effort considérable en faveur de la rénovation des bâtiments de l'État, il a permis une réduction de 139 000 tonnes des émissions de CO_2[202]. Cet effort a été prolongé par France Relance qui consacre 4 milliards d'euros à la rénovation thermique des bâtiments publics, dont 1,3 milliard en faveur des universités.

La loi « énergie climat de 2019 » impose désormais la rénovation énergétique des passoires thermiques de classe F ou G d'ici 2028. D'autres propositions émergent à l'exemple des recommandations du Haut Conseil pour le climat pour conditionner les aides publiques aux performances des bâtiments.

Enfin, l'économie circulaire[203] est un levier important pour diminuer nos émissions de GES, et générait par ailleurs 10,5 % de l'emplois salariés en 2015[204] - le gouvernement estime que 300 000 emplois pourraient être développés[205] . L'économie circulaire permet de tendre vers un modèle économique à la fois profitable, sobre et respectueux des ressources. Ces dernières années, les projets d'économie circulaire ont augmenté[206], ce qui laisse espérer une amélioration des modes de production, au travers d'une meilleure prise en compte du recyclage et de la récupération des matières.

À titre d'exemple, l'armée de Terre contractualise annuellement près de 150 marchés auprès d'industriels pour ses approvisionnements ou soutien d'équipements, qui comportent des clauses relatives au développement durable ou à la transition énergétique, et qui s'adaptent aux évolutions normatives et notamment au remplacement de certaines substances (halon des systèmes d'extinction incendie par exemple). Le ministère des Armées s'attache également à optimiser la fin de vie de ses matériels.

Il peut s'agir, soit de leur donner une seconde vie (cession à l'étranger ou vente aux domaines), soit d'en prélever les pièces exploitables alimentant le stock (en limitant progressivement les acquisitions de rechanges), soit encore d'en assurer une élimination cadrée alimentant en partie des circuits d'approvisionnement (ferraille, câbles…).

À ce titre, ce sont par exemple, 1 000 tonnes par an de pneus qui sont retraités, 500 tonnes par an de batteries au plomb recyclées.

Le plan de relance prévoit, pour promouvoir l'économie circulaire, 1,2 milliard d'euros pour décarboner l'industrie, et 500 millions d'euros pour accélérer le recyclage et le réemploi, y compris des plastiques, et moderniser les centres de tri de déchets. La France produit 343 millions de tonnes de déchets par an, ce qui représente 5,1 tonnes

[202] Services publics écoresponsables, *2020, une première année de mise en œuvre prometteuse*, 2021.
[203] Loi relative à la lutte contre gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, du 10 février 2020.
[204] ess-france.org/fr/less-en-chiffres.
[205] Ministère de la Transition écologique, L'économie circulaire (site internet), publié le 4 novembre 2020.
[206] Loi relative à la lutte contre gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, du 10 février 2020 et Appel à Projets et fonds économie Circulaire de l'Ademe.

de déchets par habitant en 2018[207]. Les deux tiers de ces déchets sont recyclés ce qui laisse une marge de progrès significative pour tendre vers un moindre gaspillage et un meilleur recyclage, aussi bien des matières organiques que techniques. Dans un contexte avec des entreprises fragilisées par la crise économique, et une récession de 7,9 % en 2020[208], la loi « Pacte de 2019 » vise à lever les freins à une croissance soutenue et durable pour rendre les entreprises compétitives et innovantes.

En tout état de cause, la mise en place de nouvelles filières économiques suppose un intense effort d'innovation. La crise a mis l'accent sur le besoin de co-construction, de partage et d'innovation de la part de tous les acteurs. Sans qu'ils ne constituent un modèle unique, les *« living labs »*, soutenus par un programme européen depuis 2006, représentent des exemples de lieux d'expérimentation et d'innovation entre acteurs public, privés et citoyens. Comme les 12 laboratoires d'innovation territoriale, initiés par l'État en 2016. Le secteur public donne également lieu à des démarches visant à réduire son impact environnemental. Cette démarche concerne non seulement son fonctionnement quotidien, à l'instar du dispositif services publics écoresponsables (SPE)[209], mais aussi l'évaluation des politiques publiques.

La France s'est ainsi engagée dans une démarche d'évaluation environnementale des dépenses et recettes budgétaires et fiscales (« budget vert »). Le « budget vert » de l'État, engagement pris en 2017 lors du *One planet summit*, répartit les dépenses publiques en 2021 en fonction de six critères : lutte contre le réchauffement climatique, adaptation et gestion des risques, économie circulaire, gestion des déchets, lutte contre les pollutions et protection de la biodiversité. Il se traduit par la production annuelle d'un « rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État » sur les incidences de la loi de finances en matière environnementale. Ce rapport est le premier de ce type au monde et devrait permettre de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques et de mesurer la compatibilité du budget avec les engagements pris par la France dans le cadre de l'Accord de Paris. L'État s'engage également à donner la préférence aux achats durables avec le troisième « plan national d'action d'achats publics durables » pour 2021-2025.

Il est à noter que la croissance en France a bien résisté à un contexte international dégradé, avec 1,3 % en 2019, ce qui marque toutefois un fléchissement par rapport à 2,3 % en 2017[210]. Ces perspectives encourageantes qui indiquaient une compétitivité en progrès et des chiffres du chômage établis à 8,1 % en 2019, soit le niveau le plus bas depuis la crise de 2008, ont été contrées par la crise sanitaire de 2020[211].

[207] Données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement et les transports, *Bilan 2018 de la production de déchets en France (site internet)*, publié le 23 juin 2021.
[208] Insee, *Les comptes de la Nation en 2020*, 2021.
[209] Plus d'informations sur la démarche Services publics écoresponsables : www.ecologie.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables.
[210] Programme national de réforme (PNR) 2020.
[211] Programme national de réforme (PNR) 2020.

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

La situation au regard des Objectifs de développement durable montre encore un état de l'environnement très loin des cibles à atteindre, voire en dégradation. C'est pourquoi la présente partie met l'accent sur la ***situation de la biodiversité***[212] *et d'un de ses facteurs de fragilisation qu'est l'****étalement urbain****.*

Les milieux vivants aquatiques continuent de se dégrader avec près de 76 % des habitats étudiés révélant un état de conservation défavorable entre 2013 et 2018. Près de 60 % des 642 évaluations d'espèces vivant dans ces milieux indiquent un état altéré contre un peu plus d'un quart présentant un état favorable entre 2013 et 2018. Seuls 8 % des habitats et des espèces évaluées de 2013 à 2018 présentent une amélioration par rapport à la période quinquennale précédente[213].

Une attention importante doit être maintenue sur les océans qui absorbent plus de 90 % du réchauffement climatique[214] au péril de l'équilibre de leur écosystème. La biodiversité marine française est d'une richesse exceptionnelle avec 240 000 espèces marines répertoriées[215], cependant la pollution menace et il est estimé au niveau mondial que 5 à 13 millions de tonnes de plastiques entrent dans les océans par an[216] soit 1 à 4 % de la production mondiale, constituant aujourd'hui 80 % des débris marins. Cette pollution en milieu marin a augmenté de 9,3 % entre 2012 et 2017 et appelle des changements de comportements dans toutes les sphères de la société.

Les progrès dans l'amélioration des milieux sont néanmoins possibles et rapides quand des mesures ambitieuses sont prises. Ainsi, entre 2012 et 2017 les rejets d'azote liés aux nitrates des pollutions agricoles ont baissé de moitié en Atlantique[217] et d'un quart sur la façade Manche - mer du Nord. Les stations enregistrant une tendance à la disparition des récifs coralliens semblent moins fréquentes avec 29,3 % en 2017 contre 36 % en 2015[218] [219]. Les efforts de protection des aires marines ont augmenté avec 23,6 % d'aires protégées (2019) contre seulement 1,3 % en 2010[220].

La perte de biodiversité, la destruction des habitats naturels terrestres, la déforestation, les pratiques agricoles intensives, l'urbanisation, le développement des transports internationaux mais aussi le

[212] Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, du 8 août 2016.
[213] CGDD (ministère de la Transition écologique), *DataLab : Biodiversité rare ou menacée : peu d'amélioration depuis 2007*, 2020.
[214] GIEC, *Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement climatique à 1,5°C*, 2019.
[215] Fondation de la mer, *Biodiversité marine (site internet)*, dernière consultation le 3 août 2021.
[216] Ministère de la Transition écologique, *100 % plastiques recyclés en 2025 : 55 industriels et fédérations s'engagent en faveur du recyclage et de l'éco-conception (site internet)*, publié le 2 juillet 2018.
[217] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 14 : « flux de nutriments à la mer en façade »).
[218] Ces résultats sont toutefois à prendre avec précautions car les valeurs communiquées recouvrent des réalités hétérogènes, puisqu'elles fluctuent de 19 à 60 % en fonction des collectivités. Seules 82 stations des 691 référencées dans les outre-mer français sont prises en compte dans l'estimation. L'indicateur rend difficilement compte des différences entre les COM. D'autre part, l'évaluation ne tient pas compte des derniers événements extrêmes (cyclones Antilles 2017, épisode de blanchissement des coraux Indo-Pacifique 2016-2017).
[219] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 14 : « état des récifs coralliens »).
[220] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 14 : « aires marines protégées »).

commerce illégal d'espèces sauvages qui transite par l'Union européenne et la France[221] offrent aux microbes pathogènes l'opportunité plus forte d'entrer en contact avec des espèces animales, végétales et des humains et ainsi d'accroitre les risques épidémiques voire pandémiques.

Des politiques visant à protéger la biodiversité terrestre sont mises en place, notamment par la protection accordée à certaines zones : les aires terrestres bénéficiant d'une protection forte (métropole) représentent seulement 1,4 % des espaces naturels[222]. En 2018 en métropole, les espaces dédiés à l'agriculture occupent à ce jour plus de la moitié du territoire (51,5 %[223]) tandis que les zones naturelles, forestières, humides ou sous les eaux en occupent 39,5 %. La destruction et la fragmentation des espaces naturels constituent une menace pour la biodiversité par la perte des Trames vertes, bleues, brunes et noires (plantes, eau, sols, pollution lumineuse).

La biodiversité terrestre est un atout de la France qui est l'un des 17 pays mégadivers[224] au monde mais trois quarts des habitats d'intérêt communautaire ne sont pas en bon état. On relève 24 % d'espèces spécialistes en moins depuis 1989 et 39 %[225] en milieu agricole dont un quart des coucous. Entre 2014 et 2019, on constate une diminution de 2,4 % de ces populations d'oiseaux communs[226] et une baisse de 14,2 %, sur la même période, d'espèces spécialistes. Ces chiffres sont inquiétants aussi bien pour la biodiversité des villes que des campagnes. Le déclin est lié aux pratiques agricoles intensives et au recours aux insecticides qui se traduit par 80 % de baisse d'insectes en Europe. En regard, l'agriculture biologique représente désormais 8,5 % de la surface agricole totale (2,3 millions d'hectares) et connaît une progression encourageante de 13 % depuis 2018[227].

Par ailleurs, les campagnes ne sont pas la seule réserve de biodiversité, selon le Museum d'Histoire naturelle, certaines zones artificialisées ou friches[228] (carrières, friches industrielles, friches agricoles…) peuvent devenir des réservoirs de végétation et vie terrestre[229].

Conformément au plan Climat annoncé à l'été 2017, le « plan biodiversité de juillet 2018 » a réaffirmé les objectifs de la France en matière de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. L'État entend diviser par deux le rythme actuel d'artificialisation des sols d'ici dix ans, et atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » fixé par le plan biodiversité 2018 et comme annoncé lors du Conseil de défense écologique de juillet 2020, en s'appuyant notamment, sur les travaux et propositions de la Convention

---

[221] WWF, *Commerce illégal d'espèces sauvages : le WWF France appelle le secteur français de la logistique et du transport à se mobiliser face à ce fléau (site internet)*, publié le 24 avril 2020.
[222] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 15 : « aires terrestres protégées ») : cet indicateur fournit la proportion du territoire français terrestre bénéficiant d'une protection forte. Il ne concerne pas l'ensemble des différents types d'aires protégés mais uniquement les cœurs de parc national, les réserves naturelles, les réserves biologiques et les sites faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope ou de géotope.
[223] Agreste (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), *Dossier n°3 : L'occupation des sols entre 1982 et 2018*, 2021.
[224] Groupe de pays qui détiennent la majorité des espèces et sont donc considérés comme les plus riches de la planète en matière de diversité biologique. Le Centre de surveillance de la conservation de la nature (UNEP-WCMC), agence du programme des Nations unies pour l'environnement, a identifié 17 pays mégadivers pour la plupart dans les tropiques.
[225] Nature France, *Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes (site internet)*, mis à jour le 2 décembre 2020.
[226] Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 (ODD 15 : « populations d'oiseaux communs spécialistes »).
[227] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ingographie – *L'agriculture biologique en France (site internet)*, publié le 7 juillet 2020.
[228] 60 % de la biodiversité se logerait dans les friches.
[229] Audrey Muratet, Nathalie Machon, Frédéric Jiguet, *et al.*, The Role of Urban Structures in the Distribution of Wasteland Flora in the Greater Paris Area, France, 2007.

Citoyenne pour le Climat. La troisième stratégie nationale de biodiversité 2021-2030 est en cours d'élaboration avec pour ambition de protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030[230].

Du fait de l'importance du maintien des espaces agricoles et naturels, l'étalement urbain et l'artificialisation des sols sont deux points de vigilance dont les conséquences engendrent une perte de ressources en sol arables, accélèrent le ruissellement des eaux pluviales, accroissent la vulnérabilité aux inondations et dégradent la qualité chimique et écologique des eaux. L'artificialisation est passée de 5,2 % en 1982 à 9 % en 2018[231], par contre, elle s'abaisse à 7,9 % en adjoignant les départements d'outre-mer, selon l'enquête Teruti-Lucas[232]. L'artificialisation des sols progresse aujourd'hui plus vite que la démographie (1,4 % par an pour une augmentation de population de 0,5 % entre 2006 et 2015)[233].

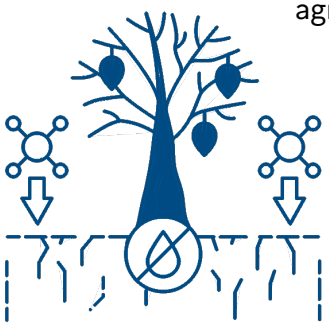

Le mitage en zone urbaine peut être enrayé par des actions de densification ciblées et d'aménagement des bourgs, à l'exemple du programme « action cœur de ville » porté depuis 2017 par le ministère de la Cohésion des territoires auprès de 222 villes ou de la loi « évolution du logement de l'aménagement et du numérique » (Elan) de 2018, qui inscrit la lutte contre l'étalement urbain dans le Code de l'urbanisme et la densification dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

En près de quarante ans (1982-2018), les terres agricoles perdent 7,7 % de leur surface en France métropolitaine soit 2,4 millions d'hectares. Ces pertes représentent 4,3 % de la superficie totale du territoire métropolitain, l'équivalent de l'ancienne région Lorraine. La surface de terres agricoles a chuté de 56,8 % en 1982 à 51,5 % en 2018[234]. Au rythme actuel, 9 % de la surface agricole utile actuelle, c'est-à-dire 2,7 millions d'hectares, seraient artificialisés d'ici 2060[235]. Freiner l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles ou naturelles et augmenter l'autonomie alimentaire de la France est en enjeu primordial. L'intensité d'usage en agriculture a affecté négativement la biodiversité et l'émergence de nouvelles pratiques, à encourager, permettent à la fois de protéger les espèces, régénérer les sols, décarboner le secteur agricole et augmenter l'autonomie protéinique, comme l'illustre le plan légumineuses par exemple[236].

Notons enfin à propos de l'usage des sols que la disparition des terres du littoral est également préoccupante : les risques d'inondation menacent un habitant sur quatre (17,1 millions) et 9 millions d'emplois dont 1,4 millions d'habitants du littoral[237]. Par ailleurs, la France recense, à la mi-2018, 6 800 sites et sols pollués ou potentiellement pollués, inventoriés depuis le début des années 1990 dans la base Basol[238].

---

[230] Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030, en cours d'élaboration. Plus d'information sur le cadre juridique : strategie-nationale.biodiversite.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/SNB3_cadre%20juridique.pdf.
[231] Insee, *Indicateurs de richesse nationale*, 2020 (Artificialisation des sols)
[232] Agreste (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), *Dossier n°3 : L'artificialisation des sols entre 1982 et 2018*, 2021.
[233] Agreste (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), *Dossier n°3 : L'artificialisation des sols entre 1982 et 2018*, 2021.
[234] Insee, Indicateurs de richesse nationale, 2020 (Artificialisation des sols).
[235] Agreste (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), *Dossier n°3 : L'artificialisation des sols entre 1982 et 2018*, 2021.
[236] Cese, *Rapport État de la France : « Se donner un nouveau cap »*, 2020.
[237] Ministère de la Transition écologique, *Généralités sur le risque inondation en France (site internet)*, publié le 30 avril 2020.
[238] Notre-environnement.gouv.fr, *Les sites et sols pollués (site internet)*, dernière consultation le 3 août 2021.

MISE EN DÉBAT

L'enjeu 2 « Modèles économiques sobres » a été discuté par deux intervenants dans le cadre de la semaine anniversaire de l'Agenda 2030 organisée par le CGDD en septembre 2021

Grégoire Postel Vinay,
responsable des études et de la prospective au ministère chargé de l'Industrie (DGCIS), ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Fabrice Bonnifet,
collège des directeurs du développement durable (C3D), directeur central Développement durable & QSE, Bouygues SA

Apports de la discussion :

Les défis du climat et de l'environnement sont au cœur des préoccupations du gouvernement, avec 30 milliards du **plan de relance** dédiés au verdissement de l'économie. Des mesures d'incitation et de régulation sont mises en œuvre dans tous les secteurs de l'activité économique. L'effort fourni pour réduire les émissions de GES entre 2020 et 2030 est cinq fois supérieur à celui d'entre 1990 et 2020.

Au niveau de l'Union européenne, la France a contribué à l'élaboration du **pacte vert** et dans une perspective de plus long terme, à celle du **budget septennal de l'UE** : le plus vaste plan de relance jamais financé (2 018 milliards d'euros, dont 401 millions dédiés à la préservation de l'environnement). Durant sa présidence de l'Union européenne, la France entend porter le sujet essentiel de la **régulation carbone aux frontières** pour éviter les phénomènes de délocalisation.

Le Collège des directeurs du développement durable souligne néanmoins l'écart entre les avancées actuelles en matière de réduction du réchauffement climatique et les ambitions de ne pas dépasser les 1,5 degrés de réchauffement à horizon 2050. Il préconise le **transfert des moyens actuellement investis dans les énergies renouvelables vers la rénovation thermique des bâtiments,** puisque l'énergie la plus propre reste en effet celle que l'on ne produit pas. Aujourd'hui, on dénombre 247 000 bâtiments rénovés par an (chiffre de l'Anah, 2020), or il en faudrait 700 000 pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Optimiser l'utilisation des bâtiments à usage tertiaire est une autre piste d'amélioration au regard des taux actuels d'occupation (entre 15 et 20 %). Une incitation possible serait de récompenser fiscalement les entreprises mettant en place des systèmes de roulement entre occupants.

La même logique de sobriété appliquée à l'économie circulaire est à soutenir : le tri et le recyclage nécessitent de l'énergie et les matériaux s'usent inexorablement à chaque cycle. Ainsi, une **économie guidée par le réemploi** et la production de produits qui durent plus longtemps est à privilégier autant que possible.

Si la production d'énergie est plutôt décarbonée en France (avec 93 % de la production d'électricité propre), **70 % de notre consommation d'énergie reste cependant d'origine fossile**. Transformer le secteur du transport, notamment par le passage à l'électrique, est un des leviers de la transition écologique, qui améliore dans le même temps la qualité de l'air.

À l'échelle planétaire, la France n'est responsable que de 0,9 % des émissions de GES. Néanmoins, **montrer l'exemple et les savoir-faire durables nationaux** sur notre propre territoire conforte nos capacités à l'export et à influencer positivement les autres États. La France se mobilise d'ores et déjà fortement sur le plan diplomatique pour promouvoir et concrétiser l'Accord de Paris.

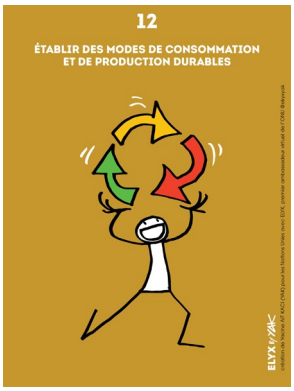

Enjeu 3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

Les points essentiels

L'enjeu 3 de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 recouvre les ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 4 (Éducation de qualité), ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 10 (Inégalités réduites) et ODD 12 (Consommation et production responsable).

La France est plutôt sur le bon chemin au regard des six cibles de la stratégie d'éducation de l'Union européenne de 2020 et celle à l'horizon 2030. Elle a atteint en effet quatre d'entre elles. La France accuse un retard sur deux cibles : celle concernant les compétences des jeunes de 15 ans (PISA) et celle concernant le taux d'emploi des jeunes diplômés.

Si la France présente une amélioration progressive de ses résultats en matière de lutte contre le décrochage scolaire au sein de l'UE, des inégalités de genre persistent. Les jeunes hommes sont plus nombreux que les jeunes femmes à quitter les études initiales sans diplôme. En revanche, si les étudiantes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins dans le supérieur, elles ne se trouvent pas dans les filières qui mènent aux meilleures rémunérations et aux postes d'encadrement supérieur.

En France, 40 % des étudiants de l'ensemble des formations scientifiques de l'enseignement supérieur sont des femmes (2015-2016). De la même façon, les femmes sont peu représentées dans le secteur numérique qui constitue un levier de croissance majeur au regard de son poids économique et de ses perspectives d'innovation. Dans ce contexte, la France s'est dotée, en matière de mixité des métiers, d'objectifs chiffrés : un tiers des métiers doivent être mixtes d'ici 2025 sachant que ce chiffre était de 12 % en 2014 et qu'il atteint 20 % en 2020 (un métier est dit mixte lorsque le sexe minoritaire est présent à hauteur d'au moins 40 %).

La France a enregistré des progrès à la fois dans l'accès à l'éducation (ODD 4) et dans la réduction des inégalités (ODD 10), en améliorant l'accès à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Cependant, de manière structurelle, le système d'éducation et de formation de la France joue, aujourd'hui, difficilement son rôle d'ascenseur social notamment à cause de son caractère reproductif des inégalités sociales. Celles-ci se retrouvent et s'accentuent de l'école primaire à l'enseignement supérieur, tant dans les évaluations que dans les choix d'orientation. À titre d'illustration, il y a 2,9 fois plus d'enfants de cadres faisant des études supérieures que d'enfants d'ouvriers.

Cette situation est encore plus prégnante pour les élèves situés dans les territoires ultramarins pour lesquels les inégalités demeurent particulièrement fortes, en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la formation et à la santé. La lutte contre l'illettrisme est un enjeu majeur dans les territoires ultramarins. On y constate en effet une part des jeunes (16-25 ans) en difficulté de lecture plus élevée que dans l'hexagone : jusqu'à 73 % à Mayotte, et de 27 à 48 % dans les autres TOM, contre 9,7 % dans l'hexagone.

L'éducation au développement durable fait désormais partie intégrante du cadre fixé réglementairement pour la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires. La sensibilisation a été renforcée en 2019 avec la création des éco-délégués. Dans l'enseignement supérieur, des progrès sont encore nécessaires pour réinterroger et faire évoluer certains savoirs traditionnels, métiers et méthodes au regard du développement durable.

ENJEU 3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable.

EN BONNE VOIE

ÉDUCATION & FORMATION

LA FRANCE A ATTEINT **4** OBJECTIFS FIXÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

18,7 %
D'ADULTES ÂGÉS DE 25 À 64 ANS PARTICIPENT À DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
> OBJECTIF DE L'UNION EUROPÉENNE : 15 %

EN 2019

8,2 %
DES JEUNES ÂGÉS DE 18 À 24 ANS SANS DIPLÔME NI FORMATION
> EN BAISSE DE 2,6 POINTS DEPUIS 2010
> OBJECTIF DE L'UNION EUROPÉENNE : 10 %

LA QUASI-TOTALITÉ DES JEUNES ENFANTS EN FRANCE BÉNÉFICIE DES DISPOSITIFS D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL.
> OBJECTIF DE L'UNION EUROPÉENNE : 95 %

46 %
DES JEUNES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE
> OBJECTIF DE L'UNION EUROPÉENNE : 40 %

À AMÉLIORER

+ DE FEMMES QUE D'HOMMES DANS LE SUPÉRIEUR,

MAIS

PAS DANS LES FILIÈRES QUI MÈNENT AUX MEILLEURES RÉMUNÉRATIONS

ENCORE TROP D'INÉGALITÉS SOCIALES

PRESQUE **3X** PLUS D'ENFANTS DE CADRES EN ÉTUDES SUPÉRIEURES QUE D'ENFANTS D'OUVRIERS

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

SEULS 69 %
DES JEUNES DIPLÔMÉS EN 2019 TROUVAIENT UN EMPLOI 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

UN ENJEU MAJEUR DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

LES JEUNES (16-25 ANS) + EN DIFFICULTÉ DE LECTURE

1. Contexte international

La capacité à transformer les modes de vies implique d'avoir des habitants à même, d'une part, de vivre au-dessus du seuil de pauvreté et de subvenir à leurs besoins essentiels et, d'autre part, d'avoir un minimum de connaissances ou de détenir une formation initiale ou professionnelle pour comprendre et adhérer à ces transformations.

Par ailleurs, la discrimination à l'encontre des femmes ne respecte pas les principes de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine, elle entrave la participation des femmes, dans les mêmes conditions que les hommes, à la vie politique, sociale, économique et culturelle de leur pays[239]. Ainsi, les capacités de résilience, et d'adaptation de l'ensemble de la population aux modes de vie durables, seront facilitées en éliminant dès le plus jeune âge toutes formes de sexisme et de discrimination.

L'accès à la connaissance, l'éducation et les formations initiales et continues sont indispensables pour faire évoluer les comportements des hommes et des femmes vers des modes de vies durables. Au niveau international, les approches comparatives permettent d'appréhender un certain nombre de caractéristiques et de points forts/points faibles des systèmes éducatifs. Ainsi, seules 4 % des régions du monde telles que définies par l'OCDE ont atteint l'objectif de permettre à ce que toute la population puisse suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité, en promouvant également des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie[240]. À l'échelle mondiale, la France, qui se positionne en 13e position, rencontre de fortes disparités sur son territoire dans l'accès à l'éducation[241]. En effet, elle peine à réduire les inégalités scolaires qui sont fortement liées à l'origine sociale, les conditions de vie et de logement des élèves[242].

La France est en bonne voie pour atteindre l'objectif[243] de réductions des inégalités qui a été atteint par environ 20 % des pays de l'OCDE. Cette réduction des inégalités vise l'accès à l'éducation et à la formation, de même qu'elle porte sur les sorties précoces du système éducatif des populations les moins aisées[244].

L'Union européenne (UE) s'est saisie des enjeux liés à l'éducation et la formation. Le cadre 2020 étant arrivé à son terme, l'UE s'est fixée de nouveaux objectifs en éducation et formation à l'horizon 2030. L'UE s'est ainsi assignée six cibles : **réduire les sorties précoces du système scolaire** (la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme doit être inférieure à 10 %[245]) ; **augmenter la part de diplômés de l'enseignement supérieur** (atteindre au moins le seuil des 45 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les individus âgés de 30 à 34 ans d'ici

[239] Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par l'ONU dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979.
[240] OCDE, *Rapport A territorial approach to SDG goals*, 2020.
[241] OCDE, *Rapport A territorial approach to SDG goals*, 2020.
[242] OCDE, *Note sur les résultats de l'enquête-test PISA 2018 pour la France*, 2019.
[243] OCDE, *Rapport A territorial approach to SDG goals*, 2020.
[244] OCDE, *Rapport A territorial approach to SDG goals*, 2020.
[245] European policy cooperation (ET 2020 framework).

2030) ; **renforcer l'éducation de la petite enfance** (au moins 96 % d'enfants âgés entre 3 ans et l'âge d'entrée au cours élémentaire obligatoire devraient participer aux dispositifs de développement éducatif ou de l'enseignement préélémentaire) ; **élever le niveau de maîtrise de la lecture, des mathématiques et des sciences** (la proportion de jeunes âgés de 15 ans qui ont un niveau de compétences faible dans chacun des domaines évalués par PISA[246] devrait être inférieure à 15 %) ; **encourager l'apprentissage tout au long de la vie** (la proportion d'adultes âgés de 25 à 64 ans qui participent à des activités d'éducation et de formation au cours des 12 derniers mois devrait être d'au moins 47 % en 2025) ; et d'**avoir d'ici 2025 au moins 60 % des jeunes diplômés des voies professionnelles qui ont fait de l'apprentissage.**

Deux cibles sont atteintes pour la moyenne des pays de l'UE : celle concernant les diplômés de l'enseignement supérieur et celle sur la scolarisation des jeunes enfants. L'UE est sur la bonne voie pour la réduction des sorties précoces du système éducatif et de formation. Toutefois, la tendance est moins favorable en ce qui concerne deux autres cibles : le taux d'emploi des jeunes diplômés est en lente progression (73,1 % en 2019) au regard de la cible d'une part, et l'éducation mesurée, via l'étude PISA, par la capacité des élèves pour la lecture, les mathématiques et les sciences s'éloigne de l'objectif de l'UE, d'autre part. Enfin, la cible de 15 % d'adultes participant à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie n'a pas été atteinte.

Enfin, en ce qui concerne l'égalité et l'absence de discrimination entre les hommes et les femmes, les inégalités entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation et du marché du travail ont stagné[247]. Pourtant, en matière d'éducation, les garçons accusent un décrochage scolaire et de l'enseignement supérieur plus important[248] que les filles. Même si, en matière d'éducation, des résultats globalement positifs sont notables dans l'UE, des écarts de genre continuent d'appeler des réponses spécifiques (des obstacles de nature différente demeurent : stéréotypes de genre, autocensure féminine à l'entrée des filières valorisées, difficulté à convertir des compétences scolaires en ressources professionnelles). Selon la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofund), la crise de la Covid-19 a mis un coup d'arrêt aux progrès enregistrés en matière d'égalité des genres depuis dix ans en Europe[249].

[246] PISA : Programme international pour le suivi des acquis des élèves.
[247] Eurostat, *Sustainable development in the European Union: Overview of progress towards the SDGs in an EU context*, 2021.
[248] Eurostat, *Sustainable development in the European Union: Overview of progress towards the SDGs in an EU context*, 2021.
[249] Eurofound, *Living, working and COVID-19 (Update April 2021): Mental health and trust decline across EU as pandemic enters another year*, 2021.

2. État des lieux de la France

Le système d'enseignement français est fondé, au regard de ses textes, sur la gratuité, la laïcité, la neutralité et la liberté d'enseignement ainsi que sur l'obligation scolaire pour tous les enfants de 3 à 16 ans, français ou étrangers résidant en France. Au travers de ces principes, l'État contribue également à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Dans sa lutte contre les inégalités sociales, l'État vise l'inclusion scolaire et l'accès à l'éducation de tous les enfants, filles et garçons, sans aucune distinction.

Les objectifs assignés au système d'éducation et de formation sont multiples en matière de performance globale, de lutte contre les inégalités et d'insertion professionnelle. Pour relever ces défis, l'Éducation nationale agit structurellement sur : **la définition des objectifs assignés à l'École** ; les financements **en faveur de l'éducation** – de la petite enfance à l'enseignement supérieur – ; les enseignements dispensés à chaque niveau et sur **l'organisation du système éducatif**[250]. En complément des apprentissages fondamentaux et des enseignements disciplinaires, l'**éducation au développement durable** (EDD) devient indispensable pour une meilleure compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques et socioculturelles.

La réalité observée, au regard des indicateurs donnés ci-dessous montre une situation contrastée. Si la France est **plutôt sur le bon chemin au regard des six cibles de la stratégie d'éducation de l'Union européenne de 2020 et celle à l'horizon 2030,** certains **territoires ruraux ou ultramarins** concentrent des difficultés particulières. De manière structurelle, le système d'éducation et de formation de la France **joue, aujourd'hui, difficilement son rôle d'ascenseur social pour lutter contre les inégalités. Enfin, l'éducation au développement durable, au-delà des savoirs sur l'environnement, sur le changement climatique et les pollutions, suppose de se tourner vers les savoirs et métiers de demain** et d'interroger les savoirs et les métiers d'hier.

EN BONNE VOIE

Pour atteindre l'enjeu 3 de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 « S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable », certaines politiques sont d'ores et déjà mises en œuvre. Cette partie met en avant les ***résultats positifs de la France dans le cadre de la stratégie éducation et formation 2020 de l'Union européenne,*** *l'amélioration de l'****intégration des élèves en situation de handicap*** *dans le dispositif d'éducation et de formation et le renforcement de la place de l'****éducation au développement durable.***

[250] France Stratégie, *2017-2027 Quelles priorités éducatives ?*, 2016.

Au regard de la stratégie de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation[251], la France a atteint quatre cibles :

- En 2019, 8,2 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou seulement le diplôme national du brevet des collèges, et ne sont pas en situation de formation[252]. Si ce taux reste élevé, il est inférieur à la cible fixée par l'UE (10 %) et est surtout en baisse de 3,1 points depuis 2010.
- Concernant l'objectif relatif à l'enseignement supérieur, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur atteint en France 49 % et dépasse ainsi l'objectif fixé à 45 %[253].
- Par ailleurs, la quasi-totalité des jeunes enfants (3 à 6 ans) en France bénéficie des dispositifs d'éducation et d'accueil, tandis que l'objectif de l'Union européenne vise 96 %[254].
- Enfin, en matière d'apprentissage tout au long de la vie, la proportion d'adultes âgés de 25 à 64 ans qui participent à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie atteint en France 18,7 % dépassant ainsi, la cible 2020 de l'Union européenne fixé à 15 %[255] (la nouvelle cible de l'Union européenne pour 2025 est fixée à 47 % et vise l'apprentissage au cours des 12 derniers mois).

La France a également enregistré des progrès à la fois dans l'accès à l'éducation (ODD 4) et dans la réduction des inégalités (ODD 10), en améliorant l'accès à la scolarisation des élèves en situation de handicap. En effet, **à la rentrée 2018,** l'Éducation nationale a facilité la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, par la création de 38 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), portant le nombre total à 78 unités pour un objectif de 250 à l'horizon 2022[256].

Les Ulis sont des classes particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap intégrées dans les établissements scolaires. À la rentrée 2020, 350 nouvelles Ulis ont ouvert dans les écoles et établissements scolaires, 85 Ulis en école, 205 Ulis en collège et 60 Ulis en lycée. En 2020, la France compte 5 093 Ulis pour le 1er degré et 4 478 Ulis pour le second degré[257].

La crise sanitaire a impacté l'ensemble du processus éducatif compte tenu des confinements successifs, de la fermeture des établissements et de l'enseignement à distance. La France est, cependant, un des pays ayant maintenu le plus longtemps ses écoles ouvertes. Les effets sur la socialisation et la formation des jeunes générations seront néanmoins à prendre en compte lors du retour à la vie normale.

---

[251] DEPP (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), *L'Europe de l'éducation en chiffres, 3e édition*, 2020.
[252] Premier ministre, *Rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse (NIR)*, (à paraître).
[253] DEPP (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), *Note d'information : L'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030*, 2021.
[254] DEPP (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), *Note d'information : L'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030*, 2021.
[255] DEPP (ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), *Note d'information : Bilan annuel de la stratégie européenne en matière d'éducation et formation (« EF 2020 »)*, 2019.
[256] Contribution du ministère de l'éducation nationale pour la Feuille de route Agenda 2030.
[257] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, *Comité de suivi École Inclusive*, 2020.

Enfin, en ce qui concerne l'éducation au développement durable qui permet de poser les fondations d'une évolution des comportements vers des modes de vie plus adaptés aux défis du développement durable, celle-ci fait désormais partie intégrante du cadre fixé réglementairement pour la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires. Sa place a été renforcée en 2015, après la COP21, et l'année 2019 a vu la mise en place des éco-délégués. Au lycée, les nouveaux programmes, qui sont entrés en vigueur à la rentrée 2019, font une place significative aux enjeux climatiques et environnementaux[258]. Cependant, pour de nombreux acteurs de l'éducation, un décalage sémantique demeure, malgré de nettes avancées : les termes de « développement durable » restent trop souvent synonymes de protection de l'environnement, alors que le développement durable, dans sa conception forte, interroge le modèle de développement, l'impact des activités humaines et les modes de vie[259].

À AMÉLIORER

*Les paragraphes suivants abordent essentiellement des sujets liés aux **inégalités sociales**. Ainsi, sont traités : la question du **genre**, du **décrochage scolaire** et les **difficultés structurelles du dispositif d'éducation et de formation à jouer son rôle d'ascenseur social.** Enfin, sont évoquées, en matière d'éducation au développement durable, les **difficultés inhérentes à l'appropriation d'une vision transversale et la représentation du développement durable** au-delà de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.*

Si la France présente une amélioration progressive de ses résultats en matière de lutte contre le décrochage scolaire au sein de l'UE, des inégalités de genre persistent. En effet, les jeunes hommes sont plus nombreux que les jeunes femmes à quitter les études initiales sans diplôme : les sorties précoces du système scolaire touchent davantage les garçons (9,6 %) que les filles (6,9 %) en 2019[260]. En outre, si les étudiantes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins dans le supérieur, elles ne se trouvent pas dans les filières qui mènent aux meilleures rémunérations et aux postes d'encadrement supérieur. Enfin, la France compte 48,7 %[261] de femmes parmi les étudiants des disciplines scientifiques à l'université en 2020 et seulement 40 % des étudiants de l'ensemble des formations scientifiques de l'enseignement supérieur sont des femmes (2015-2016)[262].

La recherche d'un meilleur équilibre hommes-femmes dans les filières constitue un enjeu de taille pour permettre, *in fine*, d'atteindre une réelle égalité professionnelle entre les sexes mais également de permettre l'autonomisation économique des femmes et la réduction des écarts de salaires injustifiés. La France s'est donc dotée, en matière de mixité des

[258] Conseil supérieur des programmes (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), *Note d'orientations et de propositions pour le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable Cycles 1, 2, 3 et 4*, 2019.
[259] Réflexions du groupe de travail multi-acteurs du 17 décembre 2020 en vue du présent document « État de la France », documentation interne MTE/CGDD.
[260] Insee, *Indicateurs de richesse nationale*, 2020 (Sorties précoces du système scolaire).
[261] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 5 : « part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université »).
[262] Observatoire des inégalités, *Revenus, éducation, travail, logement et cadre de vie, territoires*, 2019.

métiers, d'objectifs chiffrés[263] : un tiers des métiers doivent être mixtes d'ici 2025 contre 12 %[264] en 2014. En 2020, 20 %[265] des métiers sont mixtes (métiers où l'autre sexe est présent à hauteur d'au moins 40 %).

Le secteur numérique constitue un levier de croissance majeur au regard de son poids économique et de ses perspectives d'innovation où les femmes sont peu représentées. Alors que 56 % des lycéennes sont des filles en terminale générale en 2020, elles choisissent peu la spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) ou sciences de l'ingénieur (SI) et ne représentent donc plus que 13 % des élèves ayant choisi ces filières[266]. Les pouvoirs publics travaillent à renforcer la mixité dans ce secteur à travers différentes actions. **La sensibilisation des filles aux métiers du numérique a tout d'abord été accentuée en milieu scolaire.** Depuis 2015, le déploiement du parcours « Avenir en collèges et lycées » permet aux élèves de bénéficier d'activités et de temps spécifiques de découverte ou de formation en milieu professionnel. Le parcours porte une attention particulière au développement de la mixité filles-garçons dans les métiers du numérique. **La formation des jeunes femmes aux métiers du numérique a par ailleurs été renforcée.** En 2015, la Grande école du numérique a été créée. Ce groupement d'intérêt public délivre un label à des formations aux métiers du numérique dispensées en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins. Il rassemble aujourd'hui plus de 750 formations. Le dispositif vise à ce que 30 à 50 % des bénéficiaires des formations soient des femmes.

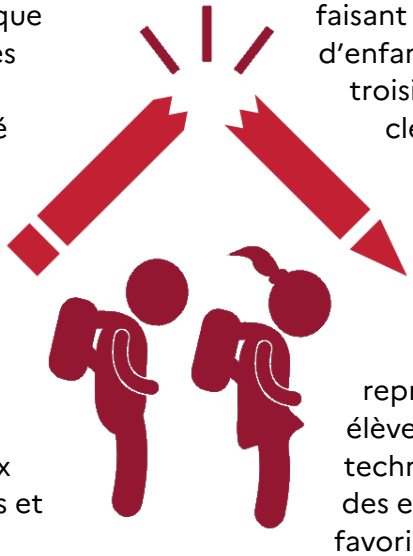

Au-delà des questions de genre, le système d'enseignement français est régulièrement pointé du doigt pour son caractère reproductif des inégalités sociales. Celles-ci se retrouvent et s'accentuent de l'école primaire à l'enseignement supérieur, tant dans les évaluations que dans les choix d'orientation. À titre d'illustration, il y a 2,9 fois plus d'enfants de cadres faisant des études supérieures que d'enfants d'ouvriers[267]. La classe de troisième est devenue un moment clé dans l'orientation des jeunes[268]. Alors que les enfants des catégories défavorisées forment 42 % des élèves au collège, toutes sections confondues, ils ne représentent plus que 31 % des élèves de seconde générale et technologique. Inversement, la part des enfants de milieux très favorisés est de 20 % au collège, mais est de 28 % en seconde générale et technologique. Aujourd'hui, seule 20 % de la population dispose d'un niveau de diplôme supérieur[269] (supérieur à Bac + 2).

Ces inégalités ont été accentuées, dans le contexte de la crise sanitaire, conduisant l'État à lancer un plan jeunes « 1 jeune, 1 solution », à travers le plan national de relance et de résilience, pour l'emploi des

[263] Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, du 4 août 2014.
[264] Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, *L'égalité professionnelle en entreprise dans la loi (site internet)*, dernière consultation le 5 août 2021.
[265] Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, *Vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes*, 2020.
[266] DEPP (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), *Note d'information : À la rentrée 2020, les élèves de terminales précisent leurs choix de parcours*, 2020.
[267] Observatoire des inégalités, *Revenus, éducation, travail, logement et cadre de vie, territoires*, 2019.
[268] Observatoire des inégalités, *Revenus, éducation, travail, logement et cadre de vie, territoires*, 2019.
[269] Observatoire des inégalités, *Revenus, éducation, travail, logement et cadre de vie, territoires*, 2019.

jeunes (doté de 7,2 Md€) en juillet 2020. Ce plan a été complété par une aide financière de 500 €[270] pour les jeunes en difficulté, notamment ceux qui bénéficient de l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) et ceux qui recherchent un premier emploi.

Bien que la France ait enregistré des progrès dans l'accès à l'éducation en améliorant l'accès à la scolarisation des élèves en situation de handicap, de nombreuses difficultés subsistent pour les familles concernées, car les solutions supposent la mobilisation de moyens humains et financiers très importants.

Concernant la gestion de la crise sanitaire, les conséquences sur les étudiants du supérieur ont été importantes. Selon une étude publiée en septembre 2020 par l'Observatoire de la vie étudiante et portant sur le premier confinement, 31 % des étudiants ont présenté des signes de détresse psychologique dans cette période. Nervosité (34 % des étudiants), tristesse et abattement (28 % souvent ou en permanence), découragement (16 % souvent ou en permanence) en étaient les symptômes les plus visibles. Trois catégories d'étudiants sont particulièrement touchées : ceux qui rencontrent des problèmes financiers (46 % contre 24 % de ceux qui n'en ont pas), les étrangers (43 % contre 29 % chez les étudiants français) et les étudiantes (36 % contre 25 % des étudiants). Selon un sondage Ipsos pour le syndicat étudiant FAGE[271], 84 % d'entre eux considèrent que le confinement a provoqué un décrochage dans leurs études.

Enfin, en matière d'éducation au développement durable, si la sensibilisation a été renforcée en 2019 avec la création des éco-délégués, la manière dont est vécu le rôle d'éco-délégué est encore disparate, notamment lorsque l'établissement n'est pas encore engagé dans une démarche de développement durable. De même, si les programmes scolaires ont été ajustés pour renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable, l'interdisciplinarité indispensable pour aborder l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) se heurte à l'organisation disciplinaire des savoirs et de la transmission des savoirs.[272]

Dans l'enseignement supérieur, l'intégration du développement durable se traduit surtout par des formations portant sur la transition écologique, entendue comme la lutte contre le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la prise en compte de l'environnement et la transition énergétique. Des progrès seront encore nécessaires pour réinterroger et faire évoluer certains savoirs traditionnels, métiers et méthodes au regard du développement durable[273].

Enfin, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a confié à Jean Jouzel, Directeur de recherche au Commissariat à l'énergie atomique et membre éminent du GIEC, la présidence d'un groupe de travail dont l'objectif est d'examiner la question de la sensibilisation et de la formation aux grands enjeux de la transition écologique, pour l'ensemble des étudiants de notre système d'enseignement supérieur. Un premier rapport a été remis au ministre, publié en mars 2021. Dans ce rapport, le groupe de travail recommande à la ministre qu'à *« brève échéance, 100 % des étudiants sortant de l'enseignement supérieur en*

[270] Décret instituant une aide financière à titre exceptionnel à destination des jeunes diplômés en recherche d'emploi anciennement boursiers de l'enseignement supérieur, du 30 décembre 2020.
[271] FAGE : fédération des associations générales étudiantes.
[272] Réflexions du groupe de travail multi-acteurs du 17 décembre 2020 en vue du présent document « État de la France », documentation interne MTE/CGDD.
[273] Réflexions du groupe de travail multi-acteurs du 17 décembre 2020 en vue du présent document « État de la France », documentation interne MTE/CGDD.

formation initiale, aient été formés aux enjeux, voies et moyens de la transition écologique ». Une consultation nationale étudiante du réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (RESES) (ex Refedd) publiée en 2020 indique qu'à ce jour, 69 %[274] des étudiants qui ne suivent pas une formation liée à l'environnement entendent très peu, voire pas du tout, parler de ces notions durant leurs études.

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

Cette partie se concentre sur les difficultés structurelles du dispositif d'éducation et de formation à jouer son rôle d'ascenseur social et sur deux objectifs de la stratégie d'éducation et de formation de l'Union européenne que la France n'a pas encore atteint : le ***niveau de compétences des élèves*** *(étude PISA) et le taux d'emploi des jeunes diplômés. Elle traite également des* ***difficultés d'éducation et de formation des territoires ultramarins*** *et de la nécessité d'****incarner le développement durable, dans la formation****, comme un horizon qui bénéficie à toutes les populations en ne laissant personne de côté.*

Bien que les réformes de l'Éducation nationale aient touché les programmes, les rythmes scolaires, le temps de travail des enseignants, les organisations du collège et du lycée… d'après l'étude PISA publiée en 2019, le **milieu-socio-économique continue à peser grandement sur le niveau des élèves.** Seuls 20 % des élèves défavorisés sont parmi les élèves très performants en compréhension de l'écrit et un élève défavorisé n'a qu'une chance sur six de fréquenter le même lycée qu'un élève très performant. Malgré les réformes successives, la France est perçue comme favorisant la réussite d'une élite, celle des enfants qui réussissent le mieux tandis qu'elle serait moins capable de faire réussir les enfants les moins privilégiés[275]. Réduire la précarité éducative demeure difficile à atteindre[276].

La France marque un retard sur deux cibles de la stratégie européenne d'éducation et de formation[277] : celle concernant les compétences des jeunes de 15 ans (quel que soit le domaine observé) et celle concernant le taux d'emploi des jeunes diplômés. D'après l'étude PISA 2018, la France est dans une situation légèrement plus favorable que la moyenne OCDE (23 %) avec 21 % d'élèves en-dessous du niveau 2 (élèves de 15 ans faiblement performants)[278], **mais encore éloigné de l'objectif européen de moins de 15 %**. Du côté du taux d'emploi, celui-ci s'établit en 2018 en France à 78 %[279], ce qui est en deçà de l'objectif de l'Union européenne (82 %). D'après la dernière édition du baromètre de l'insertion des jeunes diplômés de l'Apec (l'Association pour l'emploi des cadres), la situation s'est

[274] RESES, *Consultation nationale étudiante*, 2020.
[275] Vie publique, *Enseignement : la France dans le classement PISA (site internet)*, dernière modification le 21 août 2020.
[276] Clément Fournier (You matter), *Éducation nationale : pourquoi les élèves français sont-ils en retard ? (site internet)*, publié le 31 juin 2020.
[277] DEPP (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), *L'Europe de l'éducation en chiffres, 3e édition*, 2020.
[278] Dans l'étude PISA, au niveau 2, les tâches de réflexion demandent généralement aux élèves de faire une comparaison ou d'établir des liens entre le texte et des connaissances extérieures au texte, sur la base d'expériences et d'attitudes personnelles.
[279] DEPP (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), *L'Europe de l'éducation en chiffres, 3e édition*, 2020.

détériorée avec seulement 69 % des jeunes diplômés 2019 qui se trouvaient un emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme[280].

D'importants progrès restent à accomplir dans l'éducation des élèves situés dans les territoires ultramarins pour lesquels les inégalités demeurent particulièrement prégnantes, en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la formation et à la santé. En matière d'éducation, la lutte contre l'illettrisme est un enjeu majeur dans les territoires ultramarins. On y constate en effet une part des jeunes (16-25 ans) en difficulté de lecture plus élevée que dans l'hexagone : 73 % à Mayotte, 30,4 % en Guadeloupe et 35 % en Martinique, 48,1 % en Guyane et 26,6 % à La Réunion contre 9,7 % dans l'Hexagone[281].

Enfin, pour parvenir à transformer nos modes de production et tendre vers des technologies plus propres et respectueuses de l'environnement, certains métiers et pratiques professionnelles seront amenés à évoluer et d'autres à voir le jour en intégrant le développement durable comme horizon d'action. Or, de fait, éducation et formation au développement durable ont pour conséquence de réinterroger le fonctionnement dans son ensemble de la société et des organisations. Par exemple, la France, qui dispose d'un réseau d'infrastructures de transport particulièrement dense, a comme enjeu majeur son entretien et sa modernisation (maintenance, régénération et adaptation) afin qu'il devienne durable, résilient et inclusif. Mais pour incarner une mobilité plus responsable, la France a aussi besoin de développer, au quotidien, l'usage des mobilités propres et partagées tout en facilitant un moindre recours aux pratiques « d'avant ». La formation et l'éducation intégrant le développement durable tiennent ainsi un rôle majeur pour accompagner ces changements.

[280] APEC, *Baromètre 2020 de l'insertion des jeunes diplomé·e·s*, 2020.
[281] Observatoire des inégalités, *Revenus, éducation, travail, logement et cadre de vie, territoires*, 2019.

MISE EN DÉBAT

L'enjeu 3, « Éducation et formation tout au long de la vie », a été discuté par deux intervenants dans le cadre de la semaine anniversaire de l'Agenda 2030 organisée par le CGDD en septembre 2021

Coralie Noël,
haute fonctionnaire au développement durable, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Eric Favey,
vice-président de la Ligue de l'enseignement

Apports de la discussion :

L'éducation au développement durable (EDD) est au cœur des politiques du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Elle a été renforcée dans les programmes scolaires en 2019-2020, enseignements couplés à des **actions pédagogiques concrètes** dans les établissements. Il y a aussi la systématisation des **éco-délégués** depuis la rentrée 2020 : élus dans chaque classe de collège et de lycée, ce sont des ambassadeurs des enjeux de transition.
7 000 écoles et établissements sont aussi engagés dans la **labellisation E3D**, démarche globale de développement durable. Les politiques de jeunesse et sport ne sont pas en reste : l'objectif est de porter ces enjeux **dans les temps périscolaires et extrascolaires**.

Le système éducatif français présente de bons indicateurs au regard des objectifs cibles de l'Agenda 2030. Pour contribuer davantage à **réduire les inégalités sociales**, l'Éducation nationale met en place de nouveaux dispositifs, notamment en éducation prioritaire.

La Ligue de l'enseignement suggère de s'intéresser davantage à **l'articulation entre l'école et le reste de la vie** (collectivités, vie familiale, activités extrascolaires). Elle préconise aussi d'intégrer plus de données qualitatives à l'État des lieux. Aujourd'hui, l'école a besoin de connaissance, d'analyse et de développement des dispositifs existants. La réforme des programmes scolaires apporte des connaissances sur le développement durable, au-delà l'enjeu est d'améliorer la **transdisciplinarité** et d'encourager un **processus transformatif** vers de nouvelles manières d'apprendre. Il faut que l'école intègre les notions de transition et de préservation de la planète, dans les **savoirs fondamentaux** qui ne se résument pas à lire, écrire et compter.

Il y a **énormément de leviers** pour faire avancer les choses aujourd'hui, et de nombreux enseignants et partenaires mobilisés.
Les **partenariats** sont essentiels, avec les collectivités, les associations, les établissements publics. En interministériel aussi, d'où les conventions signées en mai 2021 par le ministère de l'Éducation nationale avec le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture.

À la suite de la loi climat, **l'évolution des CESC en CESCE**, comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, constituera un nouveau levier d'action en élargissant les missions de cette instance présente dans les collèges et lycées.
Il existe une **forte sensibilité des jeunes** sur ces sujets, ce qui se traduit à la fois par une **formidable opportunité d'apprentissage** mais aussi une source d'angoisse (éco-anxiété) qui nécessite une attention. On note aussi l'**effet levier** : ce que les enfants apprennent à l'école favorise la transmission aux familles et à toute la société.
L'enjeu ne concerne pas seulement les enfants **mais aussi les adultes**, et recouvre une diversité de situations et d'acteurs.
Apprendre tout au long de la vie est fondamental, il faut poursuivre collectivement nos efforts.

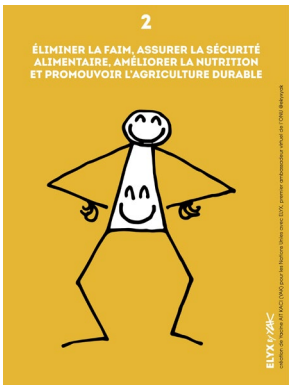

Enjeu 4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

Les points essentiels

L'enjeu 4 de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 traite des questions du niveau de santé, des infrastructures de santé, mais portent plus largement sur les conditions de vie. Il aborde donc particulièrement les ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 2 (Faim « zéro »), ODD 3 (Bonne santé et bien-être), ODD 6 (Eau propre et assainissement), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 11 (Villes et communautés durables), ODD 12 (Consommation et production responsable), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique), ODD 14 (Vie aquatique) et ODD 15 (Vie terrestre).

La France bénéficie d'un système de santé universelle qui permet de rendre les services de santé accessibles à tous et tend à réduire les inégalités au sein de la population. Pour lutter contre ces inégalités, l'État a mis en place le plan national de santé publique « Santé 2022 ». Il apparaît cependant que les inégalités d'accès aux soins en France sont fortement liées à une inégale répartition des services de santé sur le territoire, notamment dans les territoires ultramarins.

Par ailleurs, la couverture santé, bien qu'universelle en théorie, connaît un taux important de non-recours aux prestations sociales. Ce taux est de 30 % pour la complémentaire santé solidaire et de 60 % pour la couverture maladie universelle complémentaire. Le système français s'illustre également par le manque de recours à l'aide alimentaire. Cette précarité alimentaire touche particulièrement les jeunes et les populations d'outre-mer.

En France, une faible part de la population métropolitaine doit renoncer aux traitements médicaux pour raisons financières (0,7 % de la population en 2019).

Un effort conséquent est fourni en matière de recherche et développement (R&D). Les crédits budgétaires publics de R&D pour la santé ont ainsi doublé entre 2018 et 2020. La crise sanitaire a pour autant souligné combien l'articulation entre financements privés et publics était décisif. Enfin, au-delà de cet effort de recherche, on a pu constater, durant la crise, le risque que fait courir le manque de valorisation des métiers du soin, qui représente un point de faiblesse du système français.

Mais agir pour la santé, c'est non seulement avoir accès aux soins mais aussi être en capacité d'éviter de tomber malade. La connaissance actuelle de l'impact des pollutions, de l'air, des sols ou des milieux aquatiques, sur les animaux et les plantes que nous consommons et sur la vie humaine, souligne l'enjeu d'une approche préventive et globale. Le coût estimé de ces pollutions est élevé (le coût total de la pollution de l'air – extérieur et intérieur – s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France).

La population bénéficie d'un accès à l'eau et à la nourriture relativement satisfaisant, bien qu'encore inégal. En France métropolitaine, 98 % des Français sont desservis par une eau conforme aux standards sanitaires. À travers le 4e Programme national nutrition santé en 2019, l'État entend améliorer l'état de santé de la population en agissant sur la nutrition. L'État investit dans la transition écologique de son agro-industrie afin d'assurer un environnement plus sain. De 2018 à 2019, le nombre d'exploitations agricoles certifiées en bio a augmenté de 13 %, faisant de la France le pays ayant la deuxième plus grande surface bio d'Europe. Cependant, la réduction des nuisances causées par les modes de production – agricoles ou industriels – reste partielle. Les perturbateurs endocriniens qui se retrouvent dans de nombreux produits de la vie courante sont également présents dans l'environnement du fait d'une contamination des différents milieux (eaux, sédiments, sols, air, etc.).

Enfin, la baisse des revenus et l'augmentation de la précarité financière, liées à la crise de la Covid-19, ont eu un impact direct sur l'alimentation des populations les plus fragiles.

ENJEU 4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable.

EN BONNE VOIE

SEULEMENT **0,7 %** DE LA POPULATION FRANÇAISE DOIT RENONCER AUX SOINS POUR RAISONS FINANCIÈRES

LE BIO REPRÉSENTE EN 2020
8,5 % DES SURFACES AGRICOLES
15% DES SURFACES EN **2022**

2e + GRANDE SURFACE BIO DE L'UE

+ 13 % ENTRE 2018 ET 2019 D'EXPLOITATIONS AGRICOLES « CERTIFIÉES BIO »

À AMÉLIORER

TAUX DE NON RECOURS AUX AIDES SOCIALES

60 % COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE

50 % AIDE ALIMENTAIRE

30 % COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

EN **2018**

1/5 DES FRANÇAIS RENCONTRE DES DIFFICULTÉS POUR SE PROCURER UNE ALIMENTATION SAINE LEUR PERMETTANT D'ASSURER TROIS REPAS PAR JOUR.

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

L'UTILISATION DE PRODUITS **PHYTOSANITAIRES**

OBJECTIF **-50%** pour 2025
SOIT **-6,7%** PAR AN

EN BAISSE DE **-0,3 %** ENTRE 2013 ET 2018

SANTÉ MENTALE

SEULEMENT **1** FRANÇAIS SUR **10** SATISFAIT DE SA VIE ACTUELLE

+ 40 % TROUBLES ANXIEUX

+ 57 % TROUBLES DÉPRESSIFS

2019/2020

1. Contexte international

La bonne santé est multifactorielle *et nécessite une approche multisectorielle, faisant notamment le lien entre renforcement des systèmes de santé, accès à l'eau potable facilité, un environnement sain, une biodiversité et un environnement préservés et donc un système alimentaire/agricole sain et durable. Les conséquences en termes de politiques publiques sont donc multiples. Ces dernières doivent adresser ces différentes causes pour atteindre les objectifs du développement durable concernés. La « bonne santé » désigne également des réalités multiples. Elle est définie par l'OMS comme le bien-être physique mais également mental et une biodiversité et un environnement préservés et donc un système social.*

En outre, la santé humaine, la santé animale et celle des écosystèmes sont étroitement reliées : ainsi 60 % des maladies infectieuses humaines existantes et 75 % des pathogènes émergents sont d'origine animale selon l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la dégradation de l'environnement et de la biodiversité renforce encore le risque zoonotique. Dans ce contexte, l'approche « Une seule santé », portée notamment par l'OMS, l'OIE, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations unies pour l'environnement, trouve toute sa pertinence.

Au niveau mondial entre 2020 et 2021, la crise sanitaire a eu des répercussions négatives sur les sujets portés par l'ODD 3[282]. Les taux d'incidence accrus de maladie et de mortalité dus à la Covid-19 sont couplés avec des décès dus à d'autres causes par un manque de prise en charge dans des systèmes de santé surchargés. Un léger déclin de la mortalité est observé en termes d'accidents, lié au ralentissement économique et au confinement. La hausse des dépenses de santé a fait basculer des millions de personnes dans l'extrême pauvreté. Le paludisme, le sida, les vaccinations infantiles, les maladies tropicales ont été négligées avec la crise et pourraient entraîner des centaines de milliers de décès. Une proportion moindre de la population mondiale est couverte par des services de santé essentiels et la couverture universelle pour 2030 n'est pas en bonne voie[283].

Fin 2020, un peu plus de 3 millions de décès sont estimés dus à la Covid-19 par l'OMS, soit 1,2 million de plus que les 1,8 million officiellement signalé, dont environ 110 000 en France en 2021. En 2021, ces estimations ont été revues à la hausse avec 6 à 8 millions de décès depuis le début de la pandémie[284], faute de données consolidées.

La France possède un système de santé singulier tant à l'échelle internationale qu'européenne. Elle se distingue tout d'abord par son important taux de dépenses courantes de santé, s'élevant en 2019 à 11 % de son PIB. Ce taux était alors le 4e plus élevé au monde en 2019 et le 2e au sein de l'UE. Le système de santé français se singularise également par son financement, aux trois quarts sur fonds publics, ce qui est

[282] Bertelsmann stiftung, SDSN, Cambridge University, *Sustainable Development Report 2021: The sustainable development goals and Covid-19*, 2020.
[283] Nations unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable*, 2020.
[284] OMS, *World health statistics 2021: Monitoring health for the SDGs*, 2021.

un des taux les plus élevés au monde. Le reste à charge pour les patients est un des plus faibles de l'OCDE et le plus faible de l'Union européenne, s'élevant à environ 7 % en 2019[285].

Ce système présente de bons résultats comparativement au reste du monde. En 2019, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne en matière d'espérance de vie et était le 4e pays de l'OCDE à l'espérance de vie à la naissance[286] la plus élevée[287]. Il s'élevait en 2019 à 85,6 ans pour les femmes (contre 83,6 ans au sein de l'UE) et à 79,7 ans pour les hommes (78,3 ans dans l'UE)[288].

L'espérance de vie en bonne santé[289] atteignait en 2019, les âges de 64,6 ans pour les femmes et 63,7 ans pour les hommes[290]. La moyenne française est une des plus élevée du monde et se situe pour les femmes au-dessus de la moyenne européenne[291]. Cet indicateur est en constante progression depuis 2014 (+ 0,8 %, soit 0,5 an, pour les femmes et + 0,6 %, soit 0,4 an, pour les hommes)[292].

Pour évaluer le chemin qu'il reste à parcourir aux autres pays du monde, pour atteindre les Objectifs du développement durable, l'OCDE a mis en place des outils statistiques[293]. Selon cet organisme, 10 pays ont déjà atteint l'ODD 3 de « Bonne santé »[294]. Pour que la France atteigne cet objectif, il lui reste 18 % de « distance » à parcourir. Elle se place ainsi 14e du classement international. La France et la Pologne sont les deux pays de l'OCDE où les inégalités d'atteinte de l'objectif varient le plus en fonction des villes (ex. : Fort-de France 86 % de distance restante et Caen 8 %). Il reste cependant environ 33 % de « distance » pour la plupart des autres pays de l'OCDE pour atteindre l'ODD 3.

2. État des lieux de la France

L'enjeu 4 sur la santé et l'alimentation a été partiellement abordé dans les chapitres précédents, en particulier en lien avec les inégalités et populations précaires. La crise sanitaire a montré l'importance d'un ***accès aux soins ouvert à tous*** *dans un contexte de troubles physiques et psychiques en hausse. Une* ***nourriture de qualité reste essentielle à la santé et l'essor d'une agriculture plus responsable conforte une tendance positive.*** *Toutefois, des conditions de vie difficiles entravent l'accès, pour un grand nombre, à des conditions de vie saines, en particulier l'alimentation.* ***Ces inégalités socio-économiques peuvent limiter l'accès aux soins ou entretenir des comportements addictifs.*** *L'effort doit porter sur un accès facilité aux soins et une alimentation saine sur l'ensemble du territoire national et sur la limitation des pollutions qui nuisent à la santé.*

---

[285] DRESS (ministère des Solidarités et de la Santé), *Les dépenses de santé en 2019 - Résultats des comptes de la santé*, 2020.
[286] Cet indicateur représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année.
[287] OCDE, *Données : Espérance de vie à la naissance (site internet)*, dernière consultation le 27 mai 2021.
[288] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 3 : « espérance de vie »).
[289] L'espérance de vie en bonne santé traduit le nombre d'années que l'on peut espérer vivre en bonne santé ou en étant bien soigné, c'est-à-dire « sans incapacité au sein de l'espérance de vie ».
[290] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 3 : « espérance de vie »).
[291] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 3 : « espérance de vie »).
[292] Insee, Indicateurs de richesse, 2020.
[293] OCDE, *Rapport A territorial approach to SDG goals*, 2020.
[294] Cet indicateur inclut des références à la mortalité infantile, mortalité liée aux transports, nombre de médecins en activité, espérance de vie à la naissance entre autres.

EN BONNE VOIE

La France bénéficie d'un système de santé universelle particulièrement efficace. Il rend les ***services de santé accessibles à tous et réduit les inégalités au sein de la population.*** *Les habitants bénéficient également d'un* ***accès à l'eau et à la nourriture relativement satisfaisant.*** *Afin d'assurer un environnement sain à sa population, l'État investit dans la transition écologique de son agro-industrie.*

Agir pour la santé, c'est non seulement avoir accès aux soins mais aussi être en capacité d'éviter de tomber malade. Le système de couverture de santé universelle, assuré par la Sécurité sociale en France, permet, comme on l'a dit, un très bon accès aux soins relativement aux autres pays du monde. En France, une faible part de la population métropolitaine doit renoncer à ses traitements médicaux pour raisons financières (seulement 0,7 % de la population en 2019), ni même à ses soins moins essentiels et moins remboursés par la sécurité sociale tels que les soins dentaires (2,9 % de la population en 2019)[295].

La France continue d'investir significativement dans la recherche et développement : les crédits budgétaires publics de recherche et développement (R&D) pour la santé ont doublé depuis 2018 (passés de 906 millions d'euros en 2018 à 1 852 millions d'euros en 2020)[296]. Même si la crise sanitaire a souligné combien l'articulation entre financements privés et publics était décisif, il s'agit là d'un effort important de l'État.

Ce système de santé, associé aux progrès constants de la médecine grâce aux travaux de recherche, a permis à l'espérance de vie des Français d'augmenter continuellement ces dernières années[297] comme mentionné plus haut. D'autres raisons de cette augmentation se trouvent dans le travail de pédagogie engagé par l'État, contre les addictions ou en faveur d'une alimentation saine. L'accent est mis sur la prévention, la lutte contre les inégalités socio-économiques dans l'accès aux soins et la prise en compte du grand âge[298].

Agir pour la santé requiert également de lutter contre les inégalités sociales, économiques, territoriales, d'éducation ou d'accès à l'information. Pour parvenir à cette fin, l'État a mis en place le plan national de santé publique « Santé 2022 ». Le Haut Conseil de santé publique note une bonne cohérence entre ce plan et la Stratégie nationale de santé d'une part, et les ODD d'autre part[299]. Il comporte des mesures sanitaires obligatoires (extension de l'obligation vaccinale), des incitations vers des comportements vertueux (hausse du prix du tabac pour atteindre 10 € le paquet de cigarettes à fin 2020) ainsi que des mesures de lutte contre les renoncements aux soins (accord « 100 % santé » permettra par exemple d'améliorer l'accès aux audioprothèses et la prise en charge du déficit auditif). Ces campagnes de prévention semblent porter leurs fruits, notamment celles relatives aux maladies sexuellement transmissibles puisque les découvertes de séropositivité ont chuté de 8 % entre 2013 et 2018[300]. On observe

[295] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 3 : « renoncement aux soins pour raison financières »).
[296] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 9 : « crédits budgétaires publics de R&D »).
[297] Sauf en 2020.
[298] Premier ministre, *Rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse (NIR)*, (à paraître).
[299] Rapport du HCSP de mars 2019 relatif à l'Évaluation de la pertinence et de la cohérence du Plan national de santé publique.
[300] Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 (ODD 3 : « découverte de séropositivité VIH »)

également une diminution tendancielle des habitudes de vie nocives, notamment concernant le tabagisme (données d'avant la crise sanitaire) : on dénombre en 2019 24 % de fumeurs contre 28,5 % en 2010[301].

Cela va dans le sens de la tendance mondiale puisque le tabagisme a baissé de 33 % dans le monde depuis 2000.

Aussi, les progrès techniques en termes de sécurité dans les automobiles, couplés au recul de la consommation d'alcool, première cause d'accidents au volant, ont également permis une réduction des accidents mortels de la route de 6,3 % entre 2015 et 2019[302].

Tendre vers une bonne santé, c'est également assurer des conditions de vie décentes et dignes pour les plus âgés. L'État s'est attelé aux problèmes engendrés par le vieillissement de la population française. Après une large concertation mise en œuvre entre l'automne 2018 et le printemps 2019 (« rapport Libault »), une réforme de la prise en charge du grand âge et de l'autonomie est en cours d'élaboration pour la fin du quinquennat. Elle a pour objectif d'améliorer l'offre de soins, tant à domicile qu'en établissement médico-social, en assurant une prise en charge équitable, en visant plus particulièrement les personnes les plus modestes et en allouant davantage de moyens de financement. Enfin, l'État a défini sa stratégie 2020-2022 de mobilisation et de soutien en faveur des aidants[303] qui accompagnent au quotidien leurs proches en situation de perte d'autonomie.

Améliorer la santé des personnes, c'est agir pour le bien-être, aussi bien physique que psychique. Sur ce dernier point, on observe une stagnation des indicateurs de satisfaction globale qui culminent à 7,3 sur 10 : de 2010 à 2019, les personnes affichent en moyenne un niveau de satisfaction dans la vie de 7 sur une échelle de 0 à 10. Les répondants utilisent majoritairement la partie haute de l'échelle puisque plus de 80 % des interrogés déclarent une satisfaction supérieure à 5 sur 10[304].

On observe une légère baisse des décès par suicide. Les hommes sont néanmoins davantage touchés que les femmes (21,9 suicides pour 100 000 habitants en 2016 contre 27,6 en 2011 chez les hommes et 5,9 suicides pour 100 000 habitants en 2016 contre 8 en 2011 chez les femmes)[305].

L'importance accordée à la santé mentale, notamment dans le milieu du travail à travers les différents plans santé travail, peut expliquer la tendance à la baisse.

Ces deux indicateurs sont, cependant, le reflet du bien-être psychique des Français avant la crise sanitaire : les conséquences de cette dernière pourraient conduire à des inflexions défavorables.

Une bonne santé suppose également d'avoir un accès suffisant à une nourriture de qualité, comme à l'eau. La population bénéficie d'un accès satisfaisant bien qu'inégalitaire, à ces ressources essentielles. Grâce à sa géographie favorable et son potentiel agricole valorisé, les défis français pour l'Agenda 2030 comparativement à d'autre pays, portent davantage sur l'amélioration de la nutrition des Français que sur l'insécurité alimentaire.

---

[301] Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 (ODD 3 : « prévalence du tabagisme quotidien »)
[302] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 3 : « personnes tuées par accident de la route »).
[303] Stratégie de mobilisation et de soutien 2020-2022 « Agir pour les aidants » de 2019.
[304] Premier ministre, *Rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse (NIR)*, (à paraître).
[305] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 3 : « décès pour cause de suicide »).

À travers le lancement du 4e Programme national nutrition santé[306] (PNNS) en 2019, l'État entend améliorer l'état de santé de la population en agissant sur la nutrition, en particulier grâce à de bons réflexes pour mieux manger et bouger. Cela passe notamment par le déploiement de Nutri-Score, y compris en restauration collective afin de permettre à chacun de faire un choix éclairé. Le site manger-bouger.fr, les campagnes de recommandations à manger « 5 fruits et légumes par jour », ainsi que les outils pédagogiques à destination des élèves de la maternelle au lycée concourent tous à améliorer l'éducation nutritionnelle de tous et lutter contre les mauvaises habitudes alimentaires de la « malbouffe » qui entraînent la malnutrition.

Les problèmes d'accès à une eau conforme aux standards sanitaires, en France semblent également être à la marge puisque près de 98 % des Français étaient desservis par une eau conforme (tant pour la microbiologie qu'au niveau physico-chimique) en 2019[307]. Il reste un point d'inquiétude dans la mesure où la non-conformité, bien que faible, augmente.

Maintenir une bonne santé des personnes, c'est limiter les atteintes qu'un environnement dégradé peut avoir sur elle. On connaît aujourd'hui l'impact des pollutions, de l'air, des sols ou des milieux aquatiques sur la santé du vivant, aussi bien sur les animaux et plantes que nous consommons, que sur la vie humaine. La France déploie donc des efforts pour assurer un environnement sain à sa population.

À ce titre, par une approche transversale et interministérielle, la France s'attache à définir des politiques en santé environnement ambitieuses en mobilisant l'ensemble des leviers d'actions disponibles. En effet, l'OMS estime que les facteurs environnementaux (agents chimiques, physiques, biologiques) contribuent à 23 % des décès dans le monde[308]. En regard, le 4e plan national santé environnement (PNSE 4), piloté par les ministères de la Santé et de l'Écologie et publié le 7 mai 2021, propose des actions concrètes pour permettre à chacun d'évoluer dans un environnement favorable à sa santé. Ce plan prévoit quatre axes prioritaires d'ici 2025 : mieux former et informer les populations, dont les plus vulnérables et les professionnels, sur les liens entre santé et environnement (notamment grâce à l'étiquetage des produits de consommation), réduire les expositions environnementales affectant notre santé (qualité de l'air intérieur, bruit, nanomatériaux, radiofréquences et ondes électromagnétiques, sites et sols pollués, nuisances lumineuses dont la lumière bleue, etc.), accompagner les collectivités pour construire des politiques de santé-environnement dans les territoires et enfin, poursuivre les efforts de recherche pour mieux comprendre les liens entre la santé et l'environnement et mieux caractériser l'exposome, c'est-à-dire l'ensemble des expositions tout au long de la vie.

La transversalité de ce plan nécessite la participation de nombreux ministères : Santé, Écologie, Agriculture, Recherche, Enseignement supérieur, Éducation nationale, Économie, Travail, etc. L'approche « Une seule santé » est intégrée dans ce plan, compte tenu des interactions fortes entre la santé humaine et animale.

En complément, la France s'est aussi dotée de plans et/ou stratégies spécifiques afin de

[306] Programme national nutrition santé (PNNS) 2019-2023 de 2019.
[307] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 6 : « population desservie par une eau conforme »).
[308] Plan national santé environnement 4 (PNSE4) « Un environnement, une santé » de 2021.

tenir compte des enjeux attachés à chaque facteur environnemental et des attentes sociétales. On peut citer la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (2019), le plan radon (2020), le plan chlordécone (2021), le plan national d'adaptation au changement climatique (2018), le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA, 2017), etc., tous contribuant au plan « Priorité, prévention » du ministère de la Santé et faisant intervenir plusieurs ministères.

Enfin, assurer une bonne santé à la population, c'est revoir nos activités économiques, nos modèles de production et de consommation et nos systèmes agricoles pour assurer une alimentation saine, sûre et durable. La transition agroécologique prévue par les nouvelles directives de la politique agricole commune (PAC) fixe un cap pour la France partiellement amorcé par les efforts en vue de l'augmentation de la part des produits biologiques et le plan biodiversité de 2018. En effet, l'agriculture biologique qui représente 8,5 % des terres agricoles progresse en France (8 % dans l'Union européenne). On dénombre 2,3 millions d'hectares cultivés, localisés à 60 % en régions PACA, Occitanie et Corse[309] avec un objectif de 15 % de la surface agricole utile en agriculture biologique en 2022[310] (selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ce taux atteindrait en fait 12,5 % en 2022, ce qui reste néanmoins le double de 2017). De plus, l'adoption d'un « plan de développement de plantes légumineuses » a pour objectif d'accroître l'indépendance alimentaire française et répondre au besoin de protéines journalier[311].

L'agriculture biologique aide à la conservation des sols et des ressources hydriques. Ces vingt dernières années, elle s'est développée en France, notamment grâce aux « aides à la conversion » et « aides au maintien » ou encore aux crédits d'impôt accordés aux exploitants agricoles se lançant dans l'agriculture biologique pour compenser les coûts d'investissement importants et ses pratiques parfois peu compétitives sur le marché. De 2018 à 2019, le nombre d'exploitations agricoles certifiées en bio a augmenté de 13 %, faisant de la France le pays ayant la deuxième plus grande surface bio d'Europe[312]. Le plan « Ambition bio 2022 » mise notamment sur la restauration collective pour diffuser le bio, en garantissant une part de 20 % de ces produits en restauration collective publique pour 2022. La restauration collective publique doit également atteindre un minimum de 50 % en produits de qualité certifiés par des labels[313].

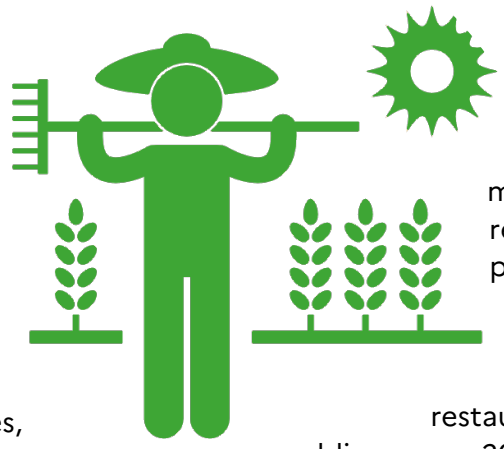

[309] Insee, *La France et ses territoires*, 2021.
[310] Programme Ambition bio 2022 – Plan d'actions des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation en France de 2018 : doté d'une enveloppe de 1,1 milliard d'euros de crédits (sur fonds européens et nationaux), ce plan devait permettre de faire passer de 6,5 % à 15 % les terres cultivées en bio d'ici 2022.
[311] Cese, *Rapport État de la France : « Se donner un nouveau cap »*, 2020.
[312] D'autres pays du monde compte dans des surfaces bio importantes : l'Argentine, l'Espagne, la Tunisie…
[313] Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite Egalim, du 1er novembre 2018.

À AMÉLIORER

Toutefois, la plupart de ces indicateurs encourageants sont à nuancer. La France est un pays traversé par des inégalités socio-économiques qui ont des répercussions sur les milieux de vie (habitat, transport, conditions de travail, soutien social), sur la santé mentale et sur ***le niveau d'éducation sanitaire et alimentaire.*** *Des ressources faibles et un retard d'accès à l'information peuvent entraîner des comportements dommageables pour la santé qui continuent de creuser les inégalités.* ***Bien que le système de santé français soit universel, les taux importants de non-recours aux soins viennent diminuer son efficacité.*** *Ce phénomène peut s'expliquer par une mauvaise réception des informations, la complexité d'accès aux aides ainsi que l'effet stigmatisant du recours à l'aide ressenti par certains. Aussi, la France reconnaît également* ***des inégalités territoriales en matière d'offre des services de santé*** *requis pour atteindre l'objectif de « bonne santé ».* ***Enfin****, les pollutions environnementales peuvent être concentrées dans des régions spécifiques et réparties de manière disparate.*

Si en France, la couverture santé est universelle en théorie, le taux de non-recours aux prestations sociales est important : 30 % pour la complémentaire santé solidaire et 60 % pour la couverture maladie universelle complémentaire. Ces aides permettent aux personnes ayant les revenus les plus faibles de bénéficier d'une couverture santé quasiment gratuite (selon les ressources du foyer) et remboursant la grande majorité des frais médicaux (médecin, dentiste, infirmier, hôpital, médicaments, etc.). Pour simplifier ces démarches essentielles pour la bonne santé des Français les plus démunis, l'État a fusionné les deux aides en une seule aide complémentaire santé.

Les mêmes inégalités s'observent face au non-recours à l'aide alimentaire (voir plus bas). Il est estimé qu'elle devrait concerner environ 5,5 millions de personnes en France. Pourtant, cette démarche, souvent complexe et méconnue, peut-être perçue comme stigmatisante. Seules 2 millions de personnes en bénéficient effectivement[314]. Pour lutter contre le non-recours, l'État expérimente depuis 2018[315] des méthodes de datamining[316] pour cibler et contacter des allocataires potentiellement éligibles à certains droits.

Ainsi, la précarité alimentaire reste une réalité en France. Cette précarité alimentaire touche particulièrement les jeunes et les populations d'outre-mer. Selon le Baromètre de la pauvreté, en 2018, 21 % des Français estiment rencontrer des difficultés pour se procurer une alimentation saine leur permettant d'assurer trois repas par jour. Il s'agit même de près d'une personne sur deux (48 %) pour les personnes dont le revenu net du foyer est inférieur à 1 200 euros par mois[317].

Depuis 2018, la loi Egalim[318] mobilise les acteurs capables de venir en aide aux populations en état de précarité alimentaire, à travers le recours à l'aide alimentaire ou encore aux épiceries sociales et solidaires. En 2019, l'aide alimentaire était déjà en capacité de nourrir 2 millions de personnes.

---

[314] Banques Alimentaires, *Rapport d'activité 2020 : La force du lien*, 2020.
[315] Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous de 2018.
[316] Processus d'analyse de volumes massifs de données sous différents angles afin d'identifier des relations entre les data et de les transformer en informations exploitables.
[317] Ipsos, Secours Populaire, *Baromètre de la pauvreté 2018 : Focus sur la précarité alimentaire*, 2018.
[318] Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite Egalim, du 1er novembre 2018.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a accentué les besoins en aide alimentaire à une échelle inconnue jusqu'ici, en particulier pour les ménages précaires ou en milieu étudiant mais ceci relève davantage d'une situation conjoncturelle liée à la crise que d'un état structurel de la France.

Le manque d'informations, d'accès à l'éducation pour des raisons économiques et/ou de temps (cumul d'emplois, heures supplémentaires, horaires décalés, migrations pendulaires importantes, famille nombreuse), creuse d'autres inégalités de santé. Selon les groupes sociaux, la France reste encore très touchée par le tabagisme et l'alcool. Ces habitudes en baisse demeurent à un niveau supérieur à la moyenne européenne. L'obésité est également en augmentation, notamment chez les jeunes en métropole et en outre-mer, comme au niveau international où le phénomène est en hausse, concernant un quart des populations de pays à revenus élevés[319].

Le manque d'accès à l'information et à l'éducation alimentaire ainsi qu'un manque de moyens financiers peuvent expliquer un plus fort taux de personnes en surpoids/obèse ou de conduites à risque (tabac, alcool) parmi les populations les plus défavorisées. En 2017, les enfants d'ouvriers, en troisième, ont 25 % de risque de plus que l'ensemble de la population d'être atteints de surpoids ou d'obésité[320]. En comparaison avec les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures, la différence s'élève à environ 53 %[321]. On observe plus d'habitudes de vie défavorables à la santé dans les populations les moins favorisées et ceci a un impact direct sur leur espérance de vie. Entre 2012 et 2016, parmi les 5 % les plus aisés, dont le niveau de vie moyen est de 5 800 euros par mois, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans. Parmi les 5 % les moins aisés, dont le niveau de vie moyen est d'environ 500 euros, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 71,7 ans[322]. Pour lutter contre ces disparités, la stratégie de l'État pour la santé « Ma santé 2022 » engagée en 2019 mise notamment sur la prévention, tout comme le programme national nutrition santé, cité ci-avant, et le programme national pour l'alimentation (PNA 2019 - 2023) englobent des projets d'éducation alimentaire.

Les inégalités d'accès aux soins en France sont également fortement liées à une inégale répartition des services de santé sur le territoire. Comme indiqué dans l'enjeu 1, même si les politiques publiques actuelles mesurent l'importance du problème et laissent espérer une amélioration, le constat des « déserts médicaux » est fait dans certaines régions, où le nombre de médecins baisse fortement et n'est plus suffisant pour répondre aux besoins de la population. Ces déserts sont souvent situés dans des zones où vivent les populations les plus précaires (quartiers définis comme prioritaires et zones rurales), aggravant les inégalités de santé déjà évoquées. **Le Plan « Ma santé 2022 » propose différents moyens pour pallier ce problème** en créant des incitations pour les médecins à s'installer dans ces régions spécifiques, en créant des

[319] OMS, World health statistics 2021: Monitoring health for the SDGs, 2021.
[320] DREES (ministère des Solidarités et de la Santé), *Études et résultats n°1122 : En 2017, des adolescents plutôt en meilleure santé physique mais plus souvent en surcharge pondérale*, 2019.
[321] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 2 : « prévalence du surpoids et de l'obésité »).
[322] Insee, *L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes site internet)*, publié le 6 février 2018.

CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé). Il a également pour objectif de relever les défis structuraux du système de santé pour les 50 années à venir, de doubler les centres de santé à l'horizon 2022, de repenser l'offre de soins de proximité et de généraliser la mutualisation de communautés professionnelles de santé.

Aux côtés des centres de santé et hôpitaux, ces dernières regroupent des professionnels qui s'associent pour répondre aux besoins de santé et assurer des missions de proximité dans les territoires. Depuis la crise sanitaire, la télémédecine est également encouragée pour renforcer l'accessibilité des soins pour tous. Toutefois, les inégalités d'accès aux soins restent prégnantes en outre-mer avec un manque de médecins spécialistes, une mortalité infantile double de celle de la métropole et des taux de contamination au sida dix fois supérieurs.

L'accès à un environnement sain est hétérogène en France. La pollution de l'air en France se concentre dans certaines parties du territoire, notamment autour des centres urbains, dans des zones très industrialisées (Fos-sur-Mer, Dunkerque, Lyon…) et dans certaines vallées alpines (la vallée de l'Arve…). Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé dans le monde. Ainsi, l'exposition à la pollution de l'air extérieur conduit chaque année au décès d'environ 4,2 millions de personnes dans le monde.

L'établissement Santé publique France estime que la pollution par les particules fines (« PM2,5 », de taille inférieure à 2,5 micromètres) émises par les activités humaines est à l'origine, chaque année, en France continentale, de 40 000 décès prématurés par an, ce qui correspond à 9 % de la mortalité en France. Si toutes les agglomérations françaises respectaient la valeur recommandée par l'OMS pour les PM2,5 (10µg/m^3), ce sont plus de 17 000 décès qui pourraient être évités chaque année en France, selon la même source. En termes d'impact économique, la Commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air du Sénat estime que le coût total de la pollution de l'air (extérieur et intérieur) s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France, dont une très large part est liée aux impacts sanitaires[323]. Les centres urbains français principaux continuent de présenter des dépassements des seuils réglementaires de *« qualité de l'air pour la protection de la santé humaine à long terme »* (pour les niveaux de particules dits PM10, pour le dioxyde d'azote (NO_2) et l'ozone (O_3), en 2018). Ils sont toutefois au plus bas depuis les années 2000 (37 agglomérations étaient concernées contre 9 en 2019)[324] [325]. La pollution de l'air des zones rurales au moment des épandages agricoles a également un impact sanitaire pour les agriculteurs et les riverains.

[323] Santé publique France, *Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique (site internet)*, publié le 1er janvier 2016.
[324] CGDD (ministère de la Transition écologique), *DataLab : Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2019*, 2020.
[325] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 11 : « particules (PM10) dans les villes ») : concentration moyenne annuelle des particules (PM10) en fond urbain : 16 μ g/m^3 : -15,8 % sur 2014-2019.

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

*Les infrastructures, essentielles à la bonne santé, notamment d'**accès à l'eau, sont également très inégalement réparties sur le territoire.** La France, bien qu'en transition agroécologique, possède encore un **système agricole très polluant**. Il est le troisième foyer d'émission de GES du pays. Son utilisation encore intensive des produits phytosanitaires concourt à la détérioration des sols et peut également avoir un impact sur la santé humaine. Enfin, **la crise sanitaire a révélé certaines faiblesses systémiques du modèle de santé français**, dû à son relatif manque de moyens, de matériels et de personnels de soin. La crise a également eu des effets structurels graves sur la santé de la population en entraînant des reports de soins et une détérioration de la santé mentale. La précarité financière aggravée par la crise a également pénalisé l'alimentation.*

Les inégalités territoriales touchent également les infrastructures, dont certaines concernent la santé. L'accès à un environnement sain n'est ainsi pas le même partout en France. Comme vu dans le chapitre 2, les outre-mer sont particulièrement touchés par ce problème, en particulier au sujet des infrastructures d'assainissement des eaux. Cet enjeu a été mis en lumière par la crise sanitaire qui a rappelé que l'hygiène joue une place prépondérante dans la lutte contre la propagation des pathogènes.

Pour répondre à cette situation, l'État a mis en place le « plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin » visant à améliorer le service d'assainissement et de distribution d'eau potable dans les départements et régions d'outre-mer.

La réduction des nuisances causées par les modes de production – agricoles ou industriels – reste partielle or l'état de l'environnement et de la santé apparaissent de plus en plus reliés entre eux. Le sol français reste en proie à des dégradations multifactorielles, physiques et chimiques dont des pollutions d'origines variées : pollutions liées notamment à la fertilisation agricole et aux modes de culture (excès d'engrais[326], pesticides), ou pollutions accidentelles ou clandestines (enfouissement de déchets toxiques, décharges sauvages particulièrement en outre-mer). La pollution des sols et des nappes peut avoir un impact direct sur la santé des Français. On constate qu'entre 2011 et 2015, la proportion des masses d'eau de surface de qualité médiocre, selon leur état écologique, a augmenté de 2 points (12,4 % en 2015 contre 10.3 % en 2011)[327] [328].

Les indicateurs pour le suivi national des ODD[329] nous apprennent que les grandes exploitations pratiquant la **monoculture ou présentant une faible diversité des cultures arables** sont encore très nombreuses en France : elles réclament des moyens de protection phytosanitaires particulièrement intenses, qui détériorent la qualité des sols et des nappes d'eau, mais aussi celle de l'air au moment des épandages.

---

[326] Les engrais azotés sont fréquemment chargés de cadmium (Cd) métal lourd qui contamine les sols et la chaine alimentaire. L'étude de biosurveillance de la population française (Esteban) montre une imprégnation générale de la population, y compris les enfants, par le cadmium.

[327] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 6 : « qualité des eaux de surface et souterraine »).

[328] Compte tenu des changements de méthode et de la progression des connaissances, il convient d'être prudent dans l'interprétation de l'évolution des résultats entre 2011 et 2015.

[329] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021 (ODD 2 : « diversité moyenne des cultures arables »).

Dans un autre domaine, le plan « Éco Antibio » 2017-2021 vise à réduire l'exposition des animaux aux antibiotiques[330], avec ce résultat : selon l'Anses, les laboratoires pharmaceutiques et vétérinaires ont vendu, en 2019, 10,5 % d'antibiotiques de moins qu'en 2018[331].

Le plan Écophyto[332], lancé depuis 2008, vise à réduire la dépendance aux produits phytosanitaires (- 50 % d'ici 2025) **et à accroître la protection des populations[333].** Entre 2013 et 2018, l'utilisation de ces produits a diminué de 0,3 % (soit une moyenne d'environ - 0,1 % par an)[334]. Cela n'est pas suffisant pour atteindre l'objectif fixé qui requiert une diminution de 6,7 % par an, d'importants efforts supplémentaires sont indispensables.

Le plan prévoit de mieux encadrer leur usage à proximité des habitations et de renforcer les dispositions actuelles de protection des lieux accueillant des personnes vulnérables. L'État s'est également engagé à accompagner la profession agricole dans la réduction de l'usage de ces produits. Afin d'assurer davantage de transparence concernant l'évolution de leur utilisation, l'État s'est engagé à publier au premier semestre de chaque année les indicateurs de suivi du plan. Il prévoyait également l'abandon du glyphosate d'ici fin 2020, engagement qui n'a pu être tenu faute d'alternatives convaincantes mais qui reste une priorité de l'État. Un effort conséquent est apporté à l'accompagnement des agriculteurs dans cette transition, afin de leur proposer des alternatives à ces produits problématiques. Des évolutions législatives et réglementaires ont durci les conditions d'utilisation de ces produits, tandis que de plus en plus de collectivités ou d'organismes comme Voies navigables de France (VNF) ou l'Office national des forêts (ONF) ont pu se déclarer « Zéro phyto ».

En plus des produits phytosanitaires, les perturbateurs endocriniens se retrouvent dans de nombreux objets et produits de la vie courante (produits ménagers, détergents, produits de traitement des cultures, cosmétiques, produits alimentaires, etc.). Ils sont présents dans l'environnement du fait d'une contamination des différents milieux (eaux, sédiments, sols, air, etc.).

En 2020, une liste de perturbateurs endocriniens (PE) a été publiée et partagée avec les autres pays européens, suite à un travail d'expertise sur les risques qu'ils peuvent représenter pour la santé. Pour la population, les principales sources d'exposition aux PE sont l'ingestion, l'inhalation ou le contact cutané. La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens de 2019 vise à former les professionnels de la santé et à informer la population de leur danger potentiel. La Commission européenne révise les règlements qui s'appliquent quant aux objets du quotidien, pour protéger la population. Une stratégie mettra ensuite en place un système d'identification juridiquement contraignant pour les perturbateurs endocriniens à travers l'Union européenne.

Alors que les dangers potentiels de ces substances sont de mieux en mieux connus, il est encore difficile de supprimer les plus

---

330 Plan « Éco Antibio » 2017-2021 : Réduire l'utilisation des antibiotiques de 2017.
331 Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), *Rapport annuel sur la vente de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2019*, 2020.
332 Le plan Écophyto II+ de 2018 matérialise les engagements pris par le Gouvernement et apporte une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.
333 71 millions d'euros sont ainsi consacrés chaque année au plan Écophyto, au niveau national comme régional, grâce au prélèvement d'une redevance sur les ventes de produits phytopharmaceutiques.
334 La mesure de l'utilisation des produits phytosanitaires par les données NODU (approximation par les quantités achetées) est un indicateur sensible aux effets de stockage-destockage interannuels (comme c'est le cas entre 2018 et 2019). Le calcul a été fait avec les données triennales afin de lisser ces effets.

nocifs d'entre eux, à l'exception du Bisphénol A, interdit depuis 2015 dans la composition des contenants alimentaires. Le plan national de santé publique vise à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, en particulier pendant la grossesse et la petite enfance.

Enfin, le système de santé français a révélé ses atouts et ses faiblesses systémiques en cette période de crise historique. Le bilan statistique en mai 2021 fait état de 5,92 millions de cas de la Covid-19 confirmés ainsi que de 108 000 décès depuis le début de la pandémie. La crise a révélé la situation de dépendance de la France aux « chaînes de valeur » pour les besoins en matériels de santé. Des problèmes d'approvisionnement, notamment dans des chaînes de production vitales, par exemple de masques chirurgicaux, de médicaments essentiels ou de respirateurs, se sont fait ressentir lors de la première vague de la Covid-19. Ces problèmes ont posé la question d'un manque de préparation possible de la France à une crise de cette ampleur[335]. **L'aggravation du « renoncement aux soins »**, en particulier pendant le premier confinement, a mis en risque les pathologies chroniques ou aiguës. En réponse, le Ségur de la Santé, plan d'investissements de 19 milliards d'euros[336] dans le système de santé, devrait améliorer la prise en charge des patients.

Par ailleurs, le manque de valorisation des métiers du soin et de l'accompagnement s'est fait ressentir pendant la crise. Le Ségur de la santé prévoit de moderniser le système de santé français et d'améliorer le quotidien des soignants, qui, après avoir été en première ligne depuis le début de la pandémie, devront possiblement faire face à d'autres épidémies dans les années à venir. 8,2 milliards d'euros par an seront également utilisés pour la revalorisation des métiers et établissements de santé, des EHPAD et de l'attractivité de l'hôpital public.

Pour renforcer la capacité de lutte contre de futures épidémies, l'État a assuré un soutien logistique et financier au système de santé, renforcé ses moyens, sa flexibilité et facilité la réorganisation des services de soins autour de la revalorisation des métiers de santé. Pour 2020, une augmentation exceptionnelle de 12,6 milliards d'euros de « l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie » (ONDAM[337]) a été actée, indépendamment de son renforcement, dans le cadre de la loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2020.

Parallèlement, la baisse des revenus et l'augmentation de la précarité financière, liées à la crise de la Covid-19, ont un impact direct sur l'alimentation. Les difficultés rencontrées par les populations les plus fragiles pour accéder à une nourriture saine ont augmenté, malgré les mécanismes d'aide alimentaire dont on a déjà fait état. On observe une explosion du recours à celle-ci, avec plus 10 % d'inscrits pour la campagne d'hiver des Restos du cœur, de 10 à 15 % d'ayants droit supplémentaires à la Croix Rouge et entre 20 et 25 % de nouveaux bénéficiaires pour la Fédération des banques alimentaires en novembre 2020[338]. La baisse des stocks disponibles de ces associations devient préoccupante. La Banque alimentaire aurait, par exemple, vu son stock de denrées baisser de 22 % au mois de novembre 2020 alors que le nombre de bénéficiaires continuait d'augmenter.

---

[335] Plusieurs missions ont été mandatées par le gouvernement pour établir un bilan de la réponse de la France à la crise de la Covid-19, comparée à d'autres pays. Les conclusions générales restent à venir.
[336] Ségur de la santé de juillet 2020.
[337] Dispositif de la Sécurité sociale française qui fixe les autorisations estimatives de certaines dépenses.
[338] Nouvel Obs, *1 million de bénéficiaires des Restos du cœur ? Les banques alimentaires n'ont jamais été autant sollicitées,* publié le 24 novembre 2020.

Pour répondre à cet enjeu et éviter le basculement de ces populations dans la pauvreté, l'État a déployé de nombreuses mesures, notamment à travers les 27 milliards d'euros du volet de cohésion sociale du plan France relance, dont 6 milliards destinés à la lutte contre la pauvreté. Les nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la pauvreté, annoncées par le Premier ministre en juillet 2020 à l'Assemblée nationale, prévoient un soutien financier de 94 millions d'euros au secteur de l'aide alimentaire.

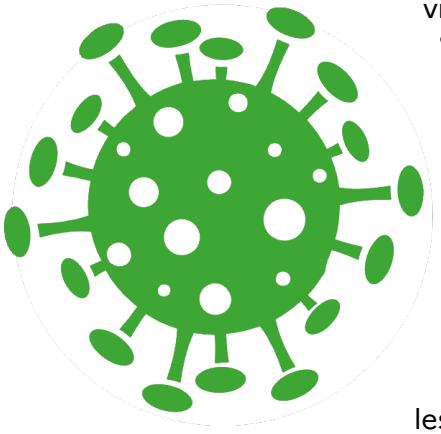

En outre, les restaurants universitaires devront mettre à disposition deux repas par jour au tarif de 1 euro pour tous les étudiants. Cette mesure est une bonne illustration de l'enjeu que représente la restauration collective sur lequel l'État doit investir pour répondre aux problématiques de précarité alimentaire.

La crise de la Covid-19 a également permis de mettre en lumière les problématiques de santé mentale de la population française. Les effets des confinements successifs, changements de mode de vie et intégration de nouvelles habitudes, tels que l'isolement, le télétravail ou les gestes barrières, ont eu des effets conséquents sur le bien-être mental de la population. Selon Santé publique France[339], entre la période précédant l'épidémie, jusqu'à la fin du deuxième confinement en décembre 2020, le nombre de personnes exprimant un niveau global de satisfaction de la vie actuelle a baissé d'environ 10 %. Sur cette même période, les troubles anxieux ont augmenté d'environ 40 % et les troubles dépressifs d'environ 57 %. Les personnes exprimant des pensées suicidaires dans les 12 derniers mois ont presque doublé entre la période hors épidémie et avril 2021. Ce sont les personnes les plus isolées, telles que les étudiants et les personnes âgées qui ont été les plus touchées. Les problématiques éthiques, quant à la qualité des résidents en EPHAD ainsi que ceux qui y travaillent, ont également été mises en lumière. L'État a pris des mesures pour rendre le soutien psychologique plus accessible tels que les « chèques psy[340]» rendant les trois premières séances de psychothérapie gratuites pour les étudiants.

[339] Santé publique France, *CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de Covid-19 (site internet)*, mis à jour le 29 juillet 2021.
[340] Service-Public.fr, *Santé Psy Etudiant : un site pour un suivi psychologique gratuit des étudiants (site internet)*, publié le 10 mars 2021.

MISE EN DÉBAT

L'enjeu 4 « Santé-Alimentation » a été discuté par deux intervenants dans le cadre de la semaine anniversaire de l'Agenda 2030 organisée par le CGDD en septembre 2021

Patricia Saraux,
réseau français Villes-Santé de l'OMS

Lylian Le Goff,
France Nature Environnement

Apports de la discussion :

Les villes présentent une échelle intéressante pour adapter les Objectifs développement durable au niveau local, et en particulier **pour intégrer la santé dans les politiques publiques**. Travailler avec des partenaires diversifiés (agences régionales de santé, universités, métropoles…) est indispensable et les **contrats locaux de santé** sont des leviers intéressants pour fédérer ces acteurs. L'action ne peut se faire sans **associer les citoyens** à l'élaboration des projets : « ce que l'on fait sans eux, on le fait contre eux ».

Au-delà de l'hérédité, notre santé dépend principalement des environnements et styles de vie. C'est pourquoi les villes ont un rôle primordial à jouer et accompagnent la santé du citoyen **« sans le soin mais jusqu'aux soins »**. Ce sont en particulier les villes bienveillantes à l'égard des populations les plus vulnérables, qui préservent leur dignité par des initiatives telles que le maintien de bains-douches municipaux ou les maisons pluriprofessionnelles de santé, qui influencent le bien-être et la santé physique et mentale de tous. Les aménagements urbains, les jardins partagés, en sont une autre illustration : ils éveillent la curiosité et reconnectent les citadins à la nature. Les potagers font prendre conscience de l'importance de consommer des aliments sains et naturels.

L'alimentation, déterminante pour la santé, doit retrouver un **équilibre entre protéines végétales et animales, à la fois pour la santé et le budget**. Les produits végétaux sont riches en éléments protecteurs (fibres, antioxydants). De plus, ils sont moins onéreux, ce qui permet de manger bio sans surcoût, en limitant le gaspillage alimentaire, comme le prouvent de plus en plus de restaurations collectives. Une alimentation mieux équilibrée protège contre les maladies de surcharge, cardiovasculaires et nombre de cancers, mais elle est également déterminante pour l'enjeu 2, en réduisant les GES avec une économie de ressources (terres cultivables, eau). Si l'on prend en compte tout le cycle d'approvisionnement, 36 % des GES sont liés à notre assiette. On peut les diviser de moitié en adoptant une alimentation à dominante végétale, bio et locale. C'est l'illustration du concept **« d'une seule santé »** : l'interdépendance de la santé humaine avec la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du climat.

La Stratégie nationale sur les protéines végétales vise l'autonomie fourragère d'ici 2030 mais seuls 3 sur 100 millions d'euros sont investis dans le développement les cultures de légumineuses. Il serait stratégique de favoriser davantage l'équilibre entre protéines animales et végétales pour l'alimentation humaine avec un **« plan global protéine »**.

La transition durable du secteur agro-alimentaire passe aussi par la généralisation des **systèmes alimentaires territorialisés**. Ils répondent à la nécessité de relocaliser les productions agricoles adaptées aux territoires et aux besoins des populations. L'étude prospective « Ville vivrière » documentée par l'Agrocampus de Rennes recommande de préserver ou recréer des ceintures périurbaines, vertes et agricoles, de qualité, véritables auréoles nourricières, permettant un approvisionnement de proximité, compatibles avec de larges espaces de surface agricole utile pour l'agriculture de rente traditionnelle.

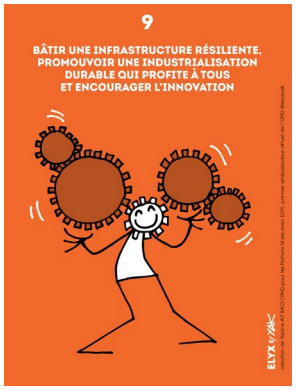

Enjeu 5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales

Les points essentiels

L'enjeu 5 de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 recouvre les ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et ODD 11 (Villes et communautés durables).

Si les processus consultatifs institutionnels se sont globalement bien ancrés dans les pratiques locales, la prise de conscience de la nécessité de faire participer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques est prégnante. Ainsi, le Gouvernement, les administrations, les parlementaires et les collectivités territoriales ont, de plus en plus, recours aux démarches de participation citoyenne.

Au plan national, le mouvement de partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) a mobilisé des dizaines d'institutions publiques, d'administrations et de collectivités territoriales. Plusieurs actions ont été engagées en faveur de la transparence, de l'ouverture, de l'efficacité et de la responsabilité avec la loi pour la confiance dans la vie politique et le programme de transformation publique « Action Publique 2022 ».

À l'échelle des territoires, certaines collectivités locales voient leur rôle évoluer : porteuses de projets et en charge de l'ensemble des décisions locales, certaines tendent, aujourd'hui, à se placer plus en retrait et à s'inscrire dans une posture d'accompagnatrice du changement. Dès 2016, 80 % des collectivités interrogées estimaient que les outils numériques permettraient de renforcer la participation citoyenne. Les plateformes numériques des collectivités territoriales sont globalement orientées vers l'information, la communication et l'écoute des habitants, elles sont beaucoup moins orientées vers les processus de co-production ou collaboratifs.

Pour améliorer la participation citoyenne et favoriser l'intelligence collaborative, il est nécessaire d'accompagner les populations afin qu'elles acquièrent une culture de la participation, de mettre en place des pratiques participatives plus transparentes dans l'explicitation des choix effectués et de l'apport global de la participation. Enfin, de nombreuses collectivités font état d'une difficulté à mobiliser les jeunes, les classes populaires, les ressortissants étrangers, mais aussi les ménages avec enfants et les actifs.

En matière d'innovation territoriale, la Banque des territoires et l'État accompagnent les collectivités territoriales désireuses d'innover. Pour l'Agence nationale de cohésion des territoires, la transition écologique est un moteur de cohésion sociale et territoriale. Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, la France a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). La démarche « Territoires d'innovation », quant à elle, est une action du Grand plan d'investissement qui a pour objectif de faire émerger les territoires du futur et de nouveaux modèles de développement territorial. « Territoires d'innovation » s'est concrétisé en septembre 2019 avec l'annonce par l'État des 24 lauréats de l'appel à projets.

Une difficulté rencontrée par de nombreux projets est de concrétiser l'association des populations à la conception et à la décision de ces projets. La limite des approches d'innovation consiste parfois à ne voir les citoyens que comme des usagers. Pour les élus et les agents, les thématiques dans lesquelles l'innovation se déploie sont le développement durable (50 %), les nouveaux modes de travail (50 %), la relation citoyens (42 %) et la démocratie participative (40 %). De leur côté, les citoyens attendent plutôt la santé (41 %), le développement durable (39 %), la sécurité (36 %) et les transports (34 %).

ENJEU 5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales.

EN BONNE VOIE

DE NOMBREUSES **CONSULTATIONS** ORGANISÉES SUR DES **DÉCISIONS PUBLIQUES, RÉFORMES** ET **PROJETS DE LOI**

CONSULTATION
SUR LE PROJET DE LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE
20 000 PARTICIPANTS,
8 000 CONTRIBUTIONS, **150 000** VOTES

CONSULTATION SUR LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE EN LIGNE
50 000 CONTRIBUTIONS
150 ÉVÉNEMENTS DANS LES ACADÉMIES

DE + EN + DE
CONSULTATIONS GRAND PUBLIC

- ASSISES DE LA MOBILITÉ EN 2017,
- ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION EN 2017,
- ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA BIOÉTHIQUE EN 2018,
- CONCERTATION EN VUE DE LA CRÉATION D'UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ FIN 2019,
- CONVENTION CITOYENNE SUR LE CLIMAT OCTOBRE 2019.

À AMÉLIORER

LES DISPOSITIFS **PARTICIPATIFS** LOCAUX IMPACTÉS PAR LA PRÉCARITÉ SOCIALE
9,1 % DE LA POPULATION ACTIVE AU CHOMÂGE EN FRANCE, SOIT **2,7 MILLIONS DE PERSONNES**

ÉLUS ET CITOYENS

PERÇOIVENT L'INNOVATION DE MANIÈRE **DIFFÉRENTE**

COLLECTIVITÉS		CITOYENS	
DÉVELOPPEMENT DURABLE	50 %	41 %	SANTÉ
MODES DE TRAVAIL	50 %	39 %	DÉVELOPPEMENT DURABLE
RELATION CITOYEN	42 %	36 %	SÉCURITÉ
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE	40 %	34 %	TRANSPORTS

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

DIFFICULTÉS POUR MOBILISER
LES JEUNES, LES CLASSES POPULAIRES, LES ÉTRANGERS, LES MÉNAGES AVEC ENFANTS, LES ACTIFS

1. Contexte international

La démocratie participative désigne l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent aux citoyens de s'impliquer davantage dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision. Pour le sociologue Loïc Blondiaux : *« Alors que la légitimité de la représentation politique s'affaiblit de plus en plus du fait d'une perte de confiance simultanée entre peuple et représentants, un nouvel esprit de la démocratie émerge : la démocratie participative… »*[341]. Cette démocratie participative se développe peu à peu dans les pays européens. Certains dispositifs participatifs sont de plus en plus utilisés, comme le droit de pétition et l'usage du référendum, notamment en Autriche et en Suisse[342]. Le référendum existe dans la plupart des pays européens, excepté en Belgique et en Allemagne.

Au niveau de l'Union européenne (UE), un dialogue a été installé entre ses institutions, le patronat et les syndicats. C'est ainsi que le Conseil économique et social européen (composé des collèges consommateurs, salariés et patronat) est l'une des deux institutions consultées par la Commission pour les projets législatifs[343].Avec le traité de Lisbonne, le dialogue avec les citoyens de l'UE a évolué. Deux dispositifs ont été créés : les pétitions[344] au Parlement européen et l'initiative citoyenne européenne (ICE)[345].

Avec la multiplication des enjeux autour de la transition énergétique et ceux de la sortie de la pandémie de la Covid-19, les gouvernements des États occidentaux souhaitent engager des réformes structurelles, telles que la transition écologique et le passage vers un monde décarboné, en demeurant à l'écoute des citoyens. Dans de nombreuses villes et territoires du monde (Londres, Gdansk, Communauté de l'Ostbelgien…) des assemblées, conférences et autres conventions citoyennes, se sont développées à l'échelle locale ou nationale[346]. Dans certains cas, comme en France et au Chili, ces conventions ou assemblées citoyennes ont dans un premier temps permis une sortie de crise, puis de préparer les populations aux grands choix de l'avenir, en les associant, via un processus délibératif. La crise des gilets jaunes en France, comme les émeutes de la faim à Santiago ont mis en évidence la nécessaire acceptabilité sociale des mesures et des politiques que les États engagent.

---

[341] Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Edition Le Seuil, 2009.
[342] Madissou Kamagate *in* Toute l'Europe, *La démocratie participative dans l'Union européenne (site internet)*, publié le 7 juin 2011.
[343] Madissou Kamagate *in* Toute l'Europe, *La démocratie participative dans l'Union européenne (site internet)*, publié le 7 juin 2011.
[344] Les pétitions sont adressées au Parlement par tout citoyen de l'UE ou toute personne résidant dans un État membre sur une question relevant d'un domaine de compétence de l'Union européenne. Selon sa forme (plainte ou requête) le Parlement est incité à prendre position sur le sujet.
[345] L'ICE est un outil qui attire l'attention de la Commission européenne sur des sujets considérés par la population comme importants et pouvant faire l'objet d'une législation européenne. Pour fonctionner, l'ICE est composée au minimum d'un million de citoyens signataires issus de sept États membres de l'UE.
[346] Joël Cossardeaux in Les échos, *Climat : la difficile voie de passage du processus référendaire envisagé par l'Elysée*, publié le 29 juin 2020.

La recherche de solutions acceptables, notamment face à la crise écologique, a redonné du souffle à des démarches participatives utilisées depuis longtemps. Une grande partie d'entre elles procède de l'esprit de la convention d'Aarhus[347] (la France a ratifié la Convention d'Aarhus le 8 juillet 2002.). Un rapport récent de l'OCDE propose 12 modèles de processus délibératif différents[348] issus de quelques 282 cas de démarches participatives recensés entre 1986 et 2019. La majorité des organisateurs sont des autorités publiques locales (52 %), avant les régions et les États fédérés (30 %) et loin devant les États centraux ou fédéraux (15 %)[349]. En Europe, ce sont les petits États qui se sont engagés les premiers dans ces initiatives de renouveau démocratique comme l'a fait l'Islande au début des années 2010 pour réviser sa constitution[350].

Sur les territoires, ce sont les collectivités territoriales, selon leurs compétences, qui peuvent orienter, avec leur population, la cohérence de leur développement économique avec l'amélioration de la cohésion sociale et la protection de l'environnement. Elles organisent le territoire de manière à ce qu'il puisse offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, au logement, aux transports, aux espaces publics verts… tout en rationalisant l'utilisation des ressources, en protégeant les biens communs, et en réduisant leurs impacts environnementaux. Les territoires sont également le creuset de l'action de proximité et de l'émergence de solidarités locales souvent doublée d'innovations sociales.

D'après une étude menée par Energy Cities sur un panel d'une vingtaine de pays du monde[351] dont la France, dans les territoires urbains et ruraux, des citoyens, considérant que les institutions ne parviennent plus à répondre à leurs attentes, décident de se saisir eux-mêmes des questions de solidarité, de qualité de vie, de préservation de la biodiversité… Ainsi, ils s'impliquent directement dans la vie locale, par le biais d'initiatives citoyennes. Ces dynamiques regroupent, cependant, des motivations et des ampleurs différentes. On peut néanmoins distinguer[352] : les actions ponctuelles qui visent le plus souvent à faire pression sur les institutions pour les inciter à prendre des décisions en faveur d'une cause ou d'un projet précis ; les projets citoyens qui permettent aux individus de porter eux-mêmes un projet particulier en proposant ainsi des alternatives aux solutions traditionnelles ; les mouvements citoyens qui visent à réclamer plus de justice sociale et climatique en rassemblant les individus autour de projets communs ; et enfin la désobéissance civile où les personnes sont prêtes à désobéir à la loi, estimant que certains projets légaux ne sont pas légitimes.

---

[347] Adoptée le 25 juin 1998 par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-NU), la convention d'Aarhus est entrée en vigueur le 30 octobre 2001.
[348] OCDE, *Innovative Citizen, participation and New democratic Institutions, Catching the deliberative Wave*, 2020.
[349] OCDE, *Innovative Citizen, participation and New democratic Institutions, Catching the deliberative Wave*, 2020.
[350] Laura Sullivan *in* WeMove, *Démocratie participative au niveau de l'UE*, 2019.
[351] Energy Cities, *Fabrique De Transition Démocratique - L'Implication des citoyens dans la transition énergétique en Europe*, 2018 et Energy Cities, *Fabrique De Transition Démocratique - L'Implication des citoyens dans la transition énergétique en Europe*, 2020.
[352] Energy Cities, *Fabrique De Transition Démocratique - L'Implication des citoyens dans la transition énergétique en Europe*, 2018 et Energy Cities, *Fabrique De Transition Démocratique - L'Implication des citoyens dans la transition énergétique en Europe*, 2020.

2. État des lieux de la France

Le désintérêt progressif pour le système institutionnel de représentation aurait pu parfois conduire les citoyens à se replier sur la sphère privée et à se désintéresser de la vie collective. Cependant, il existe des manifestations d'intérêt pour une citoyenneté active vécue comme l'expression d'un engagement individuel.

Le statut du « citoyen » est traversé par trois phénomènes[353]. Le premier est la crise de confiance entre les Français et le système de représentation politique, révélée par les enquêtes d'opinion. Le deuxième phénomène est la consolidation d'expressions numériques de la citoyenneté (le numérique vu comme une source potentielle d'enrichissement de la citoyenneté à travers le mouvement des *« civic techs »*). Et enfin, la citoyenneté qui a pu être qualifiée « d'administrative », ou « de l'action publique » (processus consultatifs institutionnels) qui consulte les usagers, les citoyens, pour l'élaboration des décisions publiques : consultations locales, enquêtes publiques…

EN BONNE VOIE

La France dispose d'un certain nombre de textes et procédures (droit de pétition locale, droit d'initiative citoyenne, enquêtes publiques, débats publics organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP), consultations ouvertes sur Internet, Charte de l'Environnement, Charte de la participation du public…) permettant l'information, la consultation, la concertation et la co-construction avec le public. Les collectivités locales ont animé dès le début des années 1990 la participation du public, à travers notamment les Contrats de ville développés par la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et des plans et chartes pour l'environnement développés par le ministère de l'Environnement. En France, le premier budget participatif date de 1995. La citoyenneté « administrative » est globalement bien ancrée dans les pratiques locales et se développe au fur et à mesure à d'autres échelles.

Au plan national, le mouvement de partenariat pour un gouvernement ouvert[354] mobilise des dizaines d'institutions publiques, d'administrations et de collectivités territoriales. Plusieurs actions ont été engagées en faveur de la transparence, de l'ouverture, de l'efficacité et de la responsabilité avec : la promulgation de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, le programme de transformation publique « Action Publique 2022 » et le lancement de nombreuses consultations citoyennes, sur l'outre-mer, l'alimentation, les transports… Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) s'est engagé dans une grande réforme pour devenir une des forces du « gouvernement ouvert »[355].

[353] Conseil d'État, *Rapport : « La citoyenneté - Être (un) citoyen aujourd'hui »*, 2018.
[354] Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) regroupe 78 pays, dont la France, qui agissent à travers le monde pour la transparence de l'action publique, pour sa co-construction avec la société civile et pour l'innovation démocratique.
[355] Plan d'action national pour la France 2018-2020 : Pour une action publique transparente et collaborative de 2018.

Dans ce contexte de montée en puissance des dispositifs participatifs au niveau national, le Centre interministériel de la participation citoyenne (avec la plateforme qui lui servira d'appui), a été lancé le 25 novembre 2019, lors de la Semaine de l'innovation publique. Il est destiné à accompagner les ministères dans leurs dispositifs de participation (notamment avec un appui au cadrage, à la conception et au pilotage des dispositifs de concertation, accompagnement sur le devoir de suite et les recommandations issues de la concertation)[356]. Le Comité interministériel pour la transformation publique (CITP) de février 2021 insiste sur la valorisation des données publiques avec l'ouverture de nouvelles bases de données d'ici fin 2021 (données de la carte scolaire des collèges, données sur les auto-écoles ayant reçu un agrément préfectoral, code source du calcul du prélèvement à la source…)[357]. De manière concomitante, de nombreuses actions sont également menées pour non seulement améliorer la transparence de l'action publique (Baromètre des résultats de l'action publique…), mais aussi s'engager pour la qualité de l'accueil, la qualité de service et la relation aux usagers (engagements Services publics plus[358] intégrant VoxUsagers, le droit à l'erreur, l'écoresponsabilité des services publics…).

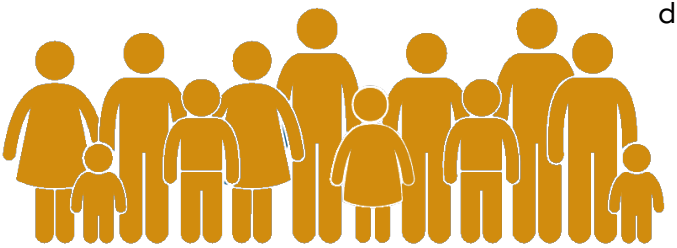

Depuis quelques années, le rôle de la collectivité locale évolue : traditionnellement porteuse de projets et en charge de l'ensemble des décisions locales, elle tend aujourd'hui à se placer plus en retrait[359], à s'inscrire davantage dans une posture d'accompagnatrice du changement. Pour ce faire, en fonction de son contexte local, de son histoire et de ses ambitions, chaque ville adopte des méthodes différentes : création de laboratoires d'innovations urbains, mise en place de politique de démocratie participative, co-construction de projets municipaux avec les citoyens, élaboration des budgets municipaux avec les habitants, développement de partenariats multi-acteurs, etc.[360]. Autant de formes collaboratives visant l'amélioration de la qualité de vie des populations et des projets ou actions locales.

Le Gouvernement, les administrations, les parlementaires et les collectivités territoriales ont donc de plus en plus recours aux démarches de participation citoyenne : ateliers citoyens[361], consultations ouvertes en ligne, ateliers participatifs, etc. permettant le renforcement de la participation en continu des citoyens à l'action publique. Ces démarches de participation permettent de mieux informer le citoyen sur les décisions

[356] DITP (ministère de la Transformation et de la Fonction publiques), *Lancement du Centre de la participation citoyenne (site internet)*, publié le 25 novembre 2019.
[357] Vie Publique, *Action publique 2022 : le 5e comité de la transformation publique (site internet)*, publié le 8 février 2021.
[358] Disponible ici : www.plus.transformation.gouv.fr/usager.
[359] Energy Cities, *Fabrique De Transition Démocratique - L'Implication des citoyens dans la transition énergétique en Europe*, 2018 et Energy Cities, *Fabrique De Transition Démocratique - L'Implication des citoyens dans la transition énergétique en Europe*, 2020.
[360] Energy Cities, *Fabrique De Transition Démocratique - L'Implication des citoyens dans la transition énergétique en Europe*, 2018 et Energy Cities, *Fabrique De Transition Démocratique - L'Implication des citoyens dans la transition énergétique en Europe*, 2020.
[361] C'est une méthode de délibération collective qui permet à un groupe de citoyens tirés au sort, non spécialistes d'un sujet, de se prononcer sur une question publique qui fait l'objet d'un débat, afin d'éclairer la décision politique.

publiques, de renforcer le service public, de le rendre plus efficace, plus proche des besoins des utilisateurs, de mieux connaître les obstacles et les points de divergences et d'essayer de favoriser les consensus[362]. De nombreuses consultations ont été organisées ces dernières années par les administrations sur d'importantes décisions publiques, de grandes réformes et des projets de loi : consultation sur le numérique à l'école en ligne (50 000 contributions) et dans les académies (150 événements), consultation en ligne pour le projet de loi pour une République numérique (20 000 participants, 8 000 contributions, 150 000 votes)[363], etc. Récemment, la Convention citoyenne pour le Climat a remis à la ministre de la Transition écologique 149 propositions visant à faire baisser d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Cette expérience inédite avec ses résultats et ses traductions, notamment législatives au travers du projet de loi portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », constitue une référence, y compris au plan international, pour repenser la participation des habitants au débat public. La prise de conscience de la nécessité de faire participer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques est de plus en plus prégnante dans les collectivités territoriales. Cependant, les résultats de la participation font rarement l'objet de délibérations[364].

Parmi les multiples formes de démarches participatives (atelier citoyen, forum ouvert, hackathon, réunion publique, etc.), les consultations ouvertes sur Internet prennent plus d'importance. Ces consultations peuvent être plus ou moins larges, mais les outils utilisés sur Internet autorisent souvent une participation ouverte. Ces consultations peuvent revêtir plusieurs formes : enquête publique au moyen d'un registre et d'un rapport d'enquête, procédures de concertation, consultation formelle des électeurs, réunions publiques ou consultations sur Internet, ces différents outils de participation pouvant se cumuler.

On assiste également depuis quelques années à une multiplication des consultations, en ligne ou non, grand public, parfois organisées dans le cadre d'États généraux, d'assises ou de concertations institutionnelles (Assises de la mobilité en 2017, États généraux de l'alimentation en 2017 ou de la bioéthique en 2018, Concertation en vue de la création d'un revenu universel d'activité fin 2019, Convention citoyenne pour le Climat en octobre 2019[365]).

Depuis 2016, Etalab réunit les acteurs de la *civic tech*, experts des consultations et administrations, afin d'établir un socle commun de principes et de pratiques autour des consultations publiques en ligne. La plateforme www.etalab.gouv.fr/ a été développée dans une démarche de co-construction afin de référencer des outils utilisables par les administrations et de partager les bonnes pratiques en matière de consultations ouvertes en ligne dans l'administration, fondées sur le respect du public et de l'intérêt général.

[362] Plan d'action national pour la France 2018-2020 : Pour une action publique transparente et collaborative de 2018.
[363] Plan d'action national pour la France 2018-2020 : Pour une action publique transparente et collaborative de 2018.
[364] Décider Ensemble et D21, *Enquête « Évaluer les démarches de participation citoyenne »*, 2019.
[365] Vie Publique, *Les nouvelles formes de participation citoyenne (site internet)*, publié le 27 juillet 2020.

Les questions d'ouverture des données et de démocratie numérique concernent un grand nombre de collectivités locales, de toutes tailles et de tous types[366]. Au cours des dernières années, ces questions se sont diffusées au sein des collectivités locales. Les attentes de celles-ci en matière d'outils numériques de participation restent très fortes. Dès 2016, 80 % des collectivités interrogées estimaient que les outils numériques permettraient de renforcer la participation citoyenne[367].

Les dispositifs numériques ont pris une place centrale dans la « boîte à outils » participative de certaines collectivités locales comme à Grenoble, Nantes, Rennes, Angers, Métropole de Lille, Nîmes métropole ou encore Bordeaux Métropole : les plateformes numériques de consultation ou de débat sont les dispositifs les plus fréquents après les dispositifs ponctuels portant sur l'urbanisme et l'aménagement et les conseils de quartier[368].

L'une des priorités de la Banque des territoires est d'accompagner les collectivités territoriales désireuses d'innover quelle que soit leur taille et leurs enjeux. Le concept de « territoire intelligent » cache une multitude d'innovations issues de territoires de toutes tailles : métropoles, petites et moyennes collectivités territoriales. Ainsi, la Banque des territoires se mobilise auprès de l'État pour soutenir les petites et moyennes collectivités territoriales. Son objectif est de les accompagner dans l'installation d'équipements et services structurants tout en instaurant un environnement favorable à la création de valeur économique[369] (commerce, mobilité, requalification des espaces publics…), le renouvellement des services proposés aux habitants et en garantissant une meilleure prise en compte des usages. Le soutien aux innovations numériques ou non et aux *smart solutions* constitue un levier au service des projets de revitalisation. Le commerce, facteur d'attractivité d'un territoire, constitue la priorité de la redynamisation des centres-villes et des échanges de proximité fortement impactés par la crise sanitaire et ses conséquences.

La Banque des territoires cherche à préparer l'avenir des petites et moyennes villes en confortant leur place dans l'organisation spatiale et économique du pays. Pour ce faire, l'usage des données offre de nouvelles opportunités[370]. « Dataviz cœur de ville » est un service de data- visualisation permettant aux villes du programme « Action cœur de ville » d'accéder à des jeux de données pour diagnostiquer de manière rapide leur territoire.

Pour l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), la transition écologique est un moteur de cohésion sociale et territoriale, si elle répond à quatre grands défis[371] : **la prise en compte du vivant** (lutte contre l'artificialisation des sols au-delà des seules zones protégées, intégration de la

[366] Observatoire des *civic tech* et de la démocratie numérique et Décider Ensemble, *Baromètre de la démocratie locale numérique, Rétrospective 2016-2019*, 2020.
[367] Observatoire des *civic tech* et de la démocratie numérique et Décider Ensemble, *Baromètre de la démocratie locale numérique, Rétrospective 2016-2019*, 2020.
[368] Observatoire des *civic tech* et de la démocratie numérique et Décider Ensemble, *Baromètre de la démocratie locale numérique, Rétrospective 2016-2019*, 2020.
[369] Groupe de la Caisse des Dépôts *in* Le Moniteur, *L'innovation au service de tous les territoires*, Groupe de la Caisse des Dépôts, publié le 24 février 2021.
[370] Groupe de la Caisse des Dépôts *in* Le Moniteur, *L'innovation au service de tous les territoires*, Groupe de la Caisse des Dépôts, publié le 24 février 2021.
[371] Anaïs Lefranc Morin in ANCT, *« L'ANCT est attentive à soutenir des projets qui prennent en compte la transition écologique » (site internet)*, publié le 23 septembre 2020.

nature en ville, prise en compte des services rendus par les écosystèmes) ; la **transformation des modes de production, de consommation et des modes de vie** (circuits courts, économie circulaire, agroécologie, économie de la fonctionnalité…) ; **la justice sociale et démocratique**, afin que la transition écologique bénéficie à tous, en réduisant les situations de cumul de difficultés sociales et environnementales ; **la mise en place de mécanismes de solidarité et de coopération** entre les territoires (alimentation durable et de qualité pour tous, accès aux services de base, produire de nouveaux mix énergétiques…).

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, la France a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE[372], signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : **la transition écologique et la cohésion territoriale sont les éléments structurants de ce contrat** qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de **stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Le CRTE intègre notamment le contrat de transition écologique (CTE)[373]**, développé auparavant, et résulte d'une co-construction avec les élus, les services de l'État, les entreprises et les citoyens.

À AMÉLIORER

Les populations en France comme en Europe se montrent très critiques envers leurs représentants, les partis politiques et le fonctionnement global du système auxquels elles reprochent d'être insuffisamment à leur écoute. Cette crise de confiance est assez marquée au sein des jeunes générations et des catégories populaires[374]. Les populations souhaiteraient la mise en place d'un système participatif qui les associerait plus directement et plus fréquemment aux décisions publiques. Le renouveau de la citoyenneté se traduit par la recherche de formes de participation à la vie de la communauté nationale plus actives que la seule participation aux élections[375].

Dans les territoires, la dynamique participative demeure la plus importante à l'échelle de la commune ou de la ville. À l'échelle nationale, les vagues successives de mouvements populaires dans la période récente (« bonnets rouges », « gilets jaunes »…) indiquent *a contrario* qu'une distance entre les dépositaires de la

[372] Au 21 juillet 53 CRTE ont été signés.
[373] À l'heure actuelle, depuis leur lancement, 84 CTE ont été signés.
[374] Conseil d'État, *Rapport : « La citoyenneté - Être (un) citoyen aujourd'hui »*, 2018.
[375] Conseil d'État, *Rapport : « La citoyenneté - Être (un) citoyen aujourd'hui »*, 2018.

puissance publique, les politiques mises en œuvre et la conduite de réformes qu'ils engagent et le ressenti de la population, s'est installée.

Les dispositifs participatifs locaux ont été impactés par des situations de fragilité et de précarité nouvelles (comme un taux de chômage s'établissant à 9,1 % de la population active en France soit 2,7 millions de personnes selon les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques[376]), cumulées aux directives sanitaires contraignantes.

En outre, si les dispositifs de participation citoyenne se multiplient, ils sont parfois encore insuffisants et manquent d'ambition dans leur mise en œuvre. Au sein des collectivités territoriales, les dispositifs de démocratie numérique sont principalement conduits par les équipes en charge de la communication et de la participation citoyenne. Les outils numériques sont donc mobilisés dans une logique de communication (informer, mettre à disposition des informations, donner à voir et rendre lisible l'action publique). Si les plateformes numériques des collectivités territoriales sont orientées vers la communication et l'écoute des habitants (plaintes…), elles sont beaucoup moins orientées vers les processus de co-production ou collaboratifs[377].

La synthèse des contributions et la clarification des choix effectués par les décideurs à l'issue d'une consultation demeurent encore un enjeu. Les plateformes numériques sont le plus souvent utilisées pour informer sur la prise de décision et moins orientées sur la publication des propositions et des contributions. En général, les contributions sont peu accessibles après la clôture des échanges ni publiées en open data. Enfin, les synthèses ne sont pas co-construites avec les contributeurs et font rarement l'objet d'une restitution[378].

Les critères utilisés pour l'évaluation des outils numériques de la participation mesurent davantage la visibilité du dispositif (nombre de visites, de clics) que la contribution ou l'impact de la consultation ou des propositions sur la gestion territoriale. Par conséquent, que cela soit en réunion physique, en visio-conférence ou sous forme digitale, il est difficile d'identifier les critères et les indicateurs qui permettent de qualifier une participation satisfaisante. L'identification de tels critères constitue donc une étape pour améliorer les processus de démocratie participative.

Certaines collectivités territoriales ont noté, par ailleurs, que l'utilisation du seul numérique écartait, de fait, une partie de la population qui collaborait auparavant (« illectronisme »). Ces collectivités territoriales ont donc parfois recours, pour répondre à un devoir d'égalité et d'accessibilité pour tous, à un dispositif mixte[379]. Elles alternent, dans la conduite de ces dispositifs, des consultations en ligne et des concertations en atelier *in vivo*.

La démarche « Territoires d'innovation » s'est concrétisée en septembre 2019 avec l'annonce par l'État des 24 lauréats de l'appel à projets. **« Territoires d'innovation »**

[376] Insee, *Au troisième trimestre 2020, le taux de chômage rebondit fortement et atteint 9,0 % (site internet)*, publié le 10 novembre 2020.
[377] Observatoire des *civic tech* et de la démocratie numérique et Décider Ensemble, *Baromètre de la démocratie locale numérique, Rétrospective 2016-2019*, 2020.
[378] Observatoire des *civic tech* et de la démocratie numérique et Décider Ensemble, *Baromètre de la démocratie locale numérique, Rétrospective 2016-2019*, 2020.
[379] Observatoire des *civic tech* et de la démocratie numérique et Décider Ensemble, *Baromètre de la démocratie locale numérique, Rétrospective 2016-2019*, 2020.

est une action du Grand plan d'investissement, adossée à la troisième vague du Programme d'investissements d'avenir (PIA)[380]. Cette action a pour objectif de faire émerger en France les territoires du futur et de nouveaux modèles de développement territorial. Ils devraient favoriser l'émergence d'écosystèmes favorables au développement économique durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations tout en permettant aux acteurs économiques locaux de rayonner. Ce programme soutient des projets d'innovation qui associent des décideurs et la population et incarnent une stratégie ambitieuse de transformation des territoires sur dix ans.

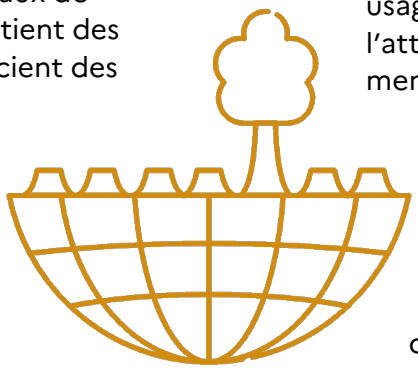

Le programme vise à expérimenter de nouveaux modèles de développement pouvant inspirer d'autres territoires en France. Les 24 projets lauréats retenus adressent l'un de ces six enjeux[381] : la transition écologique, l'énergie durable, la mobilité propre, la transformation du secteur agricole et notamment l'agroécologie, la transformation du système de santé, l'adaptation des compétences aux évolutions du marché du travail. Les projets sélectionnés sont portés par des territoires divers, parfois organisés en alliance avec des territoires voisins ou avec des territoires liés par une même ambition. Parmi ces territoires d'innovation, six sont des métropoles, neuf des villes moyennes, huit des territoires ruraux et un correspond à une structure mixte.
Les lauréats devront mieux concrétiser l'association des populations à la conception et à la décision des projets[382]. C'est le principal sujet sur lequel un travail collectif reste à mener. Il s'agit bien que les dynamiques participatives avec les citoyens et les grands acteurs de l'économie consolident l'innovation territoriale et l'ambition des projets.

Une difficulté également perçue à travers la réalité des objectifs poursuivis par l'innovation territoriale : pour les élus, les agents et les citoyens, elle devrait porter sur les enjeux environnementaux du territoire, la facilitation du quotidien des usagers et le renforcement de l'attractivité locale. L'enquête menée en 2021 pour la Gazette des communes[383] révèle en revanche des différences entre les aspirations des citoyens et les projets des collectivités. En effet, sur la question des thématiques dans lesquelles l'innovation se déploie, les élus et les agents mentionnent le développement durable (50 %), les nouveaux modes de travail (50 %), la relation citoyens (42 %) et la démocratie participative (40 %). Tandis que les citoyens attendent plutôt la santé (41 %), le développement durable (39 %), la sécurité (36 %) et les transports (34 %). Ces résultats illustrent la limite des approches d'innovation qui consistent parfois à ne voir les citoyens que comme des usagers. C'est la complexité de l'innovation publique, qui ne peut se définir sans concertation. Les collectivités et les usagers expriment ici des actions et des besoins différents. Et si la santé, la sécurité et les transports font partie des principales attentes des usagers, on peut relever que ces champs d'intervention ne sont pas le cœur des compétences et de l'action des collectivités locales.

---

[380] Banque des territoires, *Territoires d'innovation : soutenir le potentiel d'innovation des acteurs territoriaux (site internet)*, dernière consultation le 4 août 2021.
[381] Dossier de presse : Territoires d'innovation 24 projets lauréats, du 13 septembre 2019.
[382] Frédéric Gilli *in* Dossier de presse : Territoires d'innovation 24 projets lauréats, du 13 septembre 2019.
[383] La Gazette, *Vers une innovation territoriale collaborative (site internet)*, publié le 3 mai 2021.

PROGRÈS IMPORTANTS ATTENDUS

Internet a permis de faire participer la société civile à grande échelle et d'associer des publics jusqu'ici éloignés de ce genre de démarches, comme les jeunes. Si le numérique contribue à faciliter et à élargir le champ de la participation, il a aussi ses limites. Les consultations sur Internet permettent le recueil des opinions, mais beaucoup moins une délibération[384]. Le numérique, comme le relève le Conseil d'État[385], tend à reproduire les biais et inégalités observées dans les consultations menées dans la sphère administrative et politique traditionnelle. À ce constat s'ajoute la fracture numérique, comme on l'a vu précédemment : certaines catégories de la population n'ont pas accès à Internet ou le bagage technique nécessaire pour pouvoir effectivement contribuer en ligne[386].

Pour améliorer la participation citoyenne quelle que soit l'échelle de territoire concernée, il est nécessaire d'accompagner les populations afin qu'elles acquièrent, au fur et à mesure, une culture de la participation. Pour favoriser l'intelligence collaborative et la co-construction, les pratiques participatives devront évoluer vers plus de transparence dans l'explicitation des choix effectués et l'apport global de la participation.

Le développement d'une culture de la participation à l'échelle locale prendra du temps, et nécessite la mise à disposition d'espaces de dialogue[387] et d'échange entre les différentes parties prenantes. Une meilleure information des citoyens, l'ouverture et la transparence des processus de décision, la prise en compte d'idées citoyennes dans l'action publique, l'inclusion des publics, la création d'espaces délibératifs, le développement de la compétence politique des citoyens… autant d'étapes identifiées comme nécessaires à mettre en place pour une participation citoyenne renouvelée[388].

De nombreuses collectivités locales indiquent évaluer leurs dispositifs participatifs. La participation citoyenne est souvent un axe stratégique de la mandature pour une grande majorité des collectivités locales. Cependant, cet engagement est rarement formalisé par une délibération. Par ailleurs, cette évaluation, lorsqu'elle est réalisée, est souvent effectuée par les équipes de la collectivité. Elle relève de la responsabilité de l'équipe en charge de la démocratie participative ou de la citoyenneté, mais celle-ci dispose rarement d'un budget dédié à l'évaluation. De plus, le temps nécessaire à cette activité est rarement prévu dans les démarches, et les critères d'évaluation ne sont pas établis *a priori*[389]. Enfin, pour mener une évaluation plus neutre sans avoir nécessairement recours à un auditeur ou un prestataire extérieur, les collectivités locales peuvent non seulement mobiliser les parties prenantes, dont les citoyens ayant participé, mais aussi les instances existantes (conseil de quartier, conseil de développement, conseil municipal des enfants, etc.) ou des chercheurs pour enrichir leur analyse[390].

Les collectivités territoriales rencontrent des difficultés dans la mise en place de démarches participatives. La non-représentativité de la participation ressort

[384] Vie Publique, *Les nouvelles formes de participation citoyenne (site internet)*, publié le 27 juillet 2020.
[385] Conseil d'État, *Rapport : « La citoyenneté - Être (un) citoyen aujourd'hui »*, 2018.
[386] Vie Publique, *Les nouvelles formes de participation citoyenne (site internet)*, publié le 27 juillet 2020.
[387] Décider Ensemble et D21, *Enquête « Évaluer les démarches de participation citoyenne »*, 2019.
[388] Décider Ensemble et D21, *Enquête « Évaluer les démarches de participation citoyenne »*, 2019.
[389] Décider Ensemble et D21, *Enquête « Évaluer les démarches de participation citoyenne »*, 2019.
[390] Décider Ensemble et D21, *Enquête « Évaluer les démarches de participation citoyenne »*, 2019.

très nettement comme une préoccupation majeure des collectivités territoriales. Nombre de collectivités font état d'une difficulté à mobiliser certains groupes de la population : les jeunes, les classes populaires, les ressortissants étrangers, mais aussi les ménages avec enfants et les actifs.[391]

[391] France Urbaine et Sciences Po, *La participation citoyenne à l'échelle des grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles*, 2019.

Aperçu des progrès de la France vers les Objectifs de développement durable

INTRODUCTION

LE CHOIX DES INDICATEURS

Pour suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), un jeu de 232 indicateurs a été adopté en 2017 par la Commission statistique de l'ONU. Ces indicateurs, tels qu'ils ont alors été définis, sont destinés à servir de fondement pour suivre les progrès accomplis mondialement vers la réalisation des ODD. Ils ne sont donc pas nécessairement applicables à tous les contextes nationaux, du fait des caractéristiques propres à chaque pays.

Les États ont donc été invités à définir leur propre jeu d'indicateurs pour le suivi des ODD au niveau national en fonction des priorités, des réalités, des capacités de calcul et de la situation de chaque État. C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail multi-acteurs (associations, instituts de recherche, institutions gouvernementales, entreprises, collectivités territoriales, établissements publics, ministères et services statistiques ministériels) a été mis en place au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Suite à une analyse des 232 indicateurs onusiens, 66 d'entre eux ont été retenus pour intégrer le jeu d'indicateurs français et ont été complétés par 32 indicateurs complémentaires.

LE CHOIX DE LA MÉTHODE

Les 17 fiches, ci-après, présentent une évaluation des tendances sur les cinq dernières années des 98 indicateurs nationaux sélectionnés[392] pour suivre l'avancée de la France vers l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD)[393].

La méthode appliquée ici est inspirée de celle mise en place par Eurostat pour évaluer les progrès de l'Union européenne dans la réalisation des ODD[394]. Cette méthode permet de déterminer **si un indicateur se rapproche ou s'éloigne et à quel rythme, de la cible.**

La pérennité de la tendance n'est, en revanche, pas évaluée. Lorsque des politiques publiques françaises ou européennes ont fixé des cibles quantitatives à une date donnée, les tendances observées pour chaque indicateur sont comparées aux tendances théoriques nécessaires pour les atteindre dans les délais.

[392] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021.
[393] Cnis, *Rapport « La déclinaison française des indicateurs de suivi des Objectifs de développement durable »*, 2018.
[394] Eurostat, *Sustainable development in the European Union: Overview of progress towards the SDGs in an EU context*, 2020.

LA MÉTHODE DE CALCUL RETENUE

Parmi les 98 indicateurs de suivi des ODD, **certains font l'objet de désagrégations en plusieurs variables[395].** Pour certains de ces indicateurs, une variable a pu être choisie. Mais, pour d'autres indicateurs, plusieurs variables ont dû être retenues dans l'analyse (ex. : taux d'obésité et de surpoids des hommes et taux d'obésité et de surpoids des femmes). Au total, **113 variables[396] ont été utilisées.**

Les données utilisées sont celles du tableau de bord des indicateurs pour le suivi des ODD[397] produit par l'Insee et le Sdes. L'évolution est observée sur une période de 5 ans depuis la dernière valeur disponible. Selon la disponibilité des données, **la longueur de la période d'observation peut varier. La tendance est évaluée uniquement si les données disponibles couvrent au moins trois années consécutives et si la mesure du progrès est possible.**

- L'évaluation de la tendance concerne ainsi **96** des 113 variables retenues.
- Les **17 variables dont la tendance n'est pas évaluée** sont signalées dans les fiches de datavisualisations par le symbole :
- La méthode d'évaluation s'appuie sur le calcul **des taux de croissance annuels moyens** (TCA) calculés à partir des valeurs observées en début et en fin de période considérée.

L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'évaluation des tendances des indicateurs est visualisée **sous forme de flèche**. La direction des flèches (orientée vers le haut/bas) indique à quel rythme les indicateurs se sont rapprochés ou éloignés de l'ODD. La direction de la flèche ne correspond pas nécessairement à l'évolution de l'indicateur (en hausse/baisse)[398]. Les couleurs rouges et vertes déterminent le sens de l'évaluation, respectivement : défavorable ou favorable.

La méthode d'évaluation diffère légèrement selon qu'**une cible quantitative est précisée ou non.**

- Pour les indicateurs **avec une cible quantitative,** les flèches indiquent si, sur la base des progrès accomplis, **la France est en voie d'atteindre la cible dans les délais prévus.**
- Pour les indicateurs **sans cible quantitative** les flèches indiquent **si l'indicateur évolue dans la direction souhaitée par l'ODD** et la dynamique de ce mouvement.

Symbole	Contributions à l'atteinte de l'ODD
	Favorable
	Modérément favorable
	Modérément défavorable
	Défavorable

[395] Exemples : le taux de pauvreté monétaire est suivi aux seuils de 50 % et 60 % ; la prévalence de l'obésité chez l'adulte est suivie pour les hommes et pour les femmes…
[396] En 2021, le tableau de bord compte 474 variables.
[397] Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable*, 2021.
[398] Exemple : un taux de pauvreté qui baisse va dans le sens de l'ODD 1 qui vise la fin de la pauvreté. La baisse de cet indicateur sera donc associée à une flèche verte orientée vers le haut (oblique ou verticale).

Calcul des scores moyens par ODD

Au niveau de chaque ODD, une notation finale sur 10 a été calculée à partir de la moyenne des scores de ses différents indicateurs. Ces scores sont eux-mêmes basés sur les taux de croissance annuel moyen (TCA). Ils sont représentés sous forme de radar.

Pour en savoir plus

- Note méthodologique détaillée, disponible sur le site : www.agenda-2030.fr
- Définition et méthode de calcul de chaque indicateur : consulter le site de l'Insee dans l'onglet « Documentation » de chaque ODD : www.insee.fr/fr/statistiques/2654964#consulter-sommaire.

COMMENT LIRE UNE FICHE DATAVISUALISATION ?

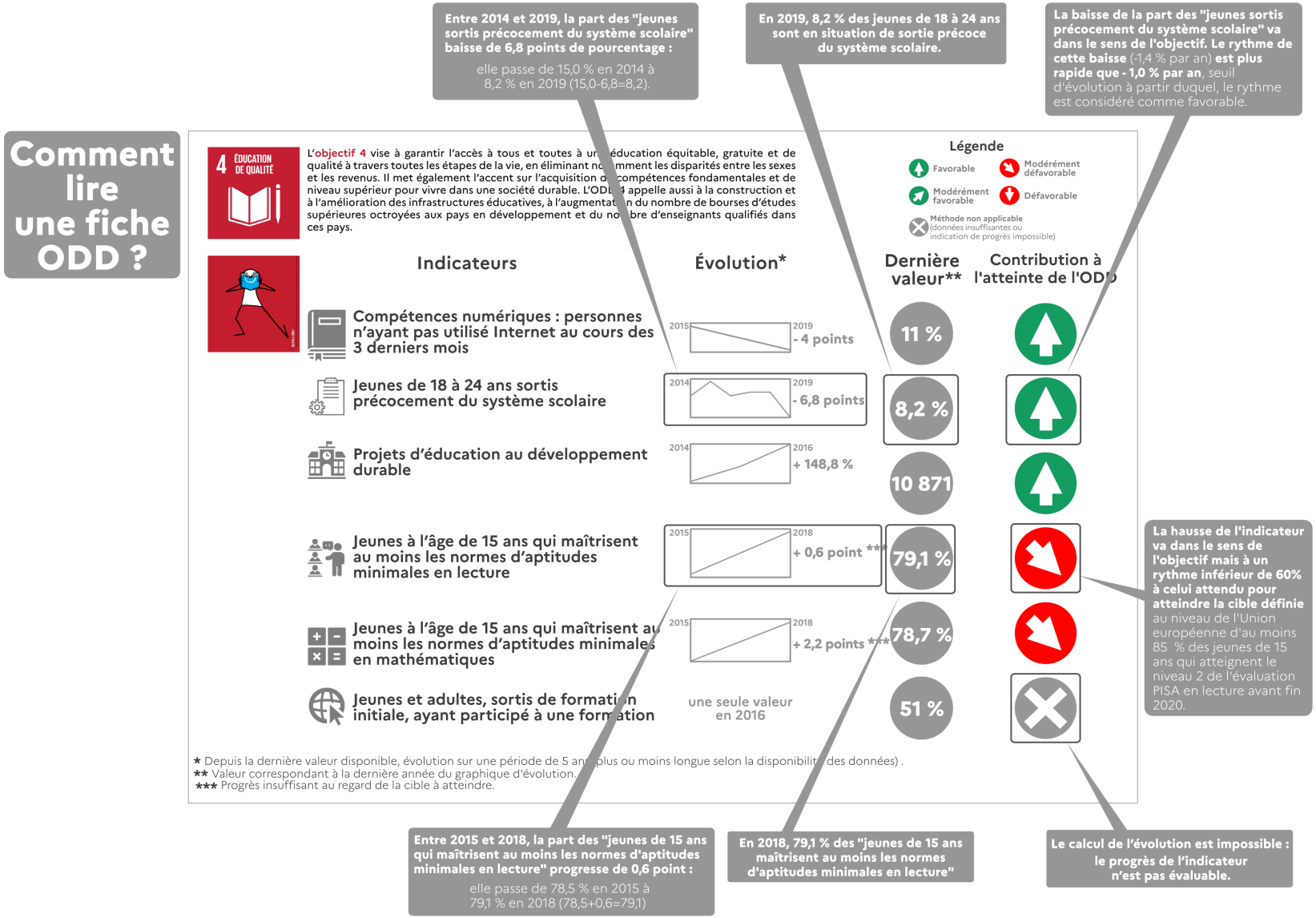

1 PAS DE PAUVRETÉ

L'**objectif 1** vise la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes et partout dans le monde. Il se compose de sept sous-objectifs ciblant : la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de bases, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Taux de pauvreté en conditions de vie	2014 → 2019 : - 0,8 point	11,1 %	↑
Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions	2014 → 2019 : - 38 %	143 080	↑
Intensité de la pauvreté monétaire à 60 %	2013 → 2018 : - 0,3 point	19,6 %	↗
Intensité de la pauvreté monétaire à 50 %	2013 → 2018 : - 0,7 point	16,5 %	↗
Taux de pauvreté monétaire à 50 %	2013 → 2018 : + 0,4 point	8,3 %	↘
Taux de pauvreté monétaire à 60 %	2013 → 2018 : + 1,0 point	14,8 %	↓
Taux d'effort net en logement	une seule valeur en 2013	18,3 %	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

L'objectif 2 vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. L'ODD 2 ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteintes. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Exploitations engagées en HVE (niveau 3)	2014 → 2019 : + 3 114 %	5 399	↑
Surface en agriculture biologique	2014 → 2019 : + 4,2 points	8,3 % de la SAU	↗
Exposition des animaux aux antibiotiques (Indicateur Animal Level of Exposure to Antimicrobials)	2015 → 2019 : - 32,6 %	0,329	↗
Diversité moyenne des cultures arables	2010 → 2014 : - 0,4 %	2,32 Indice de Simpson	↘
Races locales à risque d'extinction parmi les races avec niveau de risque connu	2014 → 2018 : + 0,6 point	77,6 %	↘
Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières	2014 → 2019 : + 0,6 point	9,1 % des ménages	↓
Utilisation de produits phytosanitaires	2013 → 2018 : - 0,3 % ***	102 nodu	↘
Femmes en surpoids ou obèses	une seule valeur en 2013	41 %	✕
Hommes en surpoids ou obèses	une seule valeur en 2013	57 %	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.
*** Valeur en moyenne triennale glissante

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'objectif 3 vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires pourront être réalisés à condition de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements déviants ainsi que tout facteur de risque pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments et améliorer la gestion des risques sanitaires dans les pays en développement.

Légende

- Favorable
- Modérément défavorable
- Modérément favorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Découvertes de séropositivité	2013 2018 - 8 %	6 155	↑
Décès pour cause de suicide	2011 2016 - 3,7 points	13,2 pour 100 000 hab	↑
Renoncement aux soins pour raisons financières - traitement médical	2015 2018 - 0,1 point	0,7 %	↑
Renoncement aux soins pour raisons financières - traitement dentaire	2015 2018 - 0,2 point	2,9 %	↑
Prévalence du tabagisme quotidien	2014 2019 - 4,5 points	24 %	↑
Espérance de vie en bonne santé chez les femmes	2014 2019 + 0,8 %	64,6 ans	↗
Espérance de vie en bonne santé chez les hommes	2014 2019 + 0,6 %	63,7 ans	↗
Satisfaction dans la vie	2014 2019 + 0,2 point	7,3 / 10	↗
Consommation d'alcool dans l'année	2014 2017 - 0,3 point	86,5 %	↗
Personnes tuées par accident de la route	2014 2019 - 4,1 %	3 244	↗

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

L'**objectif 4** vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable. L'ODD 4 appelle aussi à la construction et à l'amélioration des infrastructures éducatives, à l'augmentation du nombre de bourses d'études supérieures octroyées aux pays en développement et du nombre d'enseignants qualifiés dans ces pays.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Compétences numériques : personnes n'ayant pas utilisé Internet au cours des 3 derniers mois	2015 → 2019 : - 4 points	11 %	↑
Jeunes de 18 à 24 ans sortis précocement du système scolaire	2014 → 2019 : - 6,8 points	8,2 %	↑
Projets d'éducation au développement durable	2014 → 2016 : + 148,8 %	10 871	↑
Jeunes à l'âge de 15 ans qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2015 → 2018 : + 0,6 point ***	79,1 %	↘
Jeunes à l'âge de 15 ans qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	2015 → 2018 : + 2,2 points ***	78,7 %	↘
Jeunes et adultes, sortis de formation initiale, ayant participé à une formation	une seule valeur en 2016	51 %	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.
*** Progrès insuffisant au regard de la cible à atteindre.

L'**objectif 5** est spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier. Les cibles définies concernent : la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs. Il agit en interrelation avec les 16 autres ODD : il permet la conception et la mise en oeuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

Légende

- Favorable
- Modérément défavorable
- Modérément favorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Femmes parmi les étudiants des disciplines scientifiques à l'université	2016 → 2020 : + 2 points	48,7 %	↑
Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles	2013 → 2018 : - 8,4 points	373 000	↑
Privé - Postes de direction occupés par les femmes	2012 → 2017 : + 1,6 point	22,4 %	↑
État – Postes de direction occupés par les femmes	2013 → 2018 : + 4,3 point	34,5 %	↑
Écart des rémunérations entre hommes et femmes (en % du salaire horaire brut moyen des hommes salariés)	2013 → 2018 : 0 point	15,5 %	↗
Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales	2013 → 2018 : + 66 %	176 000	↓

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

L'objectif 6 vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et mentionne la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau. Cet objectif intègre la notion de gestion transfrontalière de cette ressource, essentielle à la gestion durable mais aussi favorable à la paix et à la coopération.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Dispositifs d'assainissement collectifs, conformes en performance	2012 → 2017 : + 7,8 points	97,6 %	↑
Dispositifs d'assainissement non collectifs, conformes	2012 → 2017 : + 19,2 points	58,4 %	↑
Rendement des réseaux d'eau potable	2012 → 2017 : + 0,1 point	79,8 %	↗
Volume des prélèvements en eau	2012 → 2017 : - 8,6 %	32,3 milliards de m³	↗
Services publics locaux de l'eau ayant des Commissions Consultatives (CCSPL) parmi ceux ayant obligation légale d'en disposer	2012 → 2017 : + 1 point	87 %	↗
Population desservie par une eau non conforme pour la microbiologie	2012 → 2017 : + 1,3 point	1,9 %	↓
Population desservie par une eau non conforme au niveau physico-chimique	2012 → 2017 : + 1 point	1,8 %	↓
Eaux de surface en bon état écologique	Mesure du progrès impossible	44 % des masses d'eau en 2015	✕
Eaux de surface en bon état chimique	Mesure du progrès impossible	69 % des masses d'eau en 2015	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

L'objectif 7 est au centre de des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel. Cet ODD constitue indubitablement une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

Légende

- Favorable
- Modérément défavorable
- Modérément favorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Intensités énergétiques finales	2014 → 2019 : - 8,4 %	59,9 tep/millions d'euros	Favorable
Incapacité à maintenir son logement à bonne température	2014 → 2019 : + 0,3 point	6,2 % de la population	Défavorable
Énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	2014 → 2019 : + 2,6 points***	17,2 %	Défavorable
Énergies fossiles dans la consommation d'énergie primaire	2014 → 2019 : - 1,2 % ***	112,6 Mtep	Défavorable

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.
*** Progrès insuffisant au regard de la cible à atteindre.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'objectif 8 reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois « durables ». L'ODD 8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l'emploi décent dans les pays en développement grâce à une augmentation de l'aide pour le commerce, à la mise en place de politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Taux de sous-emploi	2014 → 2019 : - 1,1 point	5,4 %	↑
Jeunes de 15-24 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études, ni formation	2014 → 2019 : - 0,6 point	10,6 %	↑
Accidents du travail (par million d'heures travaillées)	2011 → 2016 : - 8,7 %	21	↑
Taux d'emploi	2014 → 2019 : + 1,8 point	65,5 %	↗
Intensité du travail	2013 → 2016 : 0 point	35,2 % de salariés	↗
Adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	2014 → 2017 : - 2,6 points	94 %	↘
Emplois aidés dans l'emploi des jeunes	2014 → 2019 : - 3,4 points	24,5 %	↓
Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	2014 → 2019 : + 1,1 % Moyenne annuelle sur la période	+ 1,2 %	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

L'objectif 9 promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD 9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries et en encourageant l'innovation et la recherche scientifique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale dans la recherche et le développement, tout en assurant le transfert de technologie vers les pays en développement.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)	2015 – 2019 : + 7,8 points	71 %	↑
Émissions de CO_2 par unité de valeur ajoutée	2013 – 2018 : - 13,8 %	109 T millions $	↑
Personnel de recherche	2013 – 2018 : + 8,7 %	452 970 ETP	↑
R&D Crédits budgétaires publics de R&D	2015 – 2020 : + 11,8 %	15,8 milliards	↑
Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien)	2014 – 2019 : + 0,6 point	17,8 % de voyageurs-km	↗
Part modale des transports routiers de marchandise	2012 – 2017 : + 0,8 point	88,5 % de tonnes-km-km	↘
Effort de recherche	2014 – 2019 : - 0,1 point	2,19 % du PIB	↓

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

L'**objectif 10** appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ainsi que de réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse. Ce notamment en encourageant la représentation des pays en développement dans la prise de décisions de portée mondiale.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Personnes disposant du haut débit à leur domicile	2014 – 2019 : + 5,3 points	80,6 %	↑
Personnes s'étant connectées à internet au cours des trois derniers mois	2014 – 2019 : + 6 points	83,3 %	↑
Inégalité du patrimoine	2010 – 2015 : - 2,9 %	0,635 Indice de Gini	↗
Inégalités des revenus - rapport interquintiles	2013 – 2018 : + 3,0 %	4,45	↘
Taux de croissance du niveau de vie moyen des 40 % les plus pauvres	2013 – 2018 : + 0,32 % Moyenne annuelle sur la période	- 0,4 %	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

L'objectif 11 vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.

Légende

- Favorable
- Modérément défavorable
- Modérément favorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Stations de mesure ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé à long terme pour les particules PM10 -> Dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants	2014 – 2019 : - 1,8 point	0,9 %	↑
Stations de mesure ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé à long terme pour les particules PM10 -> Dans les agglomérations de 50 000 à 250 000 habitants	2014 – 2019 : - 0,1 point	0,7 %	↑
Concentration moyenne annuelle des particules PM10 en fond urbain	2014 – 2019 : - 15,8 %	16 µg/m³	↑
Déchets municipaux recyclés	2013 – 2018 : + 5,3 points	44 %	↗
Sols artificialisés	2013 – 2018 : + 0,5 point	9 %	↓
Population en logement surpeuplé	une seule valeur en 2013	8,4 %	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

L'objectif 12 est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l'échelle mondiale.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Déchets dangereux traités	2014 → 2018 : + 8 points	78,5 %	↑
Projets d'économie industrielle et territoriale	2013 → 2019 : + 109 %	96	↑
Consommation intérieure de matière par habitant	2012 → 2017 : - 2,5 %	11,7 tonnes	↗
Empreinte matières par habitant	2012 → 2017 : - 0,7 %	13,5 tonnes	↗
Déchets dangereux et non dangereux traités	2014 → 2018 : + 2,4 points	94,8 %	↗
Pertes et gaspillages alimentaires	une seule valeur en 2015	150 kg/hab	✕
Emplois de l'économie circulaire	une seule valeur en 2013	1 081 000 ETP	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

L'**objectif 13** vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Cette ambition se traduit à chaque échelle : via le renforcement de la coopération internationale au travers notamment de l'opérationnalisation du fonds vert ; dans l'élaboration des politiques et planifications nationales, via la sensibilisation des citoyens et la mise en place de systèmes d'alertes rapides.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Plans de prévention des risques naturels approuvés (y compris révisés et approuvés)	2015 – 2020 : + 14,5 %	11 458	↑
Empreinte carbone par habitant	2014 – 2019 : - 8,6 %	9,9 teq CO_2	↑
Émissions de gaz à effet de serre par habitant	2014 – 2019 : - 3,1 %	6,2 teq CO_2	↗
Événements naturels graves	2012 – 2017 : 0 %	2	↗
Indemnisations versées au titre des catastrophes naturelles	2014 – 2019 : + 99,2 %	1 450 millions €	↓

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

L'objectif 14 promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, selon trois ambitions fondatrices : une gestion plus durable des ressources via la préservation de 10 % des zones marines et côtières, la lutte contre la surpêche et la pêche illicite ; l'accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l'acidification des océans ; la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique pour les petits États insulaires et les pays les moins avancées.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Flux nutriments azotés à la mer (Manche, mer du Nord et Atlantique)	2012 → 2017 : - 41,9 %	247,6 kt/an	↑
Flux nutriments phosphorés à la mer (Manche, mer du Nord et Atlantique)	2012 → 2017 : - 51,5 %	5,3 kt/an	↑
Récifs coralliens en augmentation ou stable (1)	2015 → 2017 : + 6,8 points/an	70,8 %	↑
Façades marines et bassins ultramarins disposant d'un document stratégique adopté ou en cours (2)	2015 → 2020 : + 100 points	100 %	↑
Aires marines protégées	2014 → 2019 : + 19,7 points	23,6 %	↑
Rapports "POLREP" (Pollution Report) suivi par les autorités	2012 → 2017 : + 56,0 %	181	↓
Masse d'eau de transition et côtière en bon état	une seule valeur en 2015	40,5 %	✕
Fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche	Moyenne annuelle sur 2010-2011	86 %	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.
(1) "Les valeurs communiquées recouvrent des réalités hétérogènes, puisqu'elles fluctuent de 19 à 60 % en fonction des collectivités. Seules 82 stations des 691 référencées dans les outre-mer français sont prises en compte dans son estimation. L'indicateur rend difficilement compte des différences entre les COM. D'autre part, l'évaluation ne tient pas compte des derniers évènements extrêmes (cyclones Antilles 2017, épisode de blanchissement des coraux Indo-Pacifique 2016-2017)".
(2) Cible atteinte

15 VIE TERRESTRE

L'**objectif 15** vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté. L'ODD 15 souligne l'importance de protéger les espèces menacées via une coopération internationale renforcée pour lutter contre le braconnage et le trafic et mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.

Légende

- Favorable
- Modérément défavorable
- Modérément favorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Forêts sur le territoire métropolitain	2010 → 2015 : + 0,8 point	30,7 %	↗
Aires terrestres protégées en métropole (1)	2015 → 2019 : + 0,03 point	1,38 %	↗
Population d'oiseaux communs spécialistes (indice base 100 en 1989)	2014 → 2019 : - 3,0 %	64	↘
Habitats naturels en état de conservation favorable	Mesure du progrès impossible	20 % en 2018	✕
Écosystèmes peu anthropisés en métropole	une seule valeur en 2012	28,9 millions	✕
Sites dont les sols sont pollués	Mesure du progrès impossible	710 en 2015	✕
Espèces exotiques envahissantes en métropole (nombre moyen sur 10 ans)	Mesure du progrès impossible	27,7 en 2018	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.
(1) Cet indicateur fournit la proportion du territoire français terrestre bénéficiant d'une protection forte. Il ne concerne pas l'ensemble des différents types d'aires protégées, mais uniquement les cœurs de parc national, les réserves naturelles, les réserves biologiques et les sites faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope ou de géotope.

L'**objectif 16** concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Pour la France, les enjeux majeurs renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions.

Légende

- Favorable
- Modérément favorable
- Modérément défavorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Confiance de la population dans les institutions ***	2015 2020 - 1,0 point	67,6 %	Modérément défavorable
Homicides	2014 2019 + 12,5 %	861	Défavorable
Victimes de violences physiques et/ou sexuelles parmi les adultes	2013 2018 + 0,2 point	2,5 %	Défavorable
Personnes prévenues parmi les détenus	2014 2019 + 4,8 points	29,8 %	Défavorable

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.
*** Armée, justice, police, école, hôpital.

L'**objectif 17** promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au coeur de leur préoccupation les peuples et la planète.

Légende

- Favorable
- Modérément défavorable
- Modérément favorable
- Défavorable
- Méthode non applicable (données insuffisantes ou indication de progrès impossible)

Indicateurs	Évolution*	Dernière valeur**	Contribution à l'atteinte de l'ODD
Aide publique au développement (APD) bilatérale	2014 – 2019 : + 30,3 %	10,8 milliards de $	↑
Solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)	2014 – 2019 : + 2,9 points	16 %	↑
Endettement public (dette publique au sens de Maastricht), en % du produit intérieur brut (PIB)	2014 – 2019 : + 3,2 points	98,1 %	↘
Endettement privé, en % du PIB	2014 – 2019 : + 11,9 points	152,5 %	↓
Aide publique au développement (APD) totale équivalent don (en % du revenu national brut (RNB))	Moyenne annuelle sur 2018-2019	0,44 %	✕

* Depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données) .
** Valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Rosace des 17 ODD

1. Pas de pauvreté
2. Agriculture et alimentation
3. Bonne santé et bien-être
4. Éducation de qualité
5. Égalité entre les sexes
6. Eau propre et assainissement
7. Énergie propre et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance économique
9. Industrie, innovation et infrastructure
10. Inégalité réduites
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14. Vie aquatique (océans et mers)
15. Vie terrestre (biodiversité)
16. Paix, justice et institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

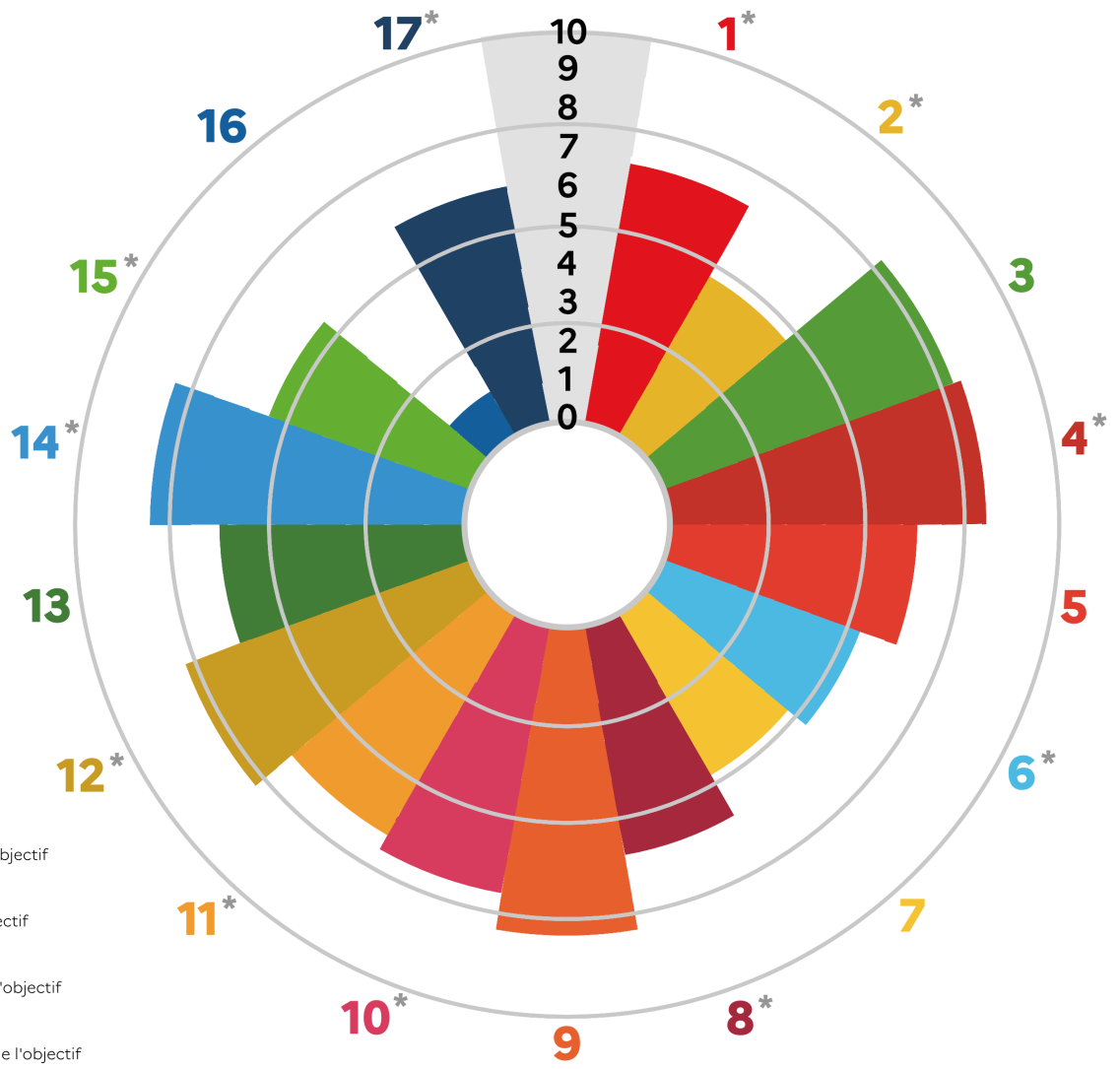

Légende[1]

0 - 2,5 En moyenne, au vu des indicateurs analysés, la France **s'éloigne** à un rythme **significatif** de l'objectif

2,5 - 5 En moyenne, au vu des indicateurs analysés, la France **s'éloigne** à un rythme **modéré** de l'objectif

5 - 7,5 En moyenne, au vu des indicateurs analysés, la France se **rapproche** à un rythme **modéré** de l'objectif

7,5 - 10 En moyenne, au vu des indicateurs analysés, la France se **rapproche** à un rythme **significatif** de l'objectif

(1) L'interprétation du score par ODD doit être relativisée, principalement du fait d'un nombre variable d'indicateurs suivis par ODD (ex: 8 indicateurs suivis pour l'ODD3 et 4 indicateurs pris en compte pour l'ODD 16).
✱ Pour ces indicateurs, un ou plusieurs indicateurs de suivi de l'ODD ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du progrès, car leur évolution n'est pas mesurable (ex: une seule valeur disponible).

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 3
INTRODUCTION 5

Situation de la France au regard de 5 enjeux de la Feuille de route Agenda 2030 9

Enjeu 1 11
Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

Les points essentiels 12
1. Contexte international 14
2. État des lieux de la France 17
En bonne voie 17
À améliorer 22
Progrès importants attendus 24

Enjeu 2 29
Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité

Les points essentiels 30
1. Contexte international 32
2. État des lieux de la France 35
En bonne voie 35
À améliorer 37
Progrès importants attendus 44

Enjeu 3 49
S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

Les points essentiels 50
1. Contexte international 52
2. État des lieux de la France 54
En bonne voie 54
À améliorer 56
Progrès importants attendus 59

Enjeu 4 ..... **63**
Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

Les points essentiels 64
1. Contexte international 66
2. État des lieux de la France 67
En bonne voie 68
À améliorer 72
Progrès importants attendus 75

Enjeu 5 ..... **81**
Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales

Les points essentiels 82
1. Contexte international 84
2. État des lieux de la France 86
En bonne voie 86
À améliorer 90
Progrès importants attendus 93

Aperçu des progrès de la France vers les Objectifs de développement durable **95**

Introduction 96
Comment lire une fiche datavisualisation ? 99
ODDD 1 100
ODDD 2 101
ODDD 3 102
ODDD 4 103
ODDD 5 104
ODDD 6 105
ODDD 7 106
ODDD 8 107
ODDD 9 108
ODDD 10 109
ODDD 11 110
ODDD 12 111
ODDD 13 112
ODDD 14 113
ODDD 15 114
ODDD 16 115
ODDD 17 116
ROSACE DES 17 ODD 117

Remerciements

L'élaboration et la rédaction de ce document est le fruit d'un travail collégial de deux services du Commissariat général au développement durable : la Délégation au développement durable et le Service des données et études statistiques. Ont participé à cette aventure : Anne Billaut ; Léa Boissonade ; Sylvie Didier-Perrot, Bertrand Gaillet ; Lou Garcia ; Anne-Sophie Hesse ; Sacha Leclere ; Sarah Mahé ; Natacha Nass ; Nicolas Pestre, Gwenaël Roudaut et Philippe Senna.

Nous remercions les participants de l'atelier qui s'est tenu le 17 décembre 2020 pour les informations et suggestions qu'ils nous ont apportées pour élaborer ce document.

Nous remercions également le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (CGAAER), le ministère des Armées, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère des Solidarités et de la Santé (DGCS et HCSP) pour leurs observations et propositions.

Nous remercions pour leur relecture précise et bienveillante : Rebecca Akrich, Martin Bortzmeyer et Sandrine De Lahondes.

Maquettage : laboiteaverbe.fr

Pages de couverture et infographies : citizen press

Pictogrammes : groupe de la conception graphique de l'ONU/Département de la communication globale

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉTAT DES LIEUX DE LA FRANCE 2020

Ce document, réalisé pendant la première année de la décennie d'action lancée par le Secrétaire général des Nations unies, propose une lecture de l'état de la France au regard de la feuille de route « Agissons pour un monde plus durable et plus solidaire », stratégie nationale de développement durable adoptée en 2019.
Le caractère systémique et transverse de l'Agenda 2030 interroge nos instruments de mesure traditionnels sur leur capacité à éclairer les relations entre objectifs et entre actions menées par les ministères et par les acteurs non gouvernementaux.
Le CGDD propose ici un document de travail pour retracer l'avancement de la France depuis l'année 2015. Deux types de photographies sont présentés : le premier, à travers cinq enjeux que porte la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030; le deuxième, à travers le suivi des 17 Objectifs de développement durable adossé aux 98 indicateurs proposés par le Conseil national de l'information statistique.
Ces deux parties du rapport, qui se veulent non exhaustives, permettent de sensibiliser sur le sens et l'ampleur des défis relevés par la France et ceux qui lui restent à atteindre pour être en accord avec les aspirations de l'Agenda 2030.

www.agenda-2030.fr

Commissariat général
au développement durable
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex